

Un fonds Churchill

Londres (P.C.) — Le Canada, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont lancé aujourd'hui une campagne internationale en vue de créer un fonds qui perpétuera la mémoire de sir Winston Churchill. Grâce à ce fonds, des bourses Churchill seront distribuées à diverses personnes qui se distingueront dans les domaines les plus variés.

C'est le feld-marschal lord Alexander, ancien gouverneur général du Canada, qui a annoncé le lancement de cette campagne à Londres, au cours d'une conférence de presse.

M. George Drew, ancien haut commissaire du Canada à Londres, représentera le Canada au sein de cette organisation et verra à assembler la contribution de notre pays.

Selon ce projet, que, selon lord Alexander, Churchill a approuvé avant sa mort, chacun de ces cinq pays établira un comité national qui choisira les bénéficiaires chez lui d'une bourse Churchill, leur permettant d'aller étudier ou travailler temporairement dans un des quatre autres pays.

Vente de blé à la Russie

WINNIPEG (P.C.) — La Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui la vente de 4,500,000 boisseaux de blé à la Russie; il s'agit d'une transaction de \$8 millions.

Cette nouvelle vente porte à plus de 25,000,000 de boisseaux la quantité de blé canadien acheté par la Russie durant la présente année-récolte.

La vente est la troisième faite à la Russie depuis le début de l'année-récolte le 1er août. C'est la moins importante des trois.

Le blé sera expédié par les ports du St-Laurent entre les mois de mai à septembre.

Le communiqué de l'office déclarait que tout le blé serait expédié en Russie, contrairement aux deux premières ventes, dont une certaine partie était destinée à Cuba, allié soviétique des Antilles.

Hess est lucide

BERLIN (AFP) — Rudolf Hess, l'un des trois criminels de guerre allemands encore détenus à la prison de Spandau et ancien bras droit d'Adolf Hitler, a reçu la visite de son avocat à la fin de novembre 1964.

Ce n'est qu'hier que l'on a appris ce petit événement: c'était la première fois que le condamné à perpétuité recevait une visite. Hess avait exprimé le désir de faire son testament.

L'avocat, Me Seidt, a déclaré qu'il avait été frappé par la lucidité du détenu, aujourd'hui âgé de 70 ans. "Sa mémoire est remarquable, a dit l'avocat. Je n'ai décelé aucun signe de la prétendue maladie mentale dont il souffrirait. Hess n'a questionné sur les conditions de vie de sa famille. Il s'inquiète de la vie matérielle de sa femme et de ses fils".

Les journées pédagogiques se continuent dans la banlieue de Québec Les commissions scolaires somment instituteurs et institutrices de reprendre le travail sans délai



BLADON, Angleterre — Une file de gens recueillis passe près de la tombe de Sir Winston Churchill, après que l'ancien premier ministre de Grande-Bretagne eut été enterré près de la tombe de ses ancêtres. A droite, nous apercevons le tombeau de sa mère, et au-dessus, celle de son père. Sir Winston est décédé à l'âge de 90 ans, le 24 janvier dernier. (Cablephoto UPD)

Ultime hommage de l'aviation des E.-U. au général Curtis Lemay

Washington (AFP) — Dernier de la lignée des généraux d'aviation célèbres de la seconde guerre mondiale, le général Curtis Lemay a reçu lundi après-midi un hommage ultime de l'aviation américaine, à la base aérienne d'Andrews voisine de Washington. Cette cérémonie a mis fin à une carrière de 35 années au service et à la tête de cette arme.

Le général Lemay, qui s'est distingué, tant sur le théâtre européen que dans le Pacifique de 1943 à 1945, rejoint ainsi dans la retraite un petit nombre de survivants prestigieux de l'armée de l'air des Etats-Unis comme James Doolittle, organisateur et leader du premier raid contre Tokyo, et Carl Spaatz chef de l'aviation stratégique en Europe à la fin du conflit.

Champion ardent et tenace d'une supériorité de l'armée de

l'air qu'il voulait écrasante contre tout adversaire, le général Lemay a mené une bataille constante pour le maintien du bombardier d'équipage humain, quel que soit le perfectionnement aujourd'hui et plus tard, des missiles stratégiques. Le général Lemay a été également l'avocat inlassable de l'affectation des forces aériennes à des missions spatiales. Pour défendre ses thèses et d'autres comme la mise au point de super-bombes de 100 mégatonnes, Lemay, toujours franc et généralement souriant, n'a jamais hésité à contredire ses chefs civils au Pentagone en déposant au Congrès.

En présence de plusieurs dirigeants civils et militaires du département de la Défense, de nombreux parlementaires américains et attachés aériens de toutes les régions du globe, lecture a d'abord été donnée d'une

lettre de félicitations du président Johnson au général Lemay.

"Cher Curt, écrivait notamment le chef de l'exécutif, le monde entier peut vous être reconnaissant de votre courage, de votre ténacité et des normes exigeantes auxquelles vous avez soumis votre profession".

Après la présentation des couleurs au général Lemay, 44 appareils des forces aériennes allant de la vieille "superforteresse B-17" de la fin de la seconde guerre mondiale au bombardier géant "B-52", en passant par les plus rapides chasseurs de la série "Century", ont survolé sous le ciel gris la base d'Andrews, dernier adieu des camarades et des hommes du général Lemay à leur chef à qui succéda son ancien adjoint principal, le général John P. McConnell

Par André VILLENEUVE
Tandis que ce matin, 548 instituteurs reprendront leur deuxième journée d'études pédagogiques depuis l'arrêt de travail de dimanche soir, les dirigeants des trois syndicats impliqués seront saisis d'une résolution votée hier par les commissions d'écoles des 14 municipalités scolaires impliquées et dans laquelle les commissions somment les associations d'instituteurs "en demeure d'avoir à faire cesser la grève qu'elles ont déclenchée illégalement et sans droit en retirant des écoles le personnel enseignant à défaut de quoi les commissions scolaires exerceront les droits et recours que leur confère la loi contre ces associations.

A L'UNANIMITE
Tous les représentants des 14 commissions scolaires étaient présents hier soir à l'assemblée qui s'est tenue à Giffard. Aujourd'hui même, les secrétaires-trésoriers de ces commissions expédieront à chaque membre de leur personnel enseignant un avis individuel intimant à tous les enseignants de leur territoire l'ordre de respecter sans délai leur contrat individuel de travail, à défaut de quoi les commissions exerceront les droits et recours que leur confère une telle violation du contrat de travail.

APPEL PRESSANT
Après avoir formulé un bon nombre de considérations incitant les enseignants à considérer le bien fondé d'un retour au travail, la résolution se formule ainsi: "Il est proposé et résolu que l'Association des instituteurs et institutrices de... soit et elle est par la présente résolution requise d'annuler l'ordre de grève donné à notre personnel enseignant et de l'inviter à reprendre sans délai le travail d'enseignement auprès de nos élèves". Ce faisant, la commission scolaire s'engageait à n'user d'aucune représaille contre son personnel.

RAISONS MAJEURES
Pour appuyer leur résolution les commissions scolaires invoquent la courte durée de l'année d'enseignement. Ils déplorent le fait que l'expression "journées pédagogiques" fausse une partie de l'opinion publique puisque selon eux, derrière ce masque existe une véritable grève illégale qui prive les élèves de tout enseignement de la part des enseignants en grève.

Les administrateurs scolaires affirment qu'il est impensable qu'ils soient obligés de plier éternellement devant toutes

les exigences formulées par les enseignants et par leurs négociateurs syndicaux, simplement pour n'avoir jamais de grève dans le domaine de l'éducation.

APPEL A LA REVOLUTION
Les commissions d'écoles disent considérer cette grève illégale comme un appel à la révolution et d'incitation au soulèvement. Dans un tableau qu'ils nous ont remis, les représentants des commissions scolaires démontrent que les enseignants ont bénéficié depuis quelques années d'augmentations substantielles au point qu'ils forment actuellement la catégorie qui a bénéficié du plus haut pourcentage d'accroissement au chapitre des salaires entre 1949 et 1961. Toujours selon eux, les enseignants sont suffisamment payés alors que les contribuables ont de la difficulté à rencontrer leurs impôts fonciers scolaires.

SANCTIONS
Interrogés pour savoir quelles pourraient être les sanctions prises contre les enseignants si ces derniers refusaient de se plier à la sentence. Selon un commissaire ces sanctions sont de deux ordres; en premier lieu la commission peut résilier des contrats individuels ou prendre des sanctions vis-à-vis les engagements pris dans ce contrat, en dernier lieu les commissions peuvent demander à la Commission des relations ouvrières la décertification des associations syndicales.

LES ENSEIGNANTS
En attendant les enseignants repré- sentent ce matin le chemin de leur centrale syndicale pour la deuxième journée. Tout comme hier on doit y étudier certains articles du rapport de la Commission Parent.

Les dirigeants syndicaux ont été saisis des résolutions passées hier à l'assemblée de leurs employeurs et il est probable qu'une bonne partie de la journée sera consacrée à l'étude de ces documents.

On ignore encore quelle sera l'issue de la journée. L'impasse dans laquelle ont abouti les négociations ne semble pas en voie de règlement. Chaque partie croit que sa position est la seule défendable et toutes deux entendent bien aller jusqu'au bout... mais au bout de quoi. Si le règlement de ces journées pédagogiques ne se fait pas aujourd'hui, les observateurs même les plus optimistes envisagent un arrêt de travail suffisamment prolongé pour obliger une intervention extérieure.

La question de la direction du parti discutée lors d'une réunion importante de l'exécutif conservateur, samedi

Par MICHAEL GILLAN

Diefenbaker sera présent

MONTREAL (P.C.) — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a déclaré ici hier soir qu'il portera la parole lors de la réunion de l'exécutif national du parti progressiste-conservateur convoquée pour samedi à Ottawa.

Jusqu'ici, a-t-il dit à son retour de Londres, où il a assisté aux obsèques de sir Winston Churchill, il ne dira plus un mot à ce sujet.

"Je fais partie de l'exécutif, dit-il, et à ce titre, je ferai naturellement connaître mon point de vue".

M. Diefenbaker, arrivé par avion avec Mme Diefenbaker, ne s'est entretenu que quelques instants avec les journalistes, avant de s'envoler pour Ottawa dans un autre appareil.

Le chef de l'opposition a déclaré qu'il n'avait appris officiellement la nouvelle de la réunion que quelques instants avant de rencontrer les journalistes, pendant son voyage de retour.

C'est le président national du parti progressiste-conservateur, M. Dalton Camp, qui a annoncé hier que la réunion aurait lieu samedi.

M. Diefenbaker a ajouté que, comme il a l'intention de parler à cette réunion, il ne pouvait certainement rien dire auparavant.

OTTAWA (P.C.) — Le président de l'organisation nationale du parti progressiste-conservateur a convoqué pour la fin de semaine une réunion à laquelle sera tranchée la question de son chef.

Un bref communiqué provenant de l'organisation informe que l'exécutif du parti, composé de 120 membres, s'assemblera à Ottawa, samedi, pour prendre une décision au sujet de la convention touchant le poste de chef.

La décision de M. Camp, prise à la suite d'un sondage de l'opinion des membres du bureau exécutif, fait suite à la demande formulée par un caucus de dix députés conservateurs du Québec et exigeant la tenue d'une réunion du parti avant la rentrée des Chambres le 16 février.

Le chef du parti pour le Québec, M. Léon Balcer, a affirmé que les conservateurs ne pourraient survivre en tant que parti national avec M. Diefenbaker.

La convocation de l'exécutif met sur le tapis la question du maintien en fonction de M. Diefenbaker pour la troisième fois en deux ans. Elle donnera peut-être lieu à un affrontement entre le chef de l'opposition et M. Balcer. Tous deux font partie de l'exécutif.

Caucus parlementaire

La nouvelle a été annoncée au moment où M. Diefenbaker rentrait de Londres où il a assisté aux obsèques de sir Winston Churchill. Selon un informateur, il présu- mait avant son départ qu'une telle réunion serait tenue mais il n'avait pas idée du moment où elle serait convoquée.

Selon le même informateur, M. Diefenbaker et M. Camp n'ont pas communiqué depuis que M. Balcer déclencha la récente polémique. Tous deux ont admis qu'ils s'attendaient de se rencontrer. Ce sera probablement avant la réunion de samedi.

La semaine dernière le chef de l'opposition prit les devants et convoqua une rencontre de deux jours, fixée aux 11 et 12 février, au caucus parlementaire dans lequel il peut compter sur une majorité de partisans.

Au cours du débat public qui suivit le caucus des députés conservateurs du Québec, seulement une poignée de conservateurs de langue anglaise se rangèrent du côté des députés de langue française qui avaient critiqué M. Diefenbaker.

M. Balcer, lieutenant de M. Diefenbaker pour le Québec et qui partage le même pupitre que ce dernier aux Communes pendant une année, a déclaré que le parti ne pouvait continuer à fonctionner avec son chef actuel.

Balcer y assistera

M. Léon Balcer, leader de l'aile québécoise du parti progressiste-conservateur, s'est dit très heureux d'apprendre que l'exécutif du parti se réunira en fin de semaine prochaine pour trancher la question Diefenbaker.

"Je suis très heureux de cette nouvelle et je vais assister avec plaisir à la réunion", a commenté M. Balcer, qui séjourne présentement au Lac Beauport, près de Québec.

Le président de l'organisation nationale du parti, M. Camp, a annoncé la nouvelle hier à Ottawa, en précisant que les 120 députés du comité exécutif du parti avaient été invités à la réunion qui se déroulera dans la capitale fédérale.

M. Balcer a affirmé que tous les membres québécois de l'exécutif seront présents à la réunion.

"Je maintiendrai définitivement ma position", a dit M. Balcer, en faisant allusion à l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis M. Diefenbaker. M. Balcer a déclaré que le parti ne pouvait continuer à fonctionner avec son chef actuel, créant ainsi une polémique qui entrera vraisemblablement dans sa phase finale en fin de semaine prochaine.

Chronique parlementaire

Par
Jean
Charpentier

Des stocks et de taille

de blé, tels que l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et l'Italie seront en mesure cette année de subvenir à leurs besoins.

C'est dans la catégorie des blés tendres et semi-durs dont la surabondance était marquée, que les prix ont d'abord fléchi. Mais, ainsi que l'a fait observer le ministre, une certaine concurrence s'exerce entre les différentes catégories de blé, de sorte que la baisse des unes entraîne un rajustement de toute l'échelle.

Cette baisse générale n'est donc pas une initiative de l'office du blé qui ne faisait ainsi, conformément à son mandat, que préserver la position concurrentielle du pays sur le marché international.

Cependant, M. Sharp a exprimé sa confiance que la période de rajustement est maintenant terminée et même que les prix se stabiliseront légèrement au-dessus du niveau actuel. Sa confiance se fonde également sur les récents

pourparlers entre l'office du blé et les Américains et sur la récente vente à l'Union soviétique. Il est en effet probable que les Russes auraient différé leur commande s'ils avaient eu lieu de s'attendre à une nouvelle baisse.

Le ministre a rappelé enfin qu'en dépit des récentes baisses, le prix du blé n'est guère redescendu qu'au niveau en vigueur en septembre 1963, à la veille de l'important achat des Soviétiques, à cette différence près que nous en exportons aujourd'hui, à prix égal, un volume beaucoup plus considérable.

A ce sujet, il a fustigé le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, et son ancien ministre de l'Agriculture, M. Hamilton, dont il a qualifié les déclarations de funestement alarmistes. "A force d'accuser à tort les Américains de se livrer à une guerre des prix, a-t-il dit, nous finirons par en déclencher une pour de bon".

A vrai dire, les Américains sont les seuls avec qui

nous ayons des consultations suivies en cette matière, la plupart des autres pays ne possédant pas d'agences comparables à notre office du blé. Malgré cela, le prix actuel de \$1,91 (américain) demeure de 30 cents plus élevé que le minimum fixé en vertu de l'accord international sur le blé.

Il est à remarquer d'ailleurs que depuis la ratification de cet accord, il y a 17 ans, les fluctuations sont toujours demeurées en-deça du minimum et du maximum prévus. Cet heureux résultat tient au fait que, jusqu'à présent le marché mondial s'est développé au même rythme que la production.

En outre, la demande en blé est restée relativement dans plusieurs pays asiatiques, notamment en Chine, dont les populations se nourrissent au besoin de denrées moins onéreuses. A cet égard il se pourrait fort bien que la récente baisse du blé nous assure un débouché plus constant.



RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD — RIVE SUD

Hausse du taux de la taxe scolaire à \$1.45

St-David scolaire se soumet

Elections en juin (Douglas)

Victoria (P.C.) — M. T. C. Douglas, chef national du nouveau parti démocratique, a prêté hier que le gouvernement fédéral déclencherait des élections au mois de juin, afin de profiter de la division qui existe au sein du parti conservateur.

M. Douglas, au cours d'une entrevue, a refusé de parler de la controverse au sujet de la direction du parti conservateur par M. Diefenbaker, mais il croit que ce schisme peserait plus dans la balance que les dissensions au sein du parti libéral.

"Je ne puis concevoir que le parti libéral se contente de surveiller la division et donne ensuite aux tories le temps de la replanter.

"Je m'attends à une nouvelle session, à un budget promettant quelques réductions de taxes, ce qui provoquerait la dissolution, dit-il. Je m'attendrais alors à des élections en juin".



BOUSIERS — Quatre étudiants indiens du Village-Huron de Loretteville ont reçu des bourses d'étude hier soir de la direction des Affaires Indiennes, Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Mlle Louise Sioui, Edith Picard, et Louise Picard ainsi que M. Gilles H. Picard ont été choisis parmi un certain nombre d'étudiants qui excellent dans leurs études, compte tenu de qualités personnelles ainsi que de la sorte de cours. Les certificats ont été présentés hier soir aux récipiendaires en présence de leurs parents et d'officiers de la Direction des Affaires Indiennes dans la salle du Village-Huron. Sur la vignette, de gauche à droite: Louise Sioui de l'école Notre-Dame de Québec, Louise Picard de l'école St-Patrick de Québec, Edith Picard, infirmière en 1ère année à l'hôpital St-Sacrement et Gilles H. Picard présentement en première année à la faculté de Commerce de Laval. (Photo L'Action Marcel Laforce)

Les commissaires d'écoles de St-David ont adopté une résolution visant à hausser le taux de la taxe scolaire à \$1.45 pour chaque cent dollars d'évaluation.

Cette décision fait suite à la volonté du ministre de l'Éducation d'obliger tous les citoyens de la province à faire un effort fiscal comparable.

Voici un extrait du communiqué du ministère de l'Éducation:

"Nous tenons à aviser votre commission scolaire qu'elle peut dès maintenant, faire parvenir à ses contribuables un compte de taxe au taux provisoire indiqué plus bas. Une telle procédure ne nécessite pas le dépôt et l'homologation du rôle de perception, mais les contribuables doivent être informés du caractère provisoire du compte.

Le taux normalisé de la taxe pour votre commission scolaire s'établit à 1.72 par \$100 d'évaluation. En vertu des règles d'application de la normalisation des revenus le taux d'effort normal pour l'année 1964-65 s'établit à \$1.45, soit le taux imposé en 1963-64 plus 20 p.c. taux normalisé."

Nous recommandons d'envoyer des comptes en utilisant comme taux provisoire le taux d'effort normal de \$1.45.

Résumé du budget 1964-65

Recettes	
Scolarité St-Stéphane	1,050
Min. Agric. Fédéral	300
Subventions	
Administr. et entretien	16,000
Rémunér. enseignants	63,975
Livres de classe	2,648
Bibliothèque	250
Construction, Octroi	27,000
Bill 46	6,008
Consolidation 64-64	5,370
Vente bâtisse	2,849
Intérêts sur arrérages	100
Loyer - Régionale	4,240
Autobus vendus a/c	300
Taxe de vente	300
Taxe foncière	87,000
\$6,000,000 à 1.45	87,000
	\$218,510
Dépenses	
Administration	6,975
Salaires: Laïcs	71,950
Religieuses	16,300
Dépenses pour élèves	4,150
Transport local	12,850
Transport écoles ind.	480
Frais de scolarité à la Régionale, 224 élèves	51,296
Propriétés scolaires chauffage, elect. etc.	16,350
Immobilisation, terrain	2,000
Escompte 3 p.c. et div.	1,700
Service de la dette	51,482
	\$235,533
Revenus	\$218,510
Déficit prévu	17,023

Les payeurs de taxes recevront leurs comptes d'ici le début de février et auront trente jours pour s'en acquitter sans avoir à défrayer une pénalisation pour le retard dans le paiement. Les contribuables qui paieront leurs comptes de taxes dans les vingt jours recevront une escompte de 3 p.c.

Les diverses manifestations du Carnaval sur la Rive sud

Nous publions la liste des principales manifestations qui marqueront le Carnaval d'hiver de la rive sud, du 7 au 28 février prochain, de même qu'un message du président du comité Place d'Aubigny, à l'endroit de ceux qui ont permis la réalisation des divers événements:

LE 7 FEVRIER

A 1 h. 30 a.m. — Ouverture officielle de la partie de hockey Pee-Wee qui aura lieu à la patinoire des loisirs Notre-Dame à Lévis, l'équipe Ste-Foy visitera l'équipe Lévis. La mise au jeu sera faite par le Bonhomme Carnaval et un invité mystère.

Grand défilé d'ouverture des activités du Carnaval d'hiver de la rive sud. Nous aurons le privilège d'avoir la présence du Bonhomme Carnaval et ses 7 Duchesses. Le départ aura lieu à 2 heures au Centre d'Aubigny à Lévis. Le défilé sera honoré par la présence du Marquis de Lévis et du Seigneur de Lauzon. On aura également les voitures de la police de Lévis et de Lauzon, des chevaux de selle, des diligences pour les invités d'honneur, les scouts, les majorettes du Cap Diamant, des trapezes, le petit train du Carnaval, la clique Alouette du Patro de Laval, des têtes carnavalesques, la voiture de l'Intendant du Duché de Lévis, le char du Bonhomme Carnaval et les sept Duchesses. La population est cordialement invitée à suivre ces activités.

LE 13 FEVRIER

La "Journée des jeunes" patronnée par le club des Lions de Lévis aura lieu à la patinoire des loisirs Notre-Dame à Lévis. Cette journée sera réservée également à un concours de sculpture sur glace à la Place d'Aubigny à Lévis.

LE 14 FEVRIER

A 2 heures p.m., à la Place d'Aubigny sera le théâtre d'une grande course de "ski-doo", tandis que la soirée sera consacrée à une séance de patinage familiale à la patinoire des loisirs Notre-Dame à Lévis.

LE 20 AU 28 FEVRIER

Aura lieu à la Place d'Aubigny un camp scout d'hiver, une initiative nouvelle et originale, le public pourra visiter les tentes et assister à des différentes démonstrations. Ouverture officielle le 20 février, à 8 heures, par le Bonhomme Carnaval et les Duchesses. Ce camp est patronné par le club Optimiste.

LE 27 FEVRIER

Sera dénommé "Journée Place d'Aubigny" dans l'après-midi il y aura la visite des monuments, dans la soirée on procédera à la remise des trophées au fort du Carnaval.

LE 28 FEVRIER

Grand tournoi provincial de pétanque à la Place d'Aubigny à Lévis. L'ouverture aura lieu à 2 heures par le Bonhomme Carnaval. Le soir, grande mascarade à la patinoire des loisirs Notre-Dame à Lévis.

Durant cette période de Carnaval, il y aura d'autres activités, telles que danses populaires à tous les vendredis soir sur la rue St-Louis; il y aura également le fameux train du Carnaval à la Place d'Aubigny à Lévis. Le public aura le plaisir d'utiliser gratuitement la glissade d'une hauteur de 25 pieds érigée sur la par de la Place d'Aubigny, elle est ouverte à tous les soirs, samedi et dimanche après-midi.

M. Claude Blouin, président du comité Place d'Aubigny, remercie sincèrement les autorités de la ville de Lévis et également tous ceux qui ont donné leur appui, soit financièrement ou matériellement, pour réaliser les nombreuses activités qui se dérouleront durant la période du Carnaval. M. Blouin invite cordialement la population à participer d'une façon très active à toutes les attractions et amusements qui sont dans les cadres du Duché de Lévis.

Résultats dans la ligue de quilles de la Légion canadienne

LEVIS — Voici les résultats obtenus au 26 février dans la ligue de quilles de la Légion Canadienne de Lévis.

	P.H.S.	P.H.T.	G.T.	P.
Station de Service Carrier				
Jos. Robinson, cap.	715	1,908	27,982	34
R. Beaulieu				
G. Desbiens, cap.	664	1,906	27,295	32
Epicierie Chabot				
G. Thibault, cap.	676	1,847	27,011	28
Epicierie René Turgeon				
Jacques Ste-Croix, cap.	776	1,889	26,665	26
Lavolette Fleuriste				
A. Gosseye, cap.	684	1,975	26,499	25
Noreau Electric Ltee.				
J. Levesque, cap.	696	1,871	26,465	24

Le plus haut triple chez les hommes a été obtenu par J. Vézina, 496; le plus haut simple, J. Ste-Croix, 252.

Chez les dames, Mme Louise Levesque s'est signalée avec un simple de 168 et un triple de 399.

La ligue des Chantiers maritimes de Lauzon

Voici les plus récents résultats de la ligue de quilles du Syndicat des Chantiers Maritimes de Lauzon Inc.

CLASSEMENT DES EQUIPES

POSITION	POINTS
1-STATION SERVICE ROY	38
2-VALISE RUEL	38
3-LES COUVRES PLANCHERS	34
4-SALON BARBIER OLIVIER	33
5-AMEUBLEMENT TANGUAY	32
6-LAITERIE BELLE-VUE	29
7-LAMBERT FLEURISTE	29
8-MEUBLE DOMINION	29
9-PHARMACIE J. SAMSON	27
10-GILBERT & TURGEON	24
11-NOREAU ELECTRIQUE	24
12-SALLE BON-ACCUEIL	23

Plus haut simple chez les dames: Mme J.-Ls Labadie et Mlle Ouellet 188.

Plus haut triple chez les dames: Mme R. Aubert 489.

Plus haut simple chez les hommes: M. R. Bilodeau 228.

Plus haut triple chez les hommes: M. C. Rousseau 517.

C. Boulet élu président du Cercle Lacordaire de Lauzon

LAUZON — M. Claude Boulet vient d'être élu président du Cercle Lacordaire de Lauzon en remplacement de M. Deny Blanchet qui a démissionné pour des raisons sérieuses.

Peu après son élection, le nouveau président a reçu les félicitations des membres puis une résolution de remerciements fut adoptée à l'adresse de M. Blanchet pour les innombrables services qu'il a rendu au Cercle Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc de Lauzon.

Les cercles annoncent l'organisation prochaine d'une grande soirée de Music-Hall.

L'entente canado-américaine Un précédent en bilinguisme

Ottawa (P.C.) — Bien qu'on en ait fait peu d'état dans le temps, l'entente relative aux tarifs douaniers des pièces d'automobiles, entre le Canada et les Etats-Unis, et signée par le président Johnson le 16 janvier à son ranch du Texas, créait un précédent en bilinguisme.

Les documents dans lesquels les deux gouvernements acceptaient d'abolir les tarifs douaniers acquis par les manufacturiers sur les autos et les ca-

Un million d'heures de travail sans accident

Le 16 janvier dernier, les 284 employés de la division de l'opération ont complété 1,000,000 d'heures de travail sans accident. C'était la première fois qu'un tel résultat était obtenu à la Compagnie Québec Power, filiale de l'Hydro-Québec.

Ces quelque 264 employés sont répartis dans les divers services relevant de M. D.-J. MacDonald, directeur de l'opération. Parmi ces services mentionnons ceux des hommes de lignes, des compteurs, des raccordements, des installations, des sous-stations, des émondeurs, de l'entretien des véhicules, des électriciens et des techniciens auxquels il faut ajouter les membres du personnel clérical et de la supervision.

M. Jean-Guy Montpetit, chargé de la sécurité, a communiqué ces statistiques, à tenu à souligner que ce magnifique résultat est le fruit du travail de sécurité qui se poursuit à la Compagnie depuis plusieurs années. Il ajoutait qu'une telle performance a été atteinte en une période de l'année particulièrement remplie d'activités:

Requête de Farris rejetée

OTTAWA (P.C.) — La Cour suprême du Canada a rejeté la requête faite par Ralph K. Farris, le président de la Northern Ontario Natural Gas Company Limited, qui désirait obtenir l'autorisation d'appeler de la condamnation pour parjure déclarée contre lui.

L'homme d'affaires de Vancouver avait été déclaré coupable devant la Cour suprême de l'Ontario de s'être parjuré en 1958 à une enquête judiciaire relative à la distribution d'actions de sa compagnie. Il avait été condamné à neuf mois définis et neuf mois indéfinis.

Si le Christ revenait sur terre on lui refuserait l'entrée de beaucoup d'églises (le chef national du NPD)

VANCOUVER — (P.C.) — Le chef national du parti néo-démocrate M. T.C. Douglas, croit que si le Christ revenait parmi nous on lui refuserait l'entrée de beaucoup d'églises de l'Amérique du Nord à cause de la couleur de sa peau.

M. Douglas, qui fut naguère ministre baptiste, a raconté au cours d'un office religieux, dimanche, que lors d'une visite à la mer de Galilée, sur les bords de laquelle Jésus passa la majeure partie de sa vie, il constata que la population de ces régions avait le teint d'un brun foncé par suite de l'action du soleil. On se trompe gravement, dit-il, si l'on croit que le Christ avait la peau rose ou blanche. "Je l'ai dit à un grand nombre de mes coreligionnaires de l'église baptiste où la discrimination raciale persiste, enchaîna M. Douglas. Le Christ éprouverait bien de la difficulté à pénétrer dans sa propre église ici."

A propos des relations entre l'Eglise et l'Etat, le chef politique affirma que l'Eglise ne devait pas se désintéresser de la politique ni essayer de la dominer.

"L'Eglise ne devrait pas être du monde mais dans le monde, c'est son rôle. Il existe des problèmes comme la discrimination raciale que l'Eglise devrait dénoncer énergiquement, agressivement et avec courage.

"L'Eglise ne saurait se désintéresser des problèmes de l'humanité."

Avis divers

CENTRE DE COUTURE Bernina-Omégas. R. LABRIE LITEE, prop. Vente et service machines à coudre, bobines et accessoires 2 broches, ainsi que batteries de cuisine en acier inoxydable 3 piles de marque "Lustracraft". Adresse: Centre d'Achat Rond Point, Lévis. — Tél.: Bureau: 837-3924, rés. 837-9748. 45026 26-1 (1 mo) 25 C.T.

Dentistes

Dr Yvan Bourget
B.A., B.D.S., D.D.R.
Tél.: 837-0633
BUREAU: tous les jours: 9 heures à midi — 2 à 5 heures.
LE SOIR: SUR RENDEZ-VOUS
40, St-Joseph, LAUZON
45837 19-1 (mar. J. 4 au 18-3) 74 C.L.

Machines à coudre

ATTENTION MESDAMES — Service et réparation de machines à coudre de toute marque. Aussi vente de machines neuves et usagées de marque Singer, L. & J. Roy, exécutant de la Cie Singer, 120, rue St-Georges, Lévis. — Tél.: 837-8217. 45898 14-1 (1 mo) 120 A C.L.

Optométristes

DR LEO DESJARDINS
OPTOMETRISTE
examen vision
VERRES DE CONTACT
LUNETTES
29 St-Joseph, Lauzon
Pour rendez-vous: 837-0352
45815 21-1 (mar. J. 4 au 20-3) 154 C.L.

Dans chaque école de l'Ontario:

Drapeau canadien

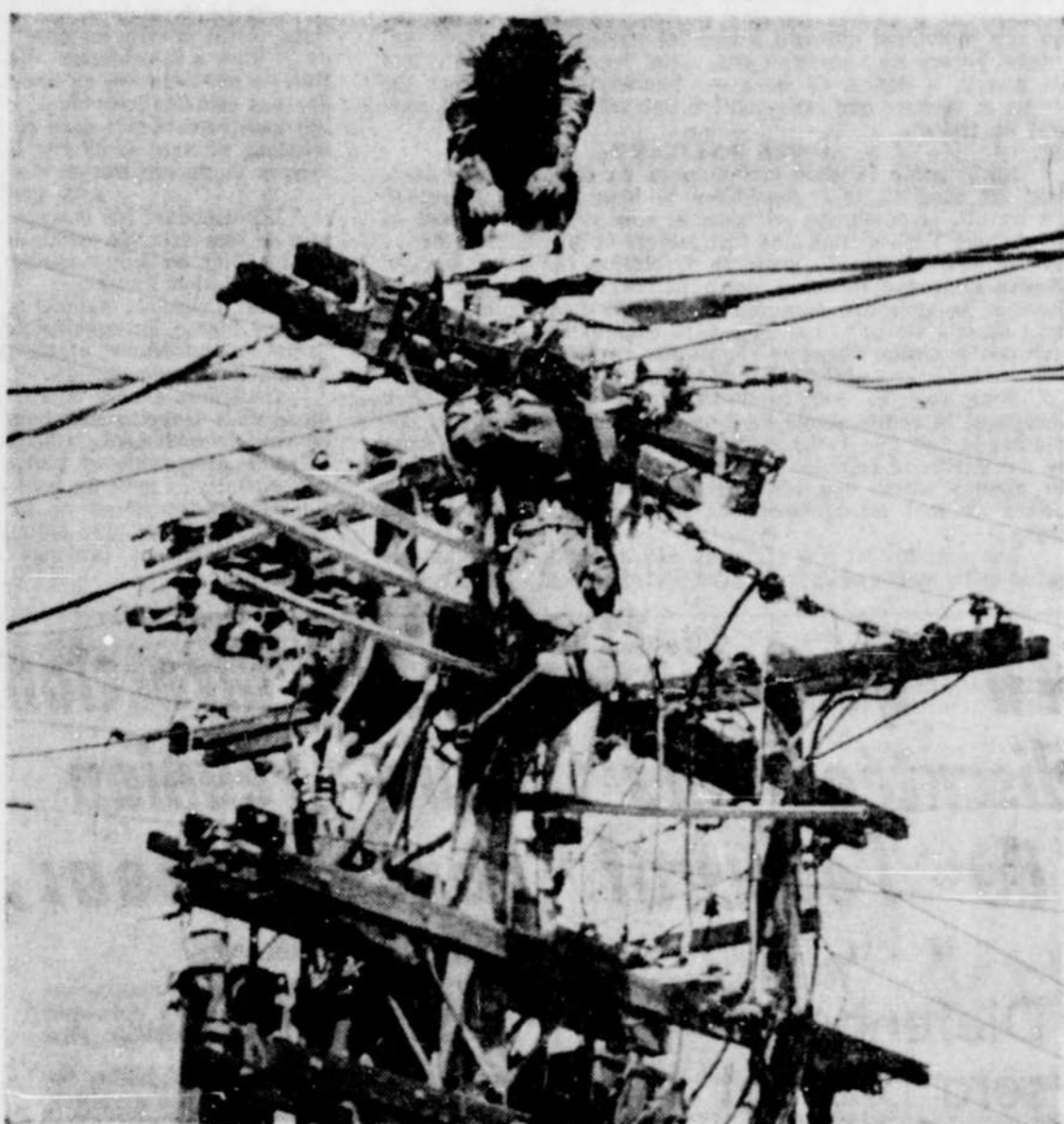
DRAPEAU
TORONTO (P.C.) — Le premier ministre John Robarts de l'Ontario a déclaré hier qu'on était en train de prendre les dispositions nécessaires pour que chaque école de la province dispose du nouveau drapeau canadien.

Répondant à M. Robert Nixon libéral de Brant à l'Assemblée législative, M. Robarts a ajouté que son gouvernement était en communication avec le gouvernement fédéral au sujet de l'utilisation de l'unifolié en Ontario.

"Je sais que je suis l'interprète de la population ontarienne lorsque j'affirme qu'elle acceptera le nouveau drapeau canadien avec la plus grande bienveillance".

\$924,000 pour la construction d'une maison de dix étages

OTTAWA — (P.C.) — Le gouvernement a approuvé l'octroi d'un prêt de \$924,000 pour la construction d'une maison de 10 étages à l'intention des 320 étudiants de l'Université de Moncton, Nouveau-Brunswick. Ce prêt est remboursable dans 50 ans et porte un intérêt annuel de 5 3-8 pour cent.



La sécurité, affaire de chaque instant.

LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTOME



PHILOMENE





● MUSEE DU FORT. — Un spectacle "son et lumière" représentant la bataille des plaines d'Abraham pourra dès lors être vu par les Québécois et les touristes au Musée du fort qu'a officiellement inauguré hier soir, à la place du maire Hamel, le maire suppléant, M. Paul Mecteau. En effet, sur une maquette miniature du Québec du 18ième siècle conçue par M. Paul Alain, un Québécois, M. Tony Price, a préconisé la conception de jeux scéniques commémorant les hauts faits des batailles guerrières qui ont orienté l'histoire du Canada français. Nous voyons ici sur notre vignette M. Frédéric Fleming, M. Tony Price, M. Paul Mecteau, M. Jean-Charles Cantin, député au gouvernement fédéral, et M. Claude-A. Alain. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

Pour une somme de \$80,000

Courville devient propriétaire des immeubles de l'ancienne ferme-école

Après maintes démarches auprès du ministère de l'Agriculture et ensuite du ministère des Travaux publics, le conseil municipal de Courville a pris finalement possession des immeubles de l'ancienne ferme-école, située au centre de la ville, et qui ne servait plus depuis un certain temps. Le contrat entre le Conseil de Courville et le ministère des Travaux publics sera signé dans les jours qui viennent. Il en coûtera 80,000 dollars à la ville de Courville pour acquérir ces terrains et immeubles qui sont destinés en partie à l'aménagement d'un terrain de jeux. Des projets de construction d'un hôtel de ville et d'un centre communautaire sont envisagés avec sérieux.

CREDITS

Le conseil municipal a approuvé des crédits au montant global de 37,000 dollars. Ces crédits se divisent en gros comme ceci: soit 17,000 dollars consacrés aux dépenses d'administration de l'année écoulée; et plus de 20,000 dollars destinés aux opérations de l'année en cours. De ce montant, près de 9,000 dollars iront aux paiements des travaux contractuels de pavage, de trottoirs et de bordure de rues. Les 11,000 dollars qui restent vont à l'administration et au service de la dette.

Le Conseil a voté une résolution à l'effet qu'une séance spéciale sera tenue lundi le 8 février 1965 pour terminer l'étude des budgets de l'année 1965-66.

Dans le domaine de l'expansion, la Commission d'urbanisme de la ville de Courville étudie un projet de développement de construction domiciliaire dans le secteur centre-nord de la ville et soumettra les résultats de son étude prochainement.

A l'exemple des municipalités environnantes, le problème

du nombre de voitures-taxis circulant dans Courville sera vraisemblablement résolu par l'imposition d'un nombre limite maximum. Une demande à cet effet était adressée par les propriétaires de voitures-taxis auprès du Conseil municipal hier soir, qui répondra lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

NOMINATION

M. Jean-Louis Laplante, échevin, sera pro-maire pour le prochain trimestre, en remplacement de M. Eugène Simard dont le terme est terminé. M. Laplante a été également délégué par ses collègues pour suivre une série de conférences et de rencontres organisées par le Comité National de Protection Civile, district de Québec. M. Laplante ira à Arnprior, en Ontario. Ces conférences d'information visent à fournir aux organismes et services publics des données générales de sauvegarde et de protection publique, et des indications sur l'organisation des mesures d'urgence dans les cas de conflagrations ou autres difficultés publiques.

AU CONSEIL DE STE-FOY

par Nelson LABRIE

Au cours du mois de janvier, la Cité de Ste-Foy a vu son évaluation augmenter de \$1,500,000 par suite des 64 permis de construction qui ont été émis et qui représentent une valeur globale de \$2,691,000.

C'est ce que révèle le tableau des permis de construction dans la cité pour le mois de janvier 1965. En présentant ce rapport hier soir, lors de l'assemblée régulière de février, les édiles de Ste-Foy ont fait remarquer que la construction n'était pas à la baisse à Ste-Foy. On a mentionné que cette hausse importante en janvier 1965 représentait une augmentation de 290% sur le mois de janvier 1964. En effet, à cette date, 61 permis de construction avaient été émis mais représentaient seulement une valeur de \$931,000.

Au nombre des permis émis en janvier 1965, ceux se rapportant à la section commerce et industrie totalisent en valeur \$2,370,000. Ces quatre permis à eux seuls représentent la presque totalité de la valeur globale des 64 permis émis. D'après le rapport, 15 permis ont été émis pour les habitations unifamiliales pour une valeur de \$246,000. Pour les habitations à logements multiples, soit au total 17, trois permis furent émis en janvier et représentent une valeur de \$142,000. On note également dans ce rapport: 1 permis d'une valeur de \$350 pour garage, 40 permis pour additions, réparations et enseignes, le tout totalisant \$30,850. Enfin on a émis 1 permis d'une valeur de \$2,000 pour un édifice public.

Toujours d'après ce même tableau des permis de construction émis en janvier 1965, on peut constater une diminution de moitié en ce qui regarde les permis pour habitations unifamiliales. En effet, en janvier 1965, 15 permis ont été émis alors que l'an dernier au cours du même mois 38 permis avaient été accordés pour la construction d'habitations du même genre.

POUR LE PROLONGEMENT DU BOUL. CHAMPLAIN

Le conseil de Ste-Foy adressera sous peu une demande au ministère de la Voirie pour la prolongation du mur de soutènement dans les limites de la cité afin de récupérer au maximum les bords du fleuve. Sur cette infra-structure, les édiles de Ste-Foy estiment qu'on pourrait ainsi prolonger le boulevard Champlain le long du fleuve plutôt que dans la ville.

VALLEE INDUSTRIELLE

Le comité industriel de la Cité de Ste-Foy, formé des échevins Ben Morin et Jean Duchaine, a laissé entendre hier soir que neuf commerçants et industriels avaient acheté des terrains dans la vallée industrielle, zone Jean-Talon, depuis 3 mois. Ces terrains étaient la propriété de la Cité de Ste-Foy.

Par ailleurs, nous avons appris également que quatre clients se sont présentés à date pour acheter les 3 lots que Ste-Foy a à vendre Place Jean-Talon, dans la zone industrielle. Selon les édiles de la cité, ça démontre que les terrains de la ville se vendent très bien.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil de Ste-Foy a donné son approbation à plusieurs règlements hier soir, notamment au "940" amendant l'article 32 du règlement de zonage V-267, zone R-C-26, pour permettre la construction d'un plus trois unités de logements d'une hauteur maximum de 20 pieds. Les édiles ont donné leur approbation au règlement "918" décrétant l'exécution de travaux de mise en forme, de chaînes, de puisards et de pavage permanent dans le lot 319, Place Général-Vanier, et autorisant l'emplant nécessaire au montant de \$90,000.00.

Le conseil a passé un avis de motion pour l'adoption à la prochaine séance d'un règlement décrétant la pose des services d'aqueduc et d'égouts dans les lots 14, 15 et 16 au nord du chemin Ste-Foy.

L'USINE DE FILTRATION

Concernant le contrat d'agrandissement de l'usine de filtration qui avait été accordé à la maison Frs Marquis Ltée, pour un montant de \$259,201, les édiles de Ste-Foy ont été d'accord pour accepter le retrait de cette firme qui, après une réévaluation des travaux, s'est dit dans l'impossibilité d'accepter le présent contrat. C'est à la maison McGuire & Cauchon, le deuxième plus bas soumissionnaire, que le contrat d'agrandissement de l'usine a été confié et ce au coût de \$279,800.

PRO-MAIRE

L'échevin Ben Morin agira comme pro-maire de la Cité de Ste-Foy au cours des trois prochains mois. C'est l'échevin Jean Duchaine, qui venait d'occuper ce poste, qui a proposé M. Morin pour le remplacer. Tout le conseil fut d'accord sur le choix.

Employés de la voirie municipale de Ville-Montmorency

Augmentation de salaire de \$0.10 l'heure

FAITS DIVERS

Par Claude Bédard

Digne des meilleurs films policiers

Une chasse à l'homme, ponctuée de plusieurs coups de feu, s'est déroulée hier soir dans les rues de la Vieille Capitale.

Le tout a débuté lorsqu'une plainte d'auto volée est parvenue au poste no 1 de la police municipale. La description du véhicule fut aussitôt transmise par radio-téléphone aux voitures de la police. L'auto fut aperçue vers 9 h. dans la rue Monk, à la haute-ville. La chasse à l'homme commença quand les voleurs ont voulu échapper aux agents.

Plusieurs autos-patrouille les prirent en chasse et on organisa même un barrage qui fut déjoué de justesse. Pendant ce temps, les policiers qui les suivaient à toute allure à travers les rues glissantes de la ville, tirèrent plusieurs coups de feu en direction de l'automobile. La vitre arrière ainsi qu'une vitre de côté ont volé en éclat sous les projectiles. Plus tard, on a pu constater qu'une balle s'était logée dans le haut de la banquette avant.

Réalisant le danger de leur escapade, les deux jeunes gens stoppèrent, après avoir dérapé le long d'un trottoir et évité de peu un autobus de la Cité. Les suspects ont été incarcérés aux cellules municipales en attendant d'être mis en accusation.

Par ailleurs, deux adolescents âgés de 16 et 17 ans ont aussi été arrêtés par la brigade volante après qu'ils eurent volé une auto dans la soirée. Cinq autres autos ont été rapportées volées durant la soirée et la nuit et la police a eu fort à faire, surtout avec le grand nombre d'accrochages qui se sont produits par suite de la chaussée glissante.

Trouvé inanimé après une chute d'une trentaine de pieds

Un jeune homme de 19 ans a été trouvé inconscient vers 2 h. hier après-midi sur le trottoir de la rue Champlain par des passants. Il avait été projeté du toit d'une maison de trois étages lorsqu'il perdit l'équilibre pour faire une chute dans la rue. Personne n'a été témoin de l'accident.

Souffrant d'une fracture à la cuisse droite et d'une autre au bras droit, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu par l'ambulance Arthur Cloutier & Fils.

Dubergier favorise le plus bas soumissionnaire

Le conseil de Ville de Dubergier a favorisé, hier soir, Raymond Cyr Inc., le plus bas soumissionnaire dans ses offres d'aqueduc et d'égout pour toute la municipalité de Neufchâtel.

Ce contracteur évalué ces travaux à \$182,612.15 mais si l'on excepte les égouts projetés, les travaux d'aqueduc intermunicipal pour Neufchâtel s'élevaient à \$151,225.31.

Le contrat stipule une dépense de \$20,000 par année. La Corporation a également spécifié que ce prix ne pourra changer tant que la population n'aura pas atteint un total de 8,000 âmes.

Le Conseil municipal de Ville-Montmorency a voté hier soir une augmentation de salaire rétroactive au premier janvier 1965 de 0.10 cents l'heure en faveur des quatre employés de la voirie municipale. L'ancien taux horaire était de 1.45 dollars. L'augmentation accordée par la ville fait suite à une demande des employés eux-mêmes.

Dans un autre domaine, la Ville-Montmorency qui avait une entente avec la municipalité de Villeneuve pour fournir l'eau à l'usine de fabrication de ciment St-Laurent, dans le cas d'une impossibilité temporaire pour les services de Villeneuve, vient de passer un contrat avec cette dernière. Le contrat a une durée de dix ans, en raison de 500 dollars annuellement, quel que soit le débit d'eau utilisé ou non par la Cimenterie St-Laurent.

DEMANDE D'OCTROI

L'Harmonie de Montmorency

Par le TNM:

"La danse de mort": du grand théâtre

(Par Jean ROYER)

Le TNM nous a donné de reconnaître, hier soir au Palais Montcalm, le grand théâtre, le théâtre puissant et vrai, l'expression et le témoignage de l'homme.

"La danse de mort", de Strindberg, a été rendue avec force et justesse par Jean Gascon, Denise Pelletier et Léo Illial.

"La danse de mort", c'est la haine que se vouent deux êtres dans leur repaire, depuis vingt cinq ans. Cette haine indéfinissable qui a envahi leur vie est leur seule façon d'être: ce couple qui fait parler Strindberg se déchire avec une féroce diabolique, avec une cruauté destructrice où chacun voudrait posséder la mort de l'autre, comme sa propre délivrance.

Cette haine, ce mal incommensurable emporte tout: même la pitié de Kurt, qui a succombé lui aussi à la révolte et qui doit fuir avant d'être à son tour annihilé par la tyrannie du souffre immonde.

Dans sa pièce, Strindberg dit sa révolte personnelle. Il le fait avec une force et une densité inouïes. Il nous semble que toute la haine possible est contenue chez ces personnages monstrueux, qui n'ont d'humain que leur désir de mort, que leur foi en une orgueilleuse et systématique vengeance de tous les instants, seul mobile de leurs actes et pensées.

"La danse de mort" est une oeuvre violente, à la fois dure et forte, mais aussi lucide et vraie. On y joue, une fois dont l'homme est parfois capable, où plutôt dont certains êtres sont victimes, enchaînés par l'orgueil le plus tyrannique et le plus inhumain. Dans sa pièce, Strindberg met en place la machination infernale mue tour à tour par un homme

et une femme qui délirent de haine: mais le tout est mené par l'auteur avec un grand sens de la vie et du théâtre.

Il y a, chez Edgar (Jean Gascon) et Alice (Denise Pelletier), une prise de conscience et une résignation finale qui signifient l'espoir, vainqueur du néant. "La danse de mort" aura tué la haine, peut-être. Mais on ne peut oublier qu'elle a tout ravagé.

Tout cela, les comédiens Jean Gascon, Denise Pelletier et Léo Illial l'expriment avec une force et une intensité qui s'ajustent au langage de l'auteur et lui rendent toute sa portée, sa raison de dire. Et l'on ne saurait être trop élogieux sur la qualité de la distribution.

Jean Gascon interprète avec intelligence et autorité le cynisme de son personnage. Ce grand comédien conduit le sonnage. Ce grand comédien conduit le sonnage. Ce grand comédien conduit le sonnage. Ce grand comédien conduit le sonnage.

Denise Pelletier rend à souhait la sorcellerie de son personnage. Elle a également réussi à jouer les scènes de délire avec justesse.

Léo Illial complète le jeu dans le rôle bien compris et senti de Kurt.

Le décor de Mark Negin s'impose à l'action, il la contient avec sobriété, il la domine aussi, comme participation constante à la tragédie.

Il faut donc féliciter le Théâtre du Nouveau Monde d'avoir choisi de présenter "La danse de mort", une de ses meilleures réalisations, et sans doute la meilleure production de la saison théâtrale, à date.

Le TNM demeure au premier rang par la qualité de sa présentation. Et les Québécois devraient mieux le savoir, qui ne sont pas allés voir "La danse de mort", hier soir.

A l'intention des parents

Entretien sur la catéchèse

Le deuxième d'une série de 10 entretiens A L'INTENTION DES PARENTS et portant sur le contenu doctrinal, l'esprit, l'orientation des manuels de première et deuxième années, aura lieu ce soir, 2 février, de 8 h. 30 à 10 h. 30 p.m., à l'amphithéâtre du Grand Séminaire de Québec (Cité Universitaire Laval).

Il s'agit d'une initiative réalisée en collaboration par les Groupements de Foyers du Diocèse et l'Office Catéchétique Diocésain.

Sont cordialement invités, tous les couples ou parents qui désirent y participer (même s'ils n'ont pu assister au premier).

Chronique municipale

Par

Jacques Jobin

Patronage: synonyme de justice

le coloris de ses propos que par leur sens.

Ainsi la semaine dernière, pour étayer la tutelle dont il recouvrait paternellement un employé délaissé, il en vint à parler de patronage en comparant ce terme, en lui donnant comme équivalence, le mot justice (avec ou sans J majuscule).

"Voyez! disait-il, cet employé n'a pas eu recours au patronage et il subit l'injustice." De là à affirmer que sans patronage il n'y a pas de justice ce n'est absolument pas au-dessus des forces du doyen et c'est précisément ce qu'il s'est permis de faire.

Cette proposition à apparence syllogistique a trouvé secondairement en la personne de M. Jules Morency qui sera sans doute heureux de voir son nom dans le journal, lui qui se plaint que cela ne lui arrive pas souvent.

Mais avec ces propos, une chose est certaine: maintenant et ceux qui avaient encore des illusions (en existait-il?) peuvent facilement les balancer par-dessus bord:

le patronage existe et a existé de fait à l'hôtel de ville. Horreur! L'aveu de ces deux conseillers ne nous permet plus d'en douter. Ceux qui croiraient que cela était seulement l'apanage des gouvernements provinciaux et fédéraux peuvent faire une croix sur la glace.

Mais ce mot souvent lancé comme accusation en périodes électorales, ce mot rebêché sans cesse qui en incite beaucoup à ne plus croire en la sincérité des hommes politiques, ce mot qui provoque le sourire des uns et le rire gras des autres; en un seul souffle on vient de le revaloriser: le patronage... c'est la justice!

Justice des candidats qui doivent têter les oreilles des échevins" (paroles mêmes de M. Matte) pour entrer dans l'archiconfrérie des fonctionnaires...

Justice de ceux qui sont obligés de les têter encore pour conserver leur place et de les têter toujours pour obtenir de l'avancement, même si leur compétence ne le justifie pas...

Justice de ceux dont l'avancement et le salaire sont gelés parce qu'ils ne sont pas des têtards...

Justice des entrepreneurs qui refusent de présenter des soumissions parce qu'ils savent très bien que le choix est déjà fait et que ce choix est définitif...

Justice des incompetents qui tréquent, les pieds sur leur bureau...

Justice des compétents qui, connaissant le système, se refusent à ambarquer dans cette "maudite galère"...

Justice du contribuable qui voit ainsi l'administration de sa ville privée des services d'hommes éclairés...

Justice de ceux qui sont compétents et qui ont réussi malgré tout à passer au travers (et il y en a) mais qui rêvent au soulagement que procurerait la disparition de cette institution vieille comme le monde...

Justice de caisse électorale...

Est-ce là la justice évoquée par M. Matte?



A court d'arguments il arrive souvent que certains, les hommes politiques en particulier, se complaisent en comparaisons, en recherches d'équivalence de concepts, en raisonnements "partis de principes" aussi boiteux que faux.

Lorsqu'il péroré au conseil municipal, monsieur le doyen utilise souvent ce "parlant de ce principe" alors qu'il vient le plus souvent de rêver tout haut aux belles années d'antan.

Cela ne porte pas trop à conséquence la plupart du temps car M. Matte obtient plutôt la manchette par

L'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

Quand on choisit un cheval de bataille

La propulsion latine du Canadien français au maniement des théories et à l'échafaudage des machines synthétiques de la logique possède une certaine noblesse intellectuelle; mais elle nous a joué bien des vilains tours. Pendant que nous brassions des idées et alignions des mots, les autres brassaient des affaires et procédaient à l'arrangement des choses... en leur faveur.

Le programme de la session en cours est orienté tout entier vers la question économique. On pouvait espérer que les débats académiques sur les sempiternels finasseries de la constitution passerait, au moins pour une fois, au second plan pour donner enfin la priorité à l'agriculture qui se meurt et à l'équipement industriel qui est le pain et le travail des générations.

Hélas! il semble que le verbiage constitutionnel prendra le dessus! On discutera peut-être encore jusqu'à l'infini sur "la constitution du rêve", plutôt que de concentrer les énergies et le temps sur les moyens de vivre dans le présent afin d'être assuré d'un avenir... constitutionnel et autre! C'est du moins la première impression qui se dégage des réactions de l'opinion publique devant le magistral discours que le leader de l'Opposition Daniel Johnson vient de prononcer sur les projets de la session. En effet, M. Johnson avait fait une analyse-critique très fouillée de l'économie rurale, de la décentralisation industrielle, des organismes de la planification, s'appliquant ainsi directement aux politiques que le gouvernement lui-même place au premier rang de ses devoirs pour cette année.

Mais ce ne sont pas les propos portant sur les données les plus immédiates et les plus concrètes de notre existence nationale qui ont attiré le plus l'attention publique. Au contraire, les vues de M. Johnson sur le rapatriement de la constitution accapare la vedette au point de rejeter tout le reste dans une quasi-indifférence. On retient les mots les plus forts — toujours les mots! — dont le leader oppositionniste s'est servi: "la formule du rapatriement est une camisole de force" ou bien "laissons mourir la constitution à Londres". Et une délégation imposante de "l'Union Nationale" confie à M. Johnson la mission d'enfourcher ce cheval de bataille.

En fait, le "rapatriement de la constitution" ne mérite ni tant de gloire, ni tant d'opprobres. C'est, tout au plus, un arrangement pragmatique survenant après un demi-siècle d'échecs pour permettre aux Canadiens de ramener chez eux un texte législatif qu'ils se chargeront de modifier, une fois qu'ils l'auront entre leurs mains, selon le processus constant de l'évolution.

Déjà, — dans l'application et dans les faits, dans l'esprit sinon dans la lettre — la structure constitutionnelle du Canada n'est plus ce qu'elle était, il n'y a que deux ans. Des événements aussi considérables que le système des rentes ou que le retrait des plans conjoints ont entièrement modifié les anciens équilibres. Rédiger une constitution entièrement neuve serait, non seulement une entreprise utopique dans les conditions présentes, mais cette tentative serait la véritable "camisole de force" pour le Québec dont l'avenir se trouverait prisonnier de ce qui est possible aujourd'hui. Avec ses imperfections, la constitution ancienne est constamment remise sur le métier dans un effort permanent d'adaptation au réel et à l'actualité. Ainsi, — à cause de ses imperfections elles-mêmes — elle est devenue aussi flexible que le déroulement de la vie. Immobiliser dans un texte neuf et définitif ce qui est enfin en marche: voilà un danger autrement plus grave que "le rapatriement de la constitution" dans un Canada en plein devenir!

Dans ces conditions, il faut espérer que la Législature ne s'hypnotisera point sur la question constitutionnelle et qu'à la répétition de ce vieux débat académique, elle préférera le travail pratique qui va — seul — déterminer, en dernière analyse, ce que sera le Québec de demain.

Le Québec de demain sera avant tout le résultat du système d'éducation que l'on refait de fond en comble et de la planification économique à laquelle on se prépare. Sur ces plans fondamentaux, le leader Johnson a posé des interrogations qui correspondent aux préoccupations vitales des citoyens.

Ainsi, les citoyens ne sont pas sans inquiétudes devant les lenteurs du Conseil d'orientation économique qui n'a produit, en somme, qu'un seul rapport bien théorique depuis quatre ans. Les citoyens se posent aussi des questions sur le travail accompli par "le comité permanent d'aménagement des ressources", groupant sept ou huit ministères s'intéressant à un domaine particulier de l'économie. On veut connaître aussi le fonctionnement de cet organisme additionnel d'expansion économique désigné comme "le comité ministériel de planification".

Sans doute, des projets sont déjà lancés. Il y a un "plan quinquennal" pour l'aménagement de la région de la Chaudière, un programme de développement dans les pépinières provinciales en vue du reboisement, une enquête et un recensement sur la Côte-Nord et quelques plans spéciaux en matières de pêcheries et d'agriculture. Tout cela est un bon départ; mais ce n'est qu'un départ.

A vrai dire, l'aménagement des ressources régionales que l'on peut désigner comme une "planification" connaît ses progrès les plus visibles avec "l'Arda" dans les régions-pilotes du Bas St-Laurent-Gaspésie et du Nord-ouest du Québec. Le ministre Courcy vient de présenter un rapport indiquant que des programmes d'amélioration des fermes engageront des dépenses de \$2 millions, tandis que neuf projets de restauration forestière coûtant un demi-million seront entrepris dans cinq comtés sous-développés.

Il est évidemment à la mode de blâmer Ottawa pour tout ce qui va mal au Québec. Notons en passant que cette première réussite de la "planification" chez nous, prend son origine dans une initiative d'Ottawa pour la réhabilitation des terres pauvres. Notons aussi qu'Ottawa en paie la moitié des frais, dans un effort pour accorder à l'agriculteur de l'Est une compensation pour l'assistance fédérale tournée jusqu'ici trop exclusivement vers l'Ouest.

Ce ne sont donc pas des textes juridiques ou une constitution neuve qui peuvent mettre les hommes au travail, donner à leurs familles les conditions matérielles de la dignité humaine, rendre fertiles ou productives les fermes où l'on crève, multiplier les occasions de la décentralisation industrielle et faire circuler le sang de la vie économique d'un bout à l'autre de ce géant encore tout difforme qu'est l'Etat du Québec.

Certes, une étude approfondie sur les conséquences de la formule du rapatriement constitutionnel, non seulement sur le Québec mais sur nos minorités dans les autres provinces, est absolument nécessaire. L'Opposition à la Législature rendra un grand service en discutant, avec lucidité et énergie, les positions du gouvernement Lesage à cet égard. Mais si ce "cheval de bataille" prend le mors aux dents pour abimer la session parlementaire dans l'impasse du temps perdu, au détriment des grands problèmes économiques, nous aurons une fois de plus abandonné la proie pour l'ombre et préféré la cadence des mots à la marche de notre époque.

Lorenzo Paré

Ma guenille m'est chère

Il ne s'agit pas de tomber dans ce qu'on nomme d'un grand mot, l'hédonisme, c'est-à-dire dans le culte du plaisir pour le plaisir. Il ne s'agit pas d'enlever au spirituel sa primauté. Il ne s'agit pas de révoquer en doute ce que dit saint Paul concernant cette lutte de l'Esprit contre la chair.

Mais enfin je suis homme, corps et âme, ni ange ni bête, mais les deux à la fois. Et n'est-il pas important d'avoir une bonne idée de mon frère le corps, et d'agir en conséquence?

La science est moins respectueuse du corps promis à la terre que la foi qui révèle qu'il ressuscitera. L'Incarnation, c'est le Verbe qui se fait chair,

c'est la promotion de la chair.

La Rédemption, c'est l'économie du salut par la chair.

L'Eucharistie, c'est le corps et le sang du Christ.

Et la messe dit expressément: "Que la réception de votre corps... me profite pour la protection de mon âme et de mon corps"

(3e oraison avant la communion). Et l'oraison "CONCEDE", souvent récitée à la messe, implore la faveur "de jouir toujours de la santé de l'âme et du corps".

La liturgie des défunts entoure de vénération le corps pour lui-même, le corps sans l'âme. Elle met un crucifix entre les doigts glacés. Quant à moi, je se-

rai revêtu des ornements sacerdotaux comme à l'autel.

Il faut une messe spéciale de Requiem et un endroit béni, une cimetièrre, mot qui signifie dortoir, pour cette pauvre carcasse humaine et les Jansénistes voudraient que je me désintéresse de mon corps?

On se souvient du mot de Chrysale dans les Femmes savantes: "Mon corps: une guenille? Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère".

Il avait raison, le bonhomme.

André JOBIN, prêtre

Lettre d'Allemagne

Bien longtemps avant que l'on ait eu la preuve que de nombreuses étoiles sont en réalité des soleils qui brillent comme le nôtre, de grands esprits ont pensé que notre terre n'était pas l'unique monde habitable de l'univers. L'astronomie a fait reculer les limites du ciel à des distances infinies que nous avons peine à nous représenter. Toutes les étoiles visibles à l'oeil nu font partie du système de la Voie lactée qui se compose de 100 à 200 milliards d'étoiles lumineuses. Et des myriades d'autres Voies lactées, dans les espaces infinis de l'univers, ont été découvertes grâce aux grands télescopes. Notre soleil serait-il le seul, parmi des milliards d'autres soleils, autour duquel orbite un cortège de planètes?

La science n'est pas encore parvenue à prouver l'existence de la vie sur d'autres corps célestes, bien que les analyses spectrales de la lumière de Mars effectuées par le chercheur russe Tichow semblent indiquer la présence d'une végétation primitive sur cette planète. Si l'on veut approfondir le sujet, on ne peut que poser cette question: quelles hypothèses pouvons-nous émettre en nous fondant sur nos connaissances actuelles. Nous devons tout d'abord savoir si le soleil est le seul astre dont le système planétaire comprend un monde habité, ensuite, si des planètes habitables abritent effectivement la vie. La première question devra être résolue

LA VIE sur d'autres planètes?

par les astronomes, la seconde par les biologistes. Or il se trouve justement que deux études réalisées par deux savants, récemment publiées indépendamment l'une de l'autre et presque en même temps, viennent renforcer les hypothèses émises par la majorité des savants sur la vie extra-terrestre. L'auteur de la première publication est un astronome, l'auteur de la seconde est un biologiste.

M. Peter Brosche a fait le point, dans la revue "Sterne und Weltraum", des connaissances astronomiques et des récentes découvertes concernant le sujet qui nous préoccupe. Une chose est sûre: certaines planètes, même celles qui se trouvent près des étoiles fixes les plus rapprochées, ne sont pas visibles, même à travers le télescope le plus puissant du monde, parce qu'elles possèdent une luminosité trop faible. Mais l'astronomie de l'invisible a déjà fourni des preuves évidentes de l'existence de corps non lumineux situés au voisinage des étoiles fixes. Ils se manifestent par l'attraction qu'ils exercent sur leur soleil. M.

Borsche s'appuie également sur le résultat des recherches toujours en cours réalisées à l'Observatoire de Sproul en Pennsylvanie (Etats-Unis), sous la direction du professeur van de Kamp. Il va de soi que l'on n'a pu déceler jusqu'à présent que les planètes assez volumineuses, des planètes dont la masse est nettement supérieure à celle de notre planète Jupiter. La seule découverte de planètes prouve du moins que notre système planétaire n'est pas unique dans l'univers. On peut donc admettre l'existence de planètes encore plus petites. L'un des soleils les plus rapprochés du nôtre — le second par la distance — appelé l'étoile de Barnard, caractérisé par son mouvement particulier au firmament, possède une planète dont la masse est une fois et demie celle de Jupiter.

M. Brosche examine un autre point encore plus important. Pour être habitable, une planète ne doit être ni trop distante ni trop rapprochée de son soleil. Il est vraisemblable que plusieurs planètes tournent autour du soleil; l'une d'elles pourrait

se trouver dans la région propice à la vie. Après avoir passé en revue toutes les conditions qui rendent difficile l'existence de la vie extra-terrestre, l'auteur finit quand même par conclure qu'il doit exister d'autres planètes semblables à la terre. Mais il laisse — en tant qu'astronome — ouverte la question de savoir si des planètes sur lesquelles règnent des conditions favorables à la vie sont effectivement habitées.

Telle est précisément la conclusion à laquelle est parvenue le professeur G. Weizel dans son article paru dans la revue "Naturwissenschaftliche Rundschau". En revanche, il n'apporte aucun argument en faveur de l'existence d'autres planètes habitables. L'auteur évoque tout d'abord l'apparition de la vie sur notre terre encore jeune. Il existe trois théories là-dessus. La vie est le produit d'un acte surnaturel; la vie est due à un unique hasard; la vie s'est manifestée inéluctablement grâce à une suite de réactions chimiques, à partir de la matière inerte, au cours d'un lent processus d'évolution.

L'APPARITION DE LA VIE

Le professeur Weizel évoque brièvement les résultats obtenus jusqu'à présent par la biochimie et, après un examen critique, en vient à la conclusion que la vie se manifeste nécessairement lorsque les conditions extérieures le permettent. Par conséquent, toutes les planètes habitables sont effectivement habitées. L'auteur de cette étude est également parvenu à la même conclusion dans son ouvrage "Woher wir kommen — wohin wir gehen" (d'où venons-nous, où allons-nous): là où la vie est possible, elle s'est manifestée. En se fondant sur d'autres hypothèses, citées par exemple par M. P. Brosche, l'auteur estime d'autre part qu'un univers supposé fini doit au moins renfermer 1 trillion (un 1 avec 18 zéros) de planètes habitées. Un univers infiniement grand doit également contenir un nombre infini de mondes habités.

Les publications de M. Brosche et Weizel considérées ensemble ne laissent plus aucun doute sur l'existence de nombreuses autres planètes dans l'univers étendu sur lesquelles la vie s'est manifestée. Elle n'a peut-être pas encore atteint sur certaines planètes le stade d'évolution de la nôtre, sur d'autres, elle l'aura peut-être dépassé. Considérer l'homme comme l'être le plus évolué de l'univers c'est lui accorder une importance démesurée.

T. A.

POINT DE VUE

Charles DeBlois, prêtre Séminaire de St-Georges



Rapport mal nommé

M. le rédacteur,

Pourquoi dit-on: "Le rapport Parent" plutôt que "le rapport de la Commission d'enquête provinciale sur l'éducation", ce qui empêcherait les gens de penser que le clergé est responsable de tout ce qui est recommandé dans ce fameux rapport, du seul fait qu'il porte le nom de Mgr Parent qui n'était pas le seul membre de cette commission?

Jusqu'à nos jours, grâce à la formation obtenue dans nos institutions soit-disant arriérées et pas nécessaires, nos populations ainsi que nos dirigeants religieux et civils n'ont pas expérimenté les troubles de toutes sortes qui se produisent en d'autres pays où la formation religieuse est méconnue.

J'espère bien que toutes nos associations et tous les groupements de la province surveilleront avec attention les développements que nous apportera l'étude des nouvelles méthodes suggérées dans ce rapport et sauront protester en temps et lieu afin que les prétendues réformes susceptibles de nous donner des résultats douteux ne soient pas adoptées par notre gouvernement.

A. C. St-Sacrement, Québec.

Les ridicules

M. le rédacteur,

Les ridicules sont ceux qui se classent parmi les évolués, les déniaisés, les détraditionnalisés, et qui craignent tellement de passer pour étroits, moyenâgeux et rétrogrades aux yeux de tous et surtout de certains Français, qu'ils en sont tout simplement ridicules. C'est de l'aplombisme tout court!

En morale libre, ils dépassent leurs idoles. En littérature, ils osent, dans le style ordurier, plus que les auteurs auxquels ils s'abreuvèrent; dans la négation de Dieu, dans l'indifférence religieuse, ils sont passés maîtres.

Quelle dégringolade! On se demande comment parvenir à réduire le nombre

croissant de vols à main armée, des dévotés, des assassins, des révolutionnaires.

C'est très simple. Personne ne donne à Dieu la place qui lui revient.

Allez dans toutes les prisons du monde et questionnez les forçats. C'est l'absence de religion qui conduit aux pires abîmes. Jamais on ne rencontrera chez des êtres en contact avec leur Créateur, cet esprit d'indépendance et d'orgueil qui autorise les pires capitulations.

Quand Dieu est rejeté d'une âme, satan prend la première place, et, peu à peu, c'est le rejet final.

Ouvrons les yeux avant qu'il ne soit trop tard.

Edith Stern, Québec.

Club de numismates

M. le Rédacteur,

Au début de janvier 1965, la Monnaie royale canadienne présentait les premiers spécimens de ses pièces de monnaie, édition 1965. Comme à l'accoutumée, les collectionneurs ont donné à la Monnaie royale des commandes pour des exemplaires de cette première émission.

Or, selon certains renseignements qui m'ont été fournis, des gros collectionneurs des Etats-Unis auraient été parmi les premiers privilégiés et auraient réussi à se procurer plusieurs assortiments de cette collection. Malgré qu'il y ait restriction sur le nombre de séries disponibles à chaque acheteur, il ne faut pas être bien malin pour supposer que des paravents peuvent être facilement utilisés.

On m'a même affirmé que certains groupes influents canadiens auraient bénéficié de cette même injustice. Pendant ce temps, presque aucun membre du Club des numismates de Québec n'aurait réussi à obtenir même une seule série de pièces. La réponse fut invariablement la même à l'ef-

fet que les quotas d'assortiments disponibles étaient déjà épuisés.

Il appert même que la Monnaie aurait déclaré une date limite rétroactive, soit le 2 janvier 1965 à 4 heures de l'après-midi, pour que les commandes puissent être considérées. Et, ce qui semble le plus surprenant, c'est que les lettres apportant la mauvaise nouvelle aux numismates étaient obliques du 3 janvier 1965, ce qui laisserait supposer que les réponses auraient pu être préparées d'avance.

M. le ministre des Finances admettra avec moi que cette situation ne peut plus durer et qu'il est temps que l'on mette fin à cette injustice. Je lui demande donc de faire une enquête complète en cette affaire et de prendre les dispositions nécessaires à la satisfaction des collectionneurs québécois. Je suis persuadé qu'il verra à ce que ce phénomène ne se reproduise pas l'an prochain.

Dr Guy Marcoux, député, Québec-Montmorency.

Quant à nous, prêtres, nous sommes en marche. Nous avons notre travail à faire.

N'allez pas, de grâce, excuser notre paresse. Continuez à nous faire une correction fraternelle qui ne pourra que nous stimuler à être au service du peuple de Dieu.

Charles DeBlois, prêtre, Séminaire St-Georges.

Correction fraternelle

allèguent un exclusivisme racial, national ou culturel font figure d'attardés.

Eh bien l'Eglise, le Concile en est une preuve manifeste, veut assumer chrétiennement cette valeur très positive de l'histoire actuelle. Plus que jamais, elle nous dit que cette unité à laquelle le monde tend et qu'il recherche par toutes ses forces ne peut se faire que dans une personne: le Christ. C'est là que l'humanité trouvera son unité la plus profonde. Le Christ qui est venu sauver tous les hommes parce qu'il les aimait tous.

Et l'Eglise ne craint pas de rappeler aux siens que dans cette marche vers l'unité dans le Christ, nous sommes tous interdépendants les uns des autres. Nous formons tous le Peuple de Dieu. Nous sommes l'Eglise. Il n'y a pas d'un côté, la Hiérarchie; et de l'autre, les pauvres laïcs. C'est faux. Tous, tant que nous sommes, nous avons un commun dénominateur: nous sommes des baptisés. Et quelle est maintenant la fonction des évêques et des prêtres si ce n'est de servir, d'aider leurs frères à progresser vers l'unité dans le Christ. Et comment pourront-ils exercer ce service d'une façon adéquate? En étant attentifs aux besoins des fidèles. Et ces besoins ne sont pas écrits dans les livres. C'est sûr. C'est pourquoi plus que jamais le prêtre doit-il être à l'écoute des besoins de ses fidèles.

Et à ce point de vue, je trouve très malheureux le récent article de M. Dugal intitulé: "J'invite M. Gosselin". Il me semble que cet article (et d'autres aussi) est très représentatif de ce que l'on est convenu d'appeler un dialogue de sourds qui n'a plus sa place dans l'Eglise d'aujourd'hui. Un seul comportement psychologique semble animer l'auteur de cet article: celui

d'un réflexe de peur, d'un réflexe de défense. Comme si les critiques constructives à l'endroit du clergé ne pouvaient pas être stimulantes et tonifiantes. Pour être bref, je m'en tiens à l'article de M. Dugal paru dans "l'Action".

Il s'agissait d'une réponse à un article précédent de M. Clermont Gosselin sur la proclamation des textes liturgiques par les pas-

teurs. Monsieur Dugal est très sévère: il qualifie le texte de M. Gosselin d'"Abattage au clergé"; il déclare que "les prêtres se laissent bafouer par des jeunes suffisants... et ainsi de suite.

C'est très curieux: je ne me suis senti nullement bafoué! En lisant l'article de M. Gosselin, je me suis dit: "Il a peut-être raison. C'est sans doute une correction fraternelle. Je vais davantage me surveiller à l'avenir et faire des efforts pour la proclamation de la Parole de Dieu". —"Je comprends que M. Gosselin n'y ait pas mis toutes les nuances. Mais c'est le jeu. Si nous parlions, nous prêtres, toujours en pleine rigueur théologique, nous ferions le vide autour de nos chaires. Même au Concile, bien des évêques n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller pour faire progresser certaines idées. D'accord, M. Gosselin n'a pas parlé des efforts qui se font par exemple dans votre paroisse. Vous faites bien de le signaler. Et c'est déjà tout un mérite à votre article.

Mais j'ai l'impression que nous faisons rire de nous quand on essaie d'expliquer par toutes sortes de moyens notre piètre proclamation de la Parole de Dieu. Pour nous prêtres: il y a une hiérarchie dans notre ministère. Et notre premier rôle, c'est de proclamer cette Parole. Et si nous faisons cela médiocrement, nous sommes en faute.

Et je crois que le rapprochement avec les annonceurs de radio ou de T.V. n'est pas injuste, au contraire: ça doit être un exemple. Quand vous pensez qu'un type comme M. Gosselin, très expérimenté, ne débite jamais un bulletin de nouvelles sans le travailler plusieurs fois avant: et nous qu'est-ce que nous faisons. Pour ma part, j'attends de mes fidèles

les qu'ils soient exigeants là-dessus. Et au fond, les motifs pour nous excuser ne sont-ils pas la cause directe de notre mauvaise proclamation. Si les fidèles arrivent en retard: est-ce que ce ne serait pas la conséquence d'une proclamation moche et peu intéressante? Avez-vous remarqué aussi que nos gens toussent seulement quand la lecture est mal faite ou la proclamation est ennuyeuse. Au contraire, si notre travail est bien fait: ça les saisit. Nous travaillons tous pour le royaume et même les prêtres ont leur part. Je pense à ce beau texte de père Rahner:

"Certes, nous sommes les messagers de Dieu, les héros de ses mystères, mais n'oublions-nous pas trop facilement que nous sommes tout d'abord, nous-mêmes, des fidèles, comme les autres, avec tout ce que cela comporte de difficultés, de risques, d'obscurité, de tentations et d'obligation constante de progresser incluse dans le mot "foi"? Sans le vouloir nous nous comportons souvent comme des "sous-prêtres" de Dieu dans son gouvernement du monde, nous nous prenons pour ses "experts", et c'est nous-mêmes qu'inconsciemment nous défendons, alors que nous pensons défendre ou répandre l'Eglise et l'occure du salut. Souvent, nous agissons comme si nous avions pénétré les plans de Dieu, comme si tout était clair pour nous, et estimons que les autres feraient mieux de s'en tenir à l'ins-truction que nous, spécialistes-choses-célestes, leur dispensons. Par là, nous montrons combien nous sommes loin du véritable dialogue avec les autres chrétiens et combien nous sommes peu convaincus d'avoir quelque chose à apprendre d'eux, de leur foi et de leurs difficultés sur la foi".

Je m'excuse d'avoir peut-être été dur pour M. Dugal. Mais je pense exprimer notre désir qui ne peut pas ne pas être le même: nous aider, prêtres et laïcs, à ce que le Christ soit davantage présent à nos fidèles.

Quant à nous, prêtres, nous sommes en marche. Nous avons notre travail à faire.

tienté — Nouvelles de la chrétienté — Nouvelles de la chrétienté — Nouvelles de la chrétienté — Nou

Paul VI parle des nouveaux cardinaux

ROME — (CCC) — Nous n'avons pas l'intention d'accroître le pouvoir du Sacré Collège par une inflation numérique de ses membres, a dit le Pape dans l'allocution qu'il a prononcée au cours de l'audience générale de mercredi 27 janvier.

Paul VI a expliqué que Jean XXIII ayant franchi la limite de 70 chapeaux fixée par Sixte Quint au 16^e siècle, il lui avait semblé opportun de profiter de cette décision pour porter le nombre des cardinaux à plus de cent. Cela en raison de l'augmentation des dimensions de l'Eglise et de la fonction représentative du Sacré Collège.

"Cependant, a poursuivi le Pape, nous avons l'intention, même si à la fin du Concile nous devons procéder à la création d'autres cardinaux, de limiter étroitement le nombre des membres

du Sacré Collège dans les marges des nécessités véritables de l'Eglise qui, elle, doit refléter sa magnificence universelle dans le Collège cardinalice surtout de façon symbolique et qualitative et non pas quantitative. Cela d'autant plus que nous pourrions nous prévaloir, dans l'exercice de nos fonctions apostoliques, suivant les besoins et sous différentes formes, de l'assistance de nos frères dans l'Épiscopat, comme cela se produit déjà et comme cela se produira encore mieux à l'avenir".

Le Souverain Pontife a ajouté qu'il a l'intention de donner au Sacré Collège une expression de communion plus pleine et de représentation plus effective de l'autorité de la collégialité, de l'expérience de la tradition, de la culture.

Relevant ensuite la variété d'origine des nou-

veaux cardinaux, le Saint-Père a dit ensuite: "Cela vous montre que l'Eglise romaine n'est pas une bergerie fermée, immobile, égoïste, mais le centre indispensable d'un troupeau du Christ admirablement caractérisé par le caractère complémentaire de ses propriétés constitutionnelles: l'unité et la catholicité, l'autorité et la fraternité, l'identité de la foi dans la largeur sans bornes de la charité".

Le Pape a conclu en indiquant que s'il disait tout cela c'était pour que les fidèles puissent mieux connaître "ce vieil arbre majestueux et robuste qu'est l'Eglise de Pierre, qui, à mesure que passent les siècles et sévissent les tourmentes, loin de devenir aride et le décrié, trouve toujours en lui-même les énergies divines, que le Christ a infusées en lui et qui, tour à tour en rajeunissant les structures traditionnelles".

Par
Roger
Tessier,
p.b.



"Les missionnaires ont été les pionniers"

Le Canada se tourne vers l'Afrique francophone

"L'honorable Paul Martin compte sur une opinion publique éveillée qui fournisse au gouvernement un appui pour intensifier l'aide à l'Afrique francophone. De plus, il faut non seulement réclamer l'action du gouvernement, mais aussi que chacun réfléchisse avec son organisme aux moyens concrets de parvenir à la formation au sens international qui doit faire partie de la vie de tout homme".

Ces paroles de M. Réal Charbonneau, président de l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes, clôtureront d'une façon bien significative la conférence qui vient de se dérouler à Montréal les 21-22-23 janvier dernier. Près de 150 participants, dont une dizaine d'Africains, s'étaient réunis lors de cette rencontre — la première du genre — organisée par l'Institut Canadien des Adultes en collaboration avec la Commission Nationale Canadienne pour l'UNESCO afin de "sensibiliser un plus grand nombre de Canadiens d'expression française non seulement aux problèmes des pays africains francophones, mais aussi aux avantages qui résulteraient d'échanges culturels plus intensifiés".

DE JEAN DOUBLET A MGR MORIN

Les quatre conférenciers principaux ne déçurent pas l'attente des participants.

M. Robert Cornevin, l'éminent historien et agrariste français, M. Assouan Usher, ambassadeur de la Côte d'Ivoire aux Nations-Unies, M. Louis Bérubé, adjoint au recteur du Collège Sainte-Marie, à Montréal, M. Gabriel D'Arboussier, diplomate sénégalais, à tour de rôle examinèrent les diverses facettes de cette Afrique. Je ne souligne dans cette chronique que quelques aspects en relation directe avec le Canada français.

Au cours de son exposé, M. Robert Cornevin rappela que le fondateur du premier comptoir français à Quidah, dans l'actuel Dahomey, Jean Doublet, est un corsaire français, orinnaire de Honfleur, mais qui avait fait ses études à Québec.

Un petit fils du marquis Philippe de Vaudreuil, Louis-Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, devait reprendre Saint-Louis du Sénégal au nom de la France.

Il y eut aussi à cet endroit, dans les années 1780, un gouverneur né au Canada, Louis le Grèdre de Repentigny.

Ces premiers jalons d'une activité canadienne en terre d'Afrique, il appartenait à M. Louis Bérubé de les compléter par un rapide, mais intéressant "bilan des réalisations canadiennes en Afrique francophone". Il rappela que les premiers Canadiens qui se sont portés à l'aide du continent africain ont été les missionnaires. En Afrique noire française, c'est en 1905, qu'arriva le premier Canadien, le futur Mgr Oscar Morin, qui venait travailler dans l'actuelle Haute-Volta aux côtés des Pères Blancs français.

"Les Canadiens sont allés dans ces pays, la plupart du temps, à la demande de missionnaires français. Ils se sont adonnés à des œuvres où des Français travaillaient déjà et ont, eux-mêmes, par la suite, assumé la responsabilité des nombreux postes nouveaux. En 1965, environ

488 missionnaires, près du tiers des effectifs missionnaires canadiens en Afrique, travaillent en Afrique d'expression française. Quarante-cinq instituts, soit la moitié des instituts canadiens ayant des missionnaires y sont représentés".

LES LAICS AUSSI...

Le conférencier rappela ensuite que des laïcs en nombre toujours croissant donnent quelques années de leur vie aux pays d'Afrique. Il suffit de mentionner ici des organismes comme le Service Universitaire Canadien d'Outre-Mer, Carrefour-Afrique, MUNDO. La participation des Universités canadiennes à l'AUFELF (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française), qui compte parmi ses membres les universités africaines, n'est pas non plus à négliger.

L'œuvre de "Fame Peroo", fondée par le Cardinal Léger, qui assiste onze léproseries, dispensaires, hôpital, dont dix en Afrique francophone, les émissions télévisées sur "La Faim des Autres", réalisées par le Mouvement Desjardins en collaboration avec la Société Radio-Canada, l'appui de la Corporation des Agronomes du Québec à un projet agricole en Haute-Volta, l'activité des "Amitiés-Québec-Afrique", qui assiste des étudiants africains, autant de manifestations de ces relations du Québec avec l'Afrique d'expression française.

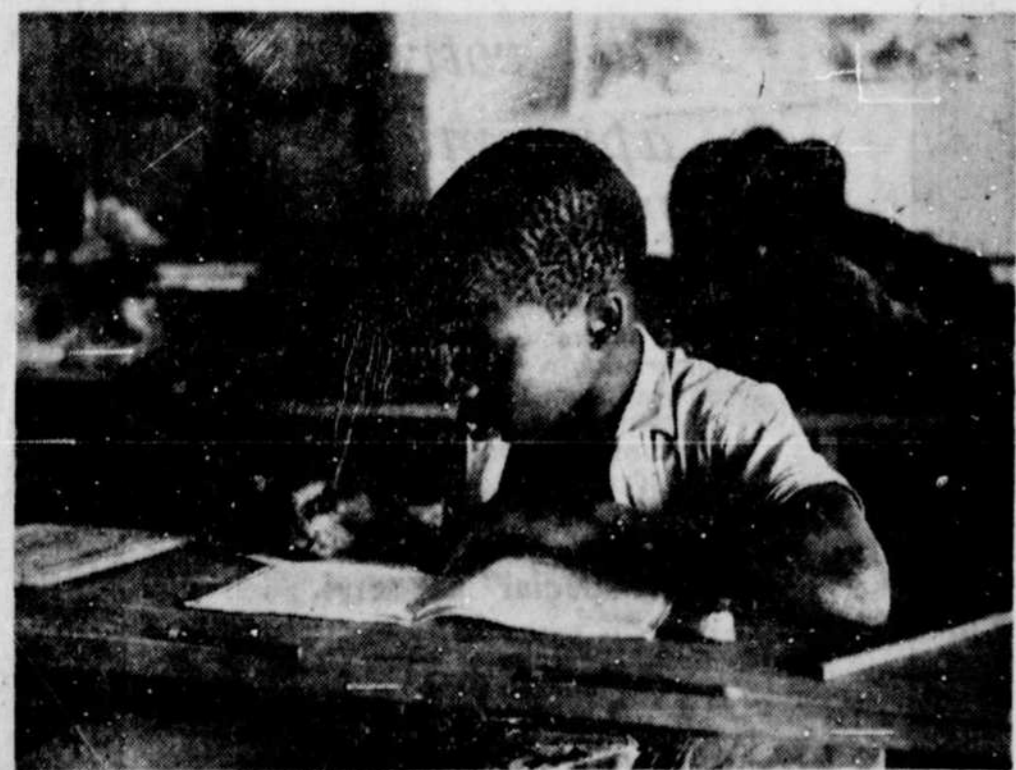
LA PART DU GOUVERNEMENT

Quant au gouvernement canadien, M. Bérubé exposa longuement ses activités dans la seconde partie de son exposé. Le programme d'aide à l'Afrique francophone n'a commencé qu'en 1961 avec un maigre budget de \$300,000. Ce budget vient d'être porté à \$4,000,000, et il est intéressant de souligner que plusieurs projets seront réalisés en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Voici une rapide énumération de quelques gestes du gouvernement d'Ottawa :

envoi d'enseignants dont le nombre a été porté à 70, cette année; fonds mis à la disposition de l'AUFELF pour la récente réunion à Montréal, des directeurs africains de l'enseignement; transport des volontaires du Service Universitaire Canadien d'Outre-Mer; matériel cinématographique et audio-visuel donné à neuf pays; assistance financière importante pour la fondation et le développement de l'Université Nationale du Rwanda que dirige le Père Georges-Henri Lévesque, o.p., etc. Ajoutons que de nombreux projets dans le domaine de la santé, de l'agriculture, des ressources hydro-électriques, sont à l'étude.

Ces gestes du gouvernement canadien, l'honorable Paul Martin dans le discours de clôture de la conférence devait en rappeler le sens à peu près en ces termes: "Nous ne voulons pas concurrencer la France, mais apporter une contribution supplémentaire... Nos missionnaires ont été les initiateurs dans le domaine de l'enseignement. Il nous reste à suppléer à leurs efforts de pionniers... C'est pour refléter la réalité canadienne, que le gouvernement augmente son aide à ces pays africains francophones".



● Ce jeune écolier de la Haute-Volta est l'un des milliers d'écoliers qui profitent de l'enseignement donné par de nombreux missionnaires canadiens en Afrique (Photo de Rasilly).

Christianisme et Islamisme

TUNIS — (CCC) — "Voilà bientôt deux mois que s'est terminée la dernière session du deuxième Concile oecuménique du Vatican et jusqu'ici ni l'Académie des recherches islamiques au Caire, ni l'alliance du monde musulman à La Mecque, ni le sixième Congrès mondial musulman qui vient de s'ache-

ver à Mogadiscio, n'ont été saisis des conclusions de l'instance suprême de la chrétienté sur les rapports entre les deux religions", écrit, dans le journal d'expression française "L'Action", le grand mufti de Tunisie, le cheikh Fadhel Ben Achour.

Le grand mufti souligne également qu'il serait "souhaitable

que les relations, dans un même élan, s'évertuent à amener les hommes à mieux se comprendre pour mieux coexister". (N.B.: Soulignons ici que le texte en question, sur "L'Eglise et les religions non chrétiennes", doit encore faire l'objet d'un vote définitif, avant d'être solennellement promulgué).



Nouvelle envolée-jet sans escale vers Paris tous les jours à 7:45 P.M. — Sensationnelle!

Europe 870 sera là bientôt! A partir du 25 avril un jet DC-8 d'Air Canada quittera Montréal vers Paris tous les jours... et à la même heure: 7:45 P.M. Vraiment, ce printemps et cet été rien ne sera plus rapide ni plus commode que l'envolée "Europe 870"!

Europe 870 sera le choix des gens avides de l'Europe qui veulent s'y rendre à la rapidité du jet et surtout dans une ambiance amicale et détendue. A partir du 25 avril, un départ tous les jours de la semaine fixé à une heure idéale: 7:45 P.M. Communiquez avec votre agent de voyages ou Air Canada aujourd'hui même! Tél.: 683-3685, et à Chicoutimi, appelez 543-7788.



Pour un avant-goût de l'Europe...

AIR CANADA 

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Miss Hospitalité 1965 est l'ambassadrice de l'hospitalité québécoise

CREATION DU CONCOURS

Le concours de Miss Hospitalité étant lancé en 1956, sous l'égide de l'Association des Fournisseurs d'hôtels et de restaurants, en coopération avec l'Association des Hôteliers de la province de Québec et l'Association Provinciale des Restaurateurs.

Ménacé de disparaître à cause d'un manque de ressources financières, le concours pourra survivre grâce à l'intervention du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Gérard Cournoyer, qui a bien voulu accorder un subside à cet effet pour financer le choix de Miss Hospitalité 1965.

A partir de 1965, le choix tombe donc sous la juridiction du Conseil de l'hôtellerie et de la restauration, en collaboration avec les trois groupes précités. Le Conseil est une fédération qui réunit en une seule corporation provinciale tous les groupes qui sont intéressés à propager dans la province de Québec une hôtellerie et une restauration de première qualité. Toutes les associations professionnelles d'hôteliers, de restaurateurs, de chefs, ainsi que les associations connexes au nombre de 17, font actuellement partie du Conseil.

SA FIN PREMIERE

Le principal objectif du concours est de mettre en valeur le caractère légendaire de l'hospitalité québécoise, en le personnifiant dans une serveuse de table dont l'apparence, le costume, le maintien, la façon d'accueillir et les connaissances de l'art du service ont pour effet de la signaler tout particulièrement à l'attention générale.

Jusqu'en 1963, le concours se faisait publiquement. Tous les établissements faisant partie de l'Association des hôteliers de la province de Québec pouvaient présenter leurs candidates, durant les années paires, alors que les restaurateurs membres de leur association pouvaient faire de même, durant les années impaires.

Après une élimination et une semi-finale, les cinq meilleures candidates étaient soumises à une épreuve de service, et un jury trié sur le vol et décernait la palme à celle qui était jugée la plus digne de porter ce titre si convoité.

Cette façon de procéder, en plus d'entraîner des complications éloignant plusieurs excellents concurrents qui ne voulaient pas subir l'humiliation de la défaite.

De plus, on risquait que des villes ou des régions soient favorisées au détriment d'autres qui, par le jeu des circonstances, restaient toujours dans l'ombre.

NOUVELLE FORMULE

Les organisateurs du concours ont donc décidé de procéder de façon plus logique, en nommant un jury secret dont la tâche est de circonscrire le concours aux établissements qui, par la qualité de leur accueil, de leur confort et de leur menu, font un réel effort pour promouvoir l'art de la bonne table et maintenir la réputation gastronomique de la belle Province.

C'est dans ces nombreux établissements que le jury fait enquête, à l'insu du patron, pour savoir quelle est celle parmi les serveuses qui réunit le plus de talent, d'adresse et d'entre-gent pour décrocher le titre de Miss Hospitalité. De cette façon, les juges transformés en clients sont plus à même de juger les candidates, au cours de l'exercice de leurs fonctions quotidiennes, dans leur propre milieu, plutôt que dans une salle de concours, où, en présence d'un public étranger, elles ont l'impression de jouer un rôle qui diffère totalement de leur tâche habituelle.

CANDIDATES JUSQU'À DATE

1956—Noëlle Dionne, Saint Louis Inn, Rimouski, P.

Q., originaire de Cap-Chat.

1957—Rita Poulin, Restaurant Le Baril d'Huitres, Québec, P.Q., originaire de St-Victor de Beauce.

1958—Rolande Jammot, Auberge La Barre, ville Jacques-Cartier, originaire de France.

1959—Marie Cayer, Restaurant Ructik, Chateauguay, P. Q.

1960—Gaétane Beaulieu, Hôtel-Motel Le Lucerne, Montréal, originaire de St-Honoré de Témiscouata.

1961—Alice Perry, Restaurant Skyway Lounge, Montréal, originaire de Cap Desrosier, Gaspé.

1962—Gaby Rodrigue, Château Nancy, Champligny, P.Q., originaire de Québec.

1963—Irene Béland, Restaurant Le Baril d'Huitres, Québec, originaire de St-Etienne de Lauson.

1964—Fernande Narbonne, Hôtel Reine Elizabeth, Montréal, originaire de Montréal.

Comme on le constate par la liste précédente, les serveuses élues étaient originaires de tous les coins du Québec, ce qui démontre que notre hospitalité provinciale est à la largeur de la belle Province.

MIS HOSPITALITE 1965

En prévision d'Expo 67, les 12 derniers mois nous ont apporté dans le domaine de la Bonne Table des améliorations, des idées nouvelles, des rénovations et de nouveaux établissements qui manifestent un intérêt marqué de la part de l'industrie hôtelière, pour atteindre le maximum de qualité dans le domaine de l'accueil, du confort, de la décoration et de l'ambiance, tout en sachant mettre de l'avant l'art du bien manger. Aussi la tâche du jury secret a-t-elle été fort délicate; nombreux sont les établissements qui furent en lice et dont les serveuses avaient toutes, à des degrés divers, des aptitudes et des qualités propres à leur mériter la palme.

Après plusieurs visites aux établissements choisis, les membres du jury se concertèrent, analysèrent leur notes et, après avoir tenu compte de tous les éléments en cause, fixèrent leur choix définitif sur Mme Félicia Baix de la cave lorraine du restaurant Chez Desjardins.

Née de parents italiens, elle a vu le jour sur la rue Mozart à Montréal. Elle a épousé un Italien, décédé depuis 6 ans, et elle est mère de deux enfants.

Serveuse de carrière, elle a fait son apprentissage avec le célèbre restaurateur Michel Boerio dont l'établissement était fréquenté par tous les gourmets de l'époque; dès ce premier stage, elle a acquis les notions de la cuisine et du service classique qui en font aujourd'hui une des serveuses les plus qualifiées de la profession.

A l'emploi de la maison Desjardins depuis déjà neuf ans, elle se distingue également par son esprit de travail, son dévouement courtois et son comportement inlassable envers les clients.

Il est amusant de noter que M. Albert Desjardins, son patron, avait déjà présenté sans succès deux candidates à l'occasion des concours précédents; ce qui prouve que le mérite finit toujours par triompher.

Pour vous... une entrevue... imprévue avec Soeur Claire

Lumineuse comme son nom, liante et cultivée, j'ai rencontré, le temps d'une tasse de thé, Soeur Claire (Paule Bernard, écrivain), fille du Secrétaire de la Province et de Mme Bona Arseneault. Je ne vous parlerai pas de son livre de poèmes "à l'orientale": c'est l'heure d'écrire, et je l'ai à peine ouvert, le temps de réaliser que, si les mots sont de chez nous, la cadence est de là-bas. C'est neuf, frais, attrayant!

Voici quelques glanures seulement d'une conversation enrichissante, que j'aurais bien voulu prolonger...

Un paradoxe!

A la fois progressiste et conservateur, ce peuple japonais se présente, dit Soeur Claire, comme un paradoxe mystifiant! Il voit tout, entend tout, essaie tout, réussit beaucoup, et à bon compte, avec un progrès, mais demeure néanmoins lié à la vision.

En musique!

La harpe et la mandoline japonaises vibrent encore, mais le jazz et le yé-yé sont admis là-bas, tandis que leur orchestre symphonique fut applaudi même à Londres.

En amour?

Là plus que jamais subsiste la tradition du "mariage organisé". Pas de fréquentations! Les parents s'entendent au préalable, favorisant, en leur présence, une première rencontre des sujets en cause; les fiancés se revoient, une autre fois peut-être, pour échanges de vues, et l'on se marie! Et c'est généralement réussi! Son bonheur conjugal, la Japonaise s'y donne, le fabrique jour après jour! Une concession aux temps actuels: il arrivera que la fiancée puisse donner son avis, oser dire s'il lui plaît ou non!

Politesse

Le Japonais en use d'abondance: c'est national! Etre poli là-bas est considéré comme le plus sûr moyen d'éviter des ennuis. S'il reçoit un Occidental, le Japonais lui offrira même une fourchette pour lui être agréable. Quel Américain, par simple courtoisie, songerait à en faire autant pour un Oriental?

Mourir?

Ce fut longtemps, là-bas, une forme d'héroïsme! Tuer quelqu'un sur la route, dans un accident, est déféré parce que fort ennuyeux pour la famille. N'y a-t-il pas cette question de funérailles, de fleurs, etc.? Bien sûr, il y a lieu de s'excuser, mais vraiment rien à regretter: en la retirant de la vie, on a vraiment rendu service à la victime!

Malgré tout...

Soeur Claire se plaît au Japon où elle est directrice du cours secondaire dans un collège féminin de mille élèves. Depuis onze ans déjà, elle se multiplie là-bas, et compte non tenu des parents qu'elle quitte une fois de plus, c'est de plein gré qu'elle y retourne!

Françoise L. Roy



● LES ECHARPES REVIENNENT. — La jaquette longue semi-ajustée et fermant par un double boutonnage se veut garnie d'une écharpe pour le printemps 1965

Nouvelle substance curative rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bien-être soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction garantie ou remboursement.

Jury d'une vaste compétition culinaire



● A l'occasion du XIIIe Salon national de l'Agriculture, qui aura lieu au Palais du Commerce de Montréal, du 12 au 16 février, la compagnie Robin Hood organise un grand concours dont le thème est "Crêpes dorées, crêpe primées" à l'intention des femmes du Québec. Le jury composé de Soeur Marie Jean du Rédempteur, S.N.J.M. de Mme Nicole Mongeau, directrice des pages féminines à La Presse, et du chef réputé Robert Pauly, proclamera la lauréate du concours le mardi, 16 février.

—Horoscope—

MERCREDI 3 FEVRIER

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous serez enclin à vous discuter pour des choses qui n'en valent pas la peine. Il faut demeurer calme et ne pas laisser obscurcir votre jugement.

21 avril au 21 mai (Taureau) — L'état de votre santé exigera des soins particuliers. N'attendez pas qu'on vous offre ce que vous désirez, il faut gagner vous-même les faveurs de l'existence.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Le sens des responsabilités est indispensable à votre succès. Prenez les contrariétés avec un grain de sel.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — N'exigez pas l'impossible. Certaines apparences vous induiront en erreur. Des démarches fructueuses au cours de la soirée.

24 juillet au 23 août (Lion) — Renseignez-vous sur ce qui intéresse vos intimes, votre intérêt leur sera particulièrement sensible, aujourd'hui.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Eloignez-vous de la routine qui engendre la monotonie. Une journée conforme à vos prévisions.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vos intérêts familiaux et vos passe-temps artistiques sont encouragés par le mouvement planétaire. Vous ferez du beau travail.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Ne changez pas d'idée trop souvent, vous ferez du meilleur ouvrage si vous vous efforcez de réaliser le programme tracé.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Votre verve

subtile retiendra vos invités et rebhausera votre prestige social. Bonne journée.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Vous déborderez d'enthousiasme et de projets. Il est bon de vous montrer discret quand c'est opportun.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Même si vous savez ce que vous avez à faire, il y a lieu de tenir compte d'un bon conseil ou d'une opinion.

20 février au 20 mars (Poissons) — Une journée faite sur mesure pour obéir à vos talents et répondre à vos inclinations. Ne négligez pas votre apparence vestimentaire.

SI VOUS ETES NE UN 3 FEVRIER

Vous avez de nombreux talents à développer et devez plus que d'autres apprendre à vous connaître. Il importe de bien choisir vos compagnons de vie, qu'il s'agisse de vie professionnelle ou sociale.

RETRAITES FERMEES
Maison Notre-Dame-du-Cénacle
Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception
1073 ouest, rue St-Cyrille,
Québec (6)

FEVRIER:
Ven. 5 (soir) Dim. 7 (soir) Jeunes filles R. P. R.-M. Huot, O.P.
Jeu. 11 (soir) Dim. 14 (midi) Retraite pour célibataires R. P. P.-M. Trépanier, c.s.c.
Jeu. 11 (soir) Dim. 14 (midi) Retraite pour VEUVES R. P. R.-M. Huot, O.P.
Ces retraites commencent à 7.45 heures du soir. Pour renseignements supplémentaires et inscriptions, s'adresser à la directrice des retraites: Téléphone 663-0600 ou 527-1525.



Qu'attendez-vous pour vous faire épiler radicalement?

L'épilation radicale joue un rôle important dans la vie moderne. Elle vous épargne chaque semaine des heures de temps que vous consacrez à la corvée de l'épilation... elle élimine un obstacle majeur qui vous empêche souvent de participer à des parties de plaisir imprévues... elle vous assure la merveilleuse sensation de vous savoir constamment attrayant, charmant et belle.

La thermolyse moderne Gregory vous offre l'opportunité de vous faire épiler radicalement tous poils superflus. Elle est de toute sécurité, sans douleur, rapide et à portée de votre budget.

Venez donc pour une démonstration gratuite. C'est sans obligation pour vous. Cela vous permettra de réaliser qu'il n'y a plus lieu de remettre à l'infini ce traitement si important.



Gregory System
CLINIQUE D'EPILATION RADICALE
Tél. 529-1879
Suite 2 - Edifice Morisset
695 est. Boul. Charest
Québec, P.Q.
OUVERT: 10 h. à 7 h. 30 p.m.
Samedi: 10 h. à 3 h. p.m.

Courtepointe



7317
Alice Brooks
Des demoiselles aux couleurs variées font le motif d'une belle couverture.
Demandez le patron 7317.
Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.
Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.
Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron.....
Mesure désirée.....
Nom.....
Adresse.....

Mesdames,
faites "halte"
au cours
de votre
après-midi
d'emplètes...

... Venez vous reposer à notre Salle Louis-Hébert
... dont la renommée de calme, de paix,
d'insonorité, n'est plus à faire!
Vous y aimerez l'ambiance discrète,
la musique en sourdine,
le personnel cordial et obligeant.

Chaque jour, de 3h. à 5h. P.M.
un "thé-spécial" est servi...

Rôties de pain aux raisins ou rôties à la cannelle,
Pâtisserie française et crème glacée
Thé ou Café
ou
Salade de fruits avec gâteau aux fruits
Thé ou Café
Au Choix
(.45)

Simpsons-Sears
au deuxième

SIMPSONS SEARS

La Cour suprême du Canada saisie d'une importante question constitutionnelle

Par John E. BIRD

OTTAWA (P.C.) — La Cour suprême du Canada a été saisie, lundi, d'une grave question constitutionnelle portant sur le droit des législatures provinciales d'accorder juridiction aux juges des Cours de comté dans les causes entendues par les juges des Cours supérieures provinciales.

Il s'agit d'un appel du procureur général de la Colombie-Britannique contre une décision de la Cour d'appel de cette province qui a invalidé une loi provinciale accordant cette juridiction aux magistrats des Cours de comté dans les causes de divorce.

La loi, votée au printemps de 1964, a pour fin d'accélérer le règlement d'un grand nombre de causes de divorce pendantes devant la Cour suprême de la Colombie. Les magistrats des Cours de comté auraient pu ainsi connaître des causes de divorce.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a conclu que la loi empiétait sur le droit réservé au seul gouvernement fédéral de désigner les juges des Cours de comté et de définir leurs attributs. Elle refusa de reconnaître à une législature provinciale le droit de conférer aux magistrats des Cours de comtés le statut d'un juge de la Cour supérieure.

QUATRE DEFENDEURS

L'appel du gouvernement de la Colombie-Britannique, plaidé par M. W. G. Burke-Robertson, d'Ottawa, a l'appui du gouvernement fédéral et des provinces d'Ontario et de Québec. Il est combattu par M. Lloyd G. McKenzie, de Vancouver, désigné par le gouvernement de la Colombie comme intimé afin que la question soit tranchée par la Cour suprême du Canada.

Le procureur général du Québec n'a pas énoncé d'opinion quant à la validité de la loi de la Colombie conférant aux juges des Cours de comté compétence pour entendre les causes de divorce. Québec est opposé à l'institution de tribunaux de divorce et les demandes de divorce provenant de cette province sont jugées par le parlement fédéral.

Le mémoire déposé par le gouvernement du Québec défend le droit des législatures provinciales d'adopter des lois amplifiant les pouvoirs des juges des Cours de comté.

M. D. S. Maxwell, avocat du gouvernement fédéral, soutient que les magistrats des Cours de comté de la Colombie-Britannique sont bien des juges de la Cour suprême de cette province en vertu de l'autorité fédérale; qu'ils peuvent exercer les pouvoirs d'une Cour supérieure, y compris ceux qui leur ont été conférés par la loi en question, suivant ce que la législature peut juger bon de leur conférer.

DIVISION SPECIALE

M. Maxwell tient la loi de la Colombie comme valide en ce qui concerne l'administration de la justice dans la province et ne constitue pas une loi relative au divorce.

M. Burke-Robertson considère que la législature de la Colombie a validement constitué le tribunal du juge de comté en tant que branche séparée de la Cour suprême. La loi confère aussi à ce tribunal juridiction quant à ce qui concerne le divorce.

Il nie que cette loi restreigne les pouvoirs du gouvernement fédéral quant au choix des juges de Cours de comté. Il rappelle que plusieurs provinces ont statué que le juge d'une cour est aussi le juge d'une autre cour. La cause continue.

Sedgwick chargé d'une autre enquête sur les procédures d'immigration

Elle portera sur les pouvoirs discrétionnaires que la loi confère au ministre de l'Immigration

Régime national de retraite

L'Ontario propose une série de modifications en vue de corriger "certaines imperfections"

Réduction des prix du blé

Il est "futile" d'imputer le blâme à qui que ce soit

(par ALEX MORIN)

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Commerce, M. Sharp, a déclaré aux producteurs de blé, lundi, qu'il était "futile" d'imputer à qui que ce soit le blâme pour la réduction des prix du blé effectuée la semaine dernière.

La triple diminution des cours canadiens de cette céréale, qui s'éleva à 20 cents 1-2 le boisseau, était, dit-il inévitable. Elle s'est effectuée sans trop de heurt et elle a servi à créer un nouvel équilibre stable.

Au cours d'une conférence de presse qui dura 40 minutes et au cours de laquelle il fit part d'une nouvelle vente de 4,500,000 boisseaux de blé à la Russie, le ministre s'en prit au chef de l'opposition, M. Diefenbaker, et à M. Alvin Hamilton, ancien ministre conservateur de l'Agriculture.

Les propos qu'ils ont tenus à la suite de cet abaissement des prix par l'Office du blé canadien, étaient tout à fait faux et le fait de gens irresponsables.

Exportations supérieures

M. Sharp rappela qu'en définitive ces réductions ramenaient les cours du blé canadien à ce qu'ils étaient avant la vente de 212,000,000 de boisseaux à la Russie, en septembre 1963. Il existe un fait qu'il importe de souligner c'est que le volume actuel de nos exportations est plus élevé qu'il n'était avant la grande vente conclue avec la Russie.

Il trouve naturel que les producteurs de blé s'inquiètent de la diminution des prix du blé destinée à l'exportation mais ils s'en prennent à une situation qui était plus ou moins inévitable.

Ni le ministre, ni l'Office du blé ne désirent voir baisser ces prix. Mais le fait est que nous avons passé de ce qui était indéniablement un marché du vendeur, l'an dernier, à ce qui est cette année un marché de l'acheteur.

L'offre mondiale a atteint un record en 1964 et les concurrents du Canada en possèdent de plus grandes disponibilités. Plusieurs pays qui d'habitude importent cette céréale en avaient récolté davantage. Il convient de se rappeler que les prix inférieurs offerts par

OTTAWA (P.C.) — Le gouvernement ontarien, qui a déjà fait part de son intention de participer au régime national de retraite a cependant proposé une série de modifications en vue de corriger "certaines imperfections".

"Il ne s'agit pas de décider si nous y participerons ou non, a déclaré M. L. E. Comart, président du comité ontarien de retraite mais bien de savoir si nous l'appuierons de tout coeur".

Le programme, dans sa forme actuelle comporte des points faibles, lit-on dans le mémoire soumis par l'Ontario au comité parlementaire institué à cette fin et les modifications que nous proposons ont pour objet de les corriger.

Le gouvernement provincial précise qu'il écarte tout d'abord l'idée que les principes de base de ce programme ne peuvent être modifiés.

L'un des principaux griefs a trait au manque de "coordination" entre le régime national de retraite, le programme de sécurité de la vieillesse et les autres mesures de bien-être ou de sécurité sociale qui fait que les personnes qui sont le plus dans le besoin n'obtiennent pas complète satisfaction".

En vue de y remédier, on suggère le versement, à même les fonds de la caisse d'une somme de \$25 à toutes les personnes recevant la pension de vieillesse de \$75 par mois et la provision dans le programme d'un paiement minimum de \$25 par mois.

TRANSITION

La période transitoire de 10 ans devrait être portée à 20 ans et les contributions devraient être perçues à partir de la totalité des revenus au lieu d'être restreintes à compter de \$500 à \$6,000. On devrait également abandonner la base de 42 ans fixée pour les revenus et ne tenir compte que des 10 dernières ou meilleures années de traitement.

Le mémoire, qui a été rendu possible il y a quelque temps à Toronto souligne également le peu de considération que l'on accorde aux implications financières et économiques du programme.

Travaux d'hiver : aide du fédéral à quatre municipalités du Québec

Ottawa (P.C.) — Le ministre fédéral du Travail annonce qu'il contribuera, dans le cadre du programme des travaux d'hiver à la réalisation de travaux projetés dans quatre municipalités du Québec et une ville de la Colombie-Britannique.

Voici la liste des villes bénéficiaires, avec les travaux projetés et la contribution fédérale entre parenthèses :

Arvida : rénovation d'immeubles et aménagement de terrains de jeux \$48,900 (\$18,840).

Jonquière rénovation d'immeubles et installation de lignes de transmission électrique \$230,348 (\$102,407); Farnham égouts et rénovation des rues \$172,000 (\$100,400); Roberval aménagement d'un terrain de stationnement \$46,680 (\$27,000).

En Colombie-Britannique, la Port Hardy and District Recreation Society recevra une contribution fédérale de l'ordre de \$3,500 en vue de l'aménagement de parcs au coût de \$80,000.

Il trouve naturel que les producteurs de blé s'inquiètent de la diminution des prix du blé destinée à l'exportation mais ils s'en prennent à une situation qui était plus ou moins inévitable.

Ni le ministre, ni l'Office du blé ne désirent voir baisser ces prix. Mais le fait est que nous avons passé de ce qui était indéniablement un marché du vendeur, l'an dernier, à ce qui est cette année un marché de l'acheteur.

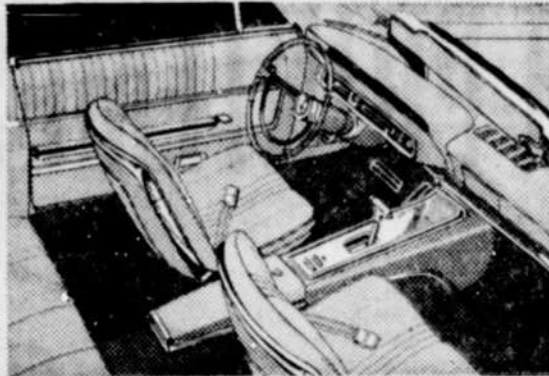
L'offre mondiale a atteint un record en 1964 et les concurrents du Canada en possèdent de plus grandes disponibilités. Plusieurs pays qui d'habitude importent cette céréale en avaient récolté davantage. Il convient de se rappeler que les prix inférieurs offerts par



Les lignes les plus admirables



Les performances les plus brillantes



Le confort le plus recherché

La Meteor vous offre une élégance raffinée à prix abordable



Modèle illustré : hardtop 2-portes Montcalm Meteor. L'une des voitures de qualité construites par Ford au Canada. Certains accessoires sont facultatifs moyennant supplément.

La Meteor est la plus belle voiture de l'année! Chaque détail concourt à cette suprématie: l'étonnante grille pleine largeur, la symétrie caractéristique des ailes allongées, les dimensions impressionnantes du coffre arrière. Aucune voiture de même catégorie n'égale la splendeur de cette nouvelle Meteor.

La Meteor offre des performances sans égales! Le nouveau 6-cyl. "Avenger" de 240 pouces cubes, plus silencieux et plus souple, extrait de chaque gallon d'essence des milles de route supplémentaires. Une transmission automatique à 3 vitesses et deux gammes de rapports peut être couplée avec le 6-cyl. "Avenger" ou l'un des

fringants V-8 352 ou 390. Les boîtes mécaniques à 3 ou 4 vitesses sont synchronisées. Le roulement est supérieurement confortable, grâce à un empattement très long (123 pouces) et à un nouveau cadre à boîtes de torsion qui amortit de façon étonnante cahots et vibrations. La suspension de la Meteor concilie souplesse et stabilité, grâce à un nouveau système de stabilisation qui supprime tout flottement.

Dans la Meteor, luxe et confort vont de pair! Tapis épais, capitonnages luxueux, larges accoudoirs rembourrés à l'avant et à l'arrière, tableau de bord rembourré, glaces latérales incurvées, nouvelle pédale d'accélérateur suspendue, nouvelle clé à pédales doubles, verrouillage des portes par boutons-poussoirs. Le coffre est à seuil surbaissé, ce qui augmente la capacité et facilite le chargement.

La Meteor offre un plus grand choix! Trois séries — Montcalm, Rideau 500 et Rideau — comprenant onze magnifiques modèles. Passez chez un vendeur Mercury et essayez la Meteor. Vous verrez que, par son chic, ses performances, son luxe et son confort, la Meteor 1965 l'emporte sur toute autre voiture de sa catégorie!

Meteor

Une élégance raffinée—à prix abordable

QU'IL S'AGISSE D'ACHAT OU DE LOCATION, VOYEZ VOTRE VENDEUR MERCURY.

ARTHUR BLAIS AUTOMOBILES, INC.

MONTCALM AUTOMOBILES, INC.



61, rue St-Henri, Lévis, P.Q.

Tél.: 837-3681

901, 1ère Avenue, Québec.

Tél.: 529-2131

AUTOS USAGÉS



“Grâce au prêt plan-à-Terme j'ai eu, pour la même somme, une voiture plus luxueuse”

En finançant vos achats d'avance avec un prêt plan-à-Terme, vous disposez de pouvoir d'achat immédiat et vous êtes en mesure de négocier. Comparez ce mode de financement à n'importe quel autre, et voyez comme il est avantageux. Pas de frais supplémentaires ou dissimulés! Et, ne l'oubliez pas, moins vos frais d'emprunt sont lourds, plus la somme nette que vous pouvez consacrer à l'achat de la voiture est élevée.

Quand vous avez besoin d'argent pour tout achat important, utilisez votre crédit comme le font les hommes d'affaires. Passez d'abord à la Banque Royale pour vous renseigner sur les prêts plan-à-Terme avec assurance-vie.

Ces exemples montrent le coût modique des prêts plan-à-Terme		
Montant du prêt	Remboursement en	Mensualités
\$ 500	12 mois	\$43.93
\$2,000	30 mois	\$ 75.44
\$3,600	36 mois	\$115.73

Financez vos achats d'avance à la **BANQUE ROYALE**

9 succursales à Québec et Lévis. Autres succursales à Alma, Arvida, Baguville, Chicoutimi, Chibougamou, Dolbeau, Jonquière, Kénogami, Roberval et St-Félicien.

Faire du français une langue officielle de la province de l'Ontario

OTTAWA. — (P.C.) — La section ontarienne de l'Union canadienne des étudiants a approuvé en fin de semaine à Ottawa une proposition qui verrait à faire du français une langue officielle de la province de l'Ontario.

L'union tenait un congrès de trois jours dans la capitale. La proposition, qui avait été rédigée par l'Association des étudiants de l'université Queen, a été approuvée sans opposition. Seuls les délégués de Eastern Ontario Institute of Technology d'Ottawa se sont abstenus.

A l'appui de la suggestion, il a été avancé que la minorité de langue anglaise était équitablement traitée dans le Québec et que pour raffermir la confédération il fallait tenter un rapprochement entre les deux groupes ethniques qui ont fondé le pays.

Les 50 délégués, qui représentaient 14 universités et écoles techniques de l'Ontario, sont aussi arrivés à la conclusion que des cours en français devaient être possibles à tous les niveaux de l'éducation à ceux qui le désirent.

Toutefois, aucun étudiant ne devra être obligé à apprendre à parler français, s'il ne le désire pas. L'union devra présenter ces résolutions dans un mémoire qu'elle soumettra le 15 mars prochain à tous les partis politiques de l'Ontario.

Les étudiants se sont également dit en faveur d'un élargissement de la loi des liqueurs de l'Ontario qui permettra la vente des boissons alcooliques aux personnes de 18 ans, qui permettra cette vente dans les hôtels et les bars jusqu'à 2 heures du matin ainsi que dans les salles à dîner avec permis le dimanche.

Colloque annuel des enseignants franco-ontariens

"Nous devons inventer une pensée canadienne, nous devons créer une littérature canadienne"

— Yves Thériault

TORONTO (P.C.) — "Nous devons inventer une pensée canadienne... nous devons créer une littérature canadienne", c'est à cette enseigne, que se situait le plaidoyer prononcé par M. Yves Thériault, président de la Société des écrivains canadiens de langue française, au colloque annuel des enseignants franco-ontariens, samedi soir, à Toronto.

Invité à faire le point sur "la littérature canadienne d'expression française", M. Thériault déclara que "nous avons le devoir de créer en ce pays une littérature qui soit canadienne, tout en reconnaissant l'apport vital de la culture française à nos oeuvres. Mais que de préférence à une pensée française, si séduisante et satisfaisante soit-elle, nous devons inventer une pensée canadienne et la laisser se refléter dans chaque page que nous écrivons."

"Crions au nationalisme, c'est à la mode, dit-il. Mais tout en criant de la sorte, sait-on bien les exigences de ce même nationalisme? On ne prêchera le rapatriement de notre économie, on ne prouvera le bien-fondé d'un Etat politique du Québec, on clamera le droit à l'existence de la nation canadienne-française, que je comprendrai cette émotion et y souscrirai même dans un certain mesure."

"Toutefois, j'y mettrai comme condition première la création préalable d'une pensée canadienne. Or, cette pensée, je note ici qu'elle est fortement charpentée dans la revue Parti-Pris, même sous réserve et même si elle amène parfois de graves objections, de continuer M. Thériault, cette pensée, elle n'est pas uniquement commerciale, politique, économique.

"Je dirais même que ces étiquettes sont les toutes dernières et les plus mineurs à lui apposer. Il est autre chose qui compte infiniment plus, qui en sera la base et qui en déterminera les démarches: il faut que nos écrivains, qu'ils soient poètes ou romanciers, essayistes ou historiens, créent en fonction du pays qui les entoure, qu'ils en reconnaissent la présence, qu'ils admettent pour eux son importance, qu'ils sachent lui donner, aux yeux du monde, la dimension qu'il lui confèrent en leur âme

et conscience.

LIBRE DE LA FRANCE

"A ce moment-là, bien sûr, l'avachissement devant la culture parisienne fera place, et devrait faire place à tout prix, à une saine vénération des principes universels de la culture française, pour que mieux s'épanouisse en chaque écrivain canadien le désir de raconter son propre pays et d'inventer, pour ce faire, des modes et des techniques issues précisément d'une pensée canadienne forte et respectée, issue mais non soumise, tributaire mais non esclave, de la pensée française."

Après avoir rappelé que les écrivains tendent véritablement, aujourd'hui, à cela: que des poètes "ont reconnu la présence de leur pays", sans pour autant "chanter le terroir désuet", et aussi que les romanciers n'ont pas encore atteint "la même cohésion dans l'inspiration, la même pensée canadienne", M. Thériault révéla que "notre littérature se fait" et que "le procédé n'est pas terminé".

"Cela n'exclut nullement l'oeuvre occasionnelle, de beau mérite et viable universellement. Mais les exceptions qui surgissent ne sont encore que des exceptions et la règle de vie de notre littérature n'est certes pas encore formulée, ni mise en pratique."

LA RELÈVE

"Demain sera fait de prestige, toutefois, et tout l'indique, de dire alors M. Thériault. Il y a chez les jeunes écrivains, la relève qui se cherche encore, une conscience nationale peu commune. Cela nous va bien mieux, il n'était rien de plus désolant que cette absence de saine patriotisme. Je le dis en son sens le plus nationaliste.

"Nous avons mangé le plat tiède si longtemps, nous avons aussi si longtemps entretenu en nous le complexe d'une infériorité qui n'avait pas sa raison d'être, que je comprends facilement qu'on ait tenté de s'accrocher aux mamelles de la France, oubliant nos propres sucs nourriciers du Québec.

"Il a fallu, disons, la vague séparatiste. Il a fallu une action positive, une tonnante leçon servie aux aînés, pour que ceux-ci, stupéfaits devant la lucidité de ceux-là, dé-

couvrent soudain l'identité qu'ils oubliaient si facilement, et depuis si longtemps."

NATIONALISME

Soulignant "qu'un jour, quelqu'un s'est mis à inventer le Québec et l'a légué d'emblée aux Canadiens" et se refusant à faire un procès d'intentions, "ni dans le sens séparatiste, ni dans le sens fédéraliste", l'auteur du roman "Agaguk" tira certaines conclusions.

"Immobilisés et stagnants, nous avons produit dans l'ensemble une littérature de même forme. Mais quand a surgi l'appel de la jeunesse, quand soudain, s'est dressé toute une foule de jeunes nationalistes qui refusaient tous les compromis et réclamaient leur juste part dans ce pays qu'on prétendait leur et qui était aux autres, j'ai vu changer la forme de l'écriture, changer les structures de la pensée créatrice.

"Je ne dis pas que seuls sont valables désormais les romans dits séparatistes, nationalistes ou terroristes, affirme-t-il. Mais je dis que par ces impositions et grâce à elles, seront valables et avant longtemps les oeuvres qui, en plus de refléter un milieu qui possède un droit naturel à son existence et le droit d'atteindre à l'universelle dans l'écriture mondiale, reflèteront aussi une pensée qui ne saurait être autre que canadienne, la psychologie d'un peuple que l'on avait ligoté et qui arrache chaque jour un peu plus les liens qui l'immobilisaient."

Présenté et remercié par la soeur Charles-Auguste, S.C.C., de Sudbury, présidente de l'Association des enseignants franco-ontariens, M. Thériault avait noté, plus tôt, que "nous assistons au phénomène de la germination" et que "les pousses sortent à peine de terre".

"Ce que j'appellerais la littérature canadienne, c'est pour demain. Ce que nous connaissons aujourd'hui, c'est le flot montant, mais nous ne savons encore vraiment pas la force de la vague, ni l'étendue de son inondation. Nous sommes des adolescents et si nous jouons aux hommes faits, c'est tout de même en sachant bien que vraiment c'est pour demain le grand jour et que nous avons encore le gros de la tâche à accomplir."

N'ATTENDEZ PAS AU PRINTEMPS



RÉAMÉNAGEZ VOTRE MAISON
TOUT DE SUITE À L'AIDE
D'UN

PRÊT DE LA B DE M POUR AMÉLIORATIONS AUX MAISONS

Il y a présentement, dans tous les métiers du bâtiment, des ouvriers experts disponibles pour réparer et rénover votre maison. Vienne la "course" du printemps et peut-être ne pourrez-vous plus trouver les hommes voulus au moment voulu. Agissez donc tout de suite; les travaux se feront vite et, probablement, à meilleur marché.

Si le coût de ces travaux dépassait ce que vous voulez déboursier en ce moment, consultez la succursale de "Ma Banque" de votre voisinage. Les prêts de la Banque de Montréal pour améliorations aux maisons sont faciles à obtenir en toutes saisons.



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

Il y a 12 BUREAUX de la B de M pour vous servir dans QUEBEC et le DISTRICT

La jeunesse québécoise sent que c'est pour elle un devoir

EDMONTON. — (P. C.) — La jeunesse québécoise sent que c'est pour elle un devoir de participer à la révolution tranquille qui se fait dans sa province, a déclaré en fin de semaine à Ottawa M. Jean Bazin, président national de l'Union canadienne des étudiants.

M. Bazin avait pris la parole devant les 150 personnes présentes à la clôture de la Semaine du Canada français, qui s'est déroulée à l'université de l'Alberta. Il a précisé que les jeunes Québécois se sentaient obligés de prendre part aux changements politiques, économiques et sociaux se réalisant chez eux.

"Notre devoir est de nous préoccuper grandement de ce qui se passe," a-t-il ajouté. "Les jeunes jugent qu'il y a tellement à faire au Québec que tout leur intérêt doit être voué au Québec."

Un Québec fort signifiera un Canada fort, a affirmé M. Bazin.

Pour une plus grande tolérance entre les deux groupes

PORT CREDIT, Ont. — (P. C.) — Le Dr J.-L. Pagé, sous-ministre adjoint de l'Éducation dans le Québec, a déclaré en fin de semaine qu'aucun programme éducatif ne peut garantir une plus grande tolérance entre les éléments de langue française et ceux de langue anglaise, à moins que ce programme ne soit assorti d'une ligne politique et d'un régime économique favorisant une meilleure compréhension entre les deux grands groupes ethniques.

Même le bilinguisme n'est pas une garantie de relations culturelles satisfaisantes entre les deux groupes, a souligné le Dr Pagé lors d'un colloque organisé par la commission de l'éducation de Port Credit, municipalité sise à 10 milles à l'ouest de Toronto.

Le Dr Pagé a observé qu'il ne fut pas à attendre que les écoles règlent les problèmes que la société elle-même ne peut pas résoudre.

Si le Canada doit survivre comme tel, a-t-il poursuivi, les Canadiens doivent se former une idée plus nette de ce que devrait signifier l'unité canadienne. C'est seulement par de franches discussions et des études du point de vue de chaque culture qu'il sera possible d'atteindre ce but.

"Une étude systématique des attitudes des instituteurs canadiens à l'égard des problèmes inter-culturels paraît être un geste préliminaire nécessaire à tout programme en vue de l'amélioration de nos relations mutuelles" a conclu le Dr Pagé.

SPÉCIAL POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

La  Peter Jackson

"KING SIZE" À BOUT FILTRE

VOUS OFFRE DAVANTAGE



sa longueur a été portée
de 80 à 85 millimètres—
le plus long format
en vente d'un bout à
l'autre du Canada.

EN PAQUETS DE
20 OU 25 CIGARETTES



Vous pouvez GAGNER \$1,000.00 EN ARGENT

en achetant un paquet de CIGARETTES À BOUT FILTRE Peter Jackson, nouveau format extra-long "King Size"

Des certificats valant \$1,000.00 en argent ont été insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson—le prochain paquet que vous achèterez en contiendra peut-être un. Si tel est le cas et si vous répondez correctement à une question mettant vos connaissances à l'épreuve, le \$1,000.00 en argent est à vous.

Peter Jackson — UN NOM CÉLÈBRE DEPUIS 1881

Au Grand Séminaire de Québec Début des séances de formation liturgique

Ici et là dans l'éducation

par André VILLENEUVE

Faculté des Lettres

La Faculté des lettres de l'Université Laval a tenté l'an dernier une nouvelle expérience avec quelques étudiants se spécialisant en anglais. Les dirigeants de la section des études anglaises, dans l'intention d'offrir l'opportunité à ses étudiants de langue française de passer l'été dans un milieu anglais, ont fait appel à l'Association canadienne des pâtes et papiers pour fournir de l'emploi à ces étudiants. La réponse des compagnies, telles que Domtar, Price Brothers, the Ontario Paper Company et Kimberly-Clark, a été si favorable que toutes les positions offertes n'ont pu être remplies. Pour quelques-uns de ces futurs professeurs d'anglais, c'était leur première occasion de pratiquer l'anglais pendant une période assez longue. Même si le travail n'a pas été des plus faciles, il a permis à ces étudiants de gagner assez d'argent pour continuer leurs études tout en améliorant leur connaissance de l'anglais et du milieu canadien-anglais.

Le succès de ce projet pilote a encouragé les dirigeants de la section des études anglaises à préparer encore plus à bonne heure les plans pour l'été prochain. On espère trouver de l'emploi pour au moins une douzaine d'étudiants et d'étudiantes se spécialisant en anglais de sorte que l'université, en coopération avec l'industrie, soit en mesure d'aider à combler le manque actuel de professeurs d'anglais compétents.

Allégorie sur les collèges classiques

Monsieur le rédacteur,

Un jour, comme par hasard, Dame Baleine rencontra Jonas sur son petit bateau; la guele grande ouverte, dans son langage obscur et symbolique, elle lui dit à peu près ceci: "Mon cher Jonas, j'ai décidé de t'avalier".

Sur le coup, Jonas fut abasourdi par cette déclaration aussi fantaisiste que fantastique, mais il ne tarda pas à se raviser et déclara bravement:

— Dame Baleine, je vous promets ma sincère et entière collaboration. Serait-ce impoli, toutefois, de vous demander si je serai assimilé, intégré, digéré? Enfin, perdrai-je mon autonomie?

— Non... Oui... Non... Peut-être que si... Plutôt oui que non... Dans le temps comme dans le temps... Tu te doutes tout de même un peu de ce que c'est que d'être avalé? En tout cas, tout ce que je te demande poliment, c'est ta sincère et entière collaboration.

— A bien y penser, Dame Baleine, je me sens complètement emballé par ce "petit" sacrifice que vous me demandez si sereinement et si innocemment. Mais je reviens sur ma question: "Serai-je intégré, digéré, assimilé au point de perdre mon identité, car enfin, je croyais avoir, moi aussi, certains droits naturels et acquis à ma personnalité.

— Mon cher Jonas, cela n'a pas d'importance; ce qui compte, ce sont mes objectifs: Le No 60, le No 55, le 50, le 40, le 30 et d'autres encore.

— Dame Baleine, je vous réitère donc ma sincère et entière collaboration. Tout est maintenant limpide et je vous trouve vraiment magnanime... Au fait encore un détail insignifiant: "Serai-je avalé définitivement, ou rejeté sur quelque rive lointaine? Et dans cette seconde hypothèse (là, je tiens à le savoir), par quelle issue en sortirai-je?"

Jonas attendait, attendait toujours une réponse... et Dame Baleine l'avalait. Épilogue de cette histoire: Jonas, dans la Baleine disait: "J'voudrais bien... J'voudrais bien... On ne sut jamais ce que voulait Jonas.

(Dans La Presse, 14 janvier 1965 — "Lettres des lecteurs")

Colonie de vacances

Dimanche soir dernier, 150 personnes s'étaient réunies pour venir en aide à la colonie de vacances St-François-du-Lac-Blanc. Cette colonie de vacances est située dans le comté de Portneuf. Elle reçoit mensuellement durant la période estivale près de 200 garçons et filles dont l'âge varie de huit à quinze ans. Fondée par l'abbé Pio Principi il y a trois ans, la colonie est déjà très bien organisée; elle possède des locaux bien aménagés.

Cette colonie est ouverte à des jeunes de langue et de culture différentes. On y retrouve des garçons et des filles qui dans un décor féérique viennent pratiquer des loisirs surtout culturels qui continuent l'école sous un aspect de détachement. Contrairement à plusieurs autres colonies, la colonie de vacances du Lac Blanc fixe une pension mensuelle très minime ce qui l'oblige à compter énormément sur la charité publique.

La question des loisirs en est une importante surtout à l'heure où les programmes scolaires sont de plus en plus chargés. Nous espérons avoir d'ici peu l'occasion de développer davantage le rôle que jouent les colonies de vacances dans l'organisation des loisirs des jeunes.

Etablir une politique rationnelle des investissements, au Québec, en 1965

DRUMMONDVILLE. — (P.C.) — M. Eric Kierans, ministre du Revenu, a déclaré lundi que le "défi par excellence" qui se a cours dans Québec en 1965, c'est d'établir une politique rationnelle des investissements.

Que le Québec relève ce défi, les "fiéaux du 20e siècle" que sont le chômage et la stagnation économique" s'en trouveront résolus.

Dans une causerie qu'il a prononcée devant les membres de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, à Drummondville, causerie intitulée: "Un nouveau problème Québécois — le choix de nos investissements", M. Kierans a dit que les capitaux privés et les capitaux publics doivent concourir à résoudre les problèmes qu'amène l'industrialisation d'une société.

"Ces problèmes, a-t-il ajouté, vont de la délinquance juvénile au drame des taudis, et l'État qui a encouragé l'industrialisation en est certainement responsable".

Répondant à la question de savoir dans quelles circonstances il faut au Québec recourir aux capitaux publics plutôt qu'aux capitaux privés, M. Kierans a noté qu'il est lui-même favorable à la "formule d'une corporation de la Couronne pour exploiter les chutes Hamilton et créer la sidérurgie québécoise" mais qu'il retient "la formule de l'entreprise privée dans le cas, par exemple, de Bell Téléphone".

M. Kierans a rappelé que la caisse de retraite québécoise accumule d'ici 10 ans "environ \$3 milliards" soit "trois fois le total des impôts" que son ministère a percus en 1964.

"Les fonds de la gaisse de retraite, a ajouté M. Kierans, devront être placés, cela ne fait aucune doute".

Il a poursuivi disant qu'alors que "le Québec dispose, et va disposer de plus en plus, de ressource financière d'une importance qu'il n'a jamais connue par le passé, notre tâche la plus importante consiste à établir une politique rationnelle de nos investissements".

"Nous saurons, a ajouté le ministre du Revenu, résoudre ces fiéaux du 20e siècle que sont le chômage et la stagnation économique si mes collègues du cabinet et moi-même savons relever ce défi, qui est à mon avis le défi par excellence du Québec 1965".

Hier soir, au Grand Séminaire de Québec, s'est tenu la première d'une série de neuf séances de formation pour les responsables paroissiaux de liturgie: prêtres, maîtres-chantres, organistes, responsables des servants de l'autel, sacristains, chefs de lecteurs et commentateurs.

Plus de 600 personnes s'étaient à cette occasion réunies dans l'amphithéâtre. Elles représentaient environ 70 paroisses de la ville et de la banlieue. On comptait aussi bon nombre de religieux et de religieuses exerçant des fonctions liturgiques dans les paroisses et les institutions.

La séance fut inaugurée par l'abbé St-Georges Bergeron, curé de St-Louis de France et président du Comité régional de liturgie.

Mgr Raymond Lavoie, aumônier diocésain de l'Action Catholique, conférencier à cette première séance, avait intitulé son exposé: Liturgie vivante, cœur de la pastorale.

Dans sa conférence, il a notamment dégagé quelques caractères du monde moderne qui rendent la restauration de la liturgie particulièrement urgente: 1) le passage d'une civilisation du sacré à une civilisation du profane exige une redécouverte de la mission sacerdotale du peuple de Dieu; 2) la démocratisation et l'explosion des autonomies individuelles; 3) la socialisation et le besoin de communauté; 4) la civilisation de l'image, du rythme et du son.

Après cet exposé, les participants se sont dispersés en 5 groupes d'après leur fonction liturgique pour une période d'échange, d'exercices pratiques de chants et de lecture.

A la fin de cette séance, par permission spéciale, il y eut une messe lue, célébrée suivant les rites en vigueur le 7 mars. Le célébrant était Mgr Adrien Falareau, P.D., curé de la cathédrale.

Ces séances sont organisées conjointement par la Commission diocésaine de liturgie et par le Comité régional de liturgie.

Le Rév. Père Gérard Dufour, s.v., secrétaire du Comité régional de liturgie; Mgr Raymond Lavoie, aumônier diocésain de l'Action Catholique et conférencier invité lors de la première séance de formation liturgique; et M. l'abbé St-Georges Bergeron, président du Comité régional de liturgie. (Photo L'Action par Marcel Laforce)



REGIE DES EAUX — Hier après-midi a eu lieu l'assermentement des commissaires de la Régie des Eaux, un nouvel organisme fondé par le ministère des Affaires municipales. C'est le juge John F. Sheehan, président de la Commission municipale de Québec, qui a assermenté les commissaires. De gauche à droite, on voit M. Léopold Fontaine, ingénieur, de Québec, qui est vice-président de la Régie; M. Jean D'Anouar, c.r., de Ville Mont-Royal, président, et M. Gilles Jolicoeur, ingénieur, de Duvernay, régisseur. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

Fermeture de l'usine de réparation d'Air Canada de Winnipeg

La commission d'enquête Thompson s'ouvrira à Montréal le 6 avril

MONTREAL (P.C.) — Une enquête sur le projet d'Air Canada de fermer son usine de réparation de Winnipeg s'ouvrira à Montréal le 6 avril, a-t-on annoncé hier.

La question est de savoir si Air Canada devrait maintenir son usine de Winnipeg ou de déménager toutes les réparations à Montréal, après que ses appareils Viscount auront été remplacés par des réacteurs moyens-courriers. Le problème intéresse 3,900 ouvriers.

"Nous nous sommes mis un doigt dans l'oeil en ne pensant pas plus tôt que la population du Québec aurait voulu présenter des mémoires", a dit M. Thompson, avocat de Winnipeg dont la commission a commencé à siéger il y a deux semaines, à Winnipeg. "Comme vous le savez, la commission pense toujours à Winnipeg".

La controverse porte surtout sur le Viscount un appareil turbo-propulsé, et le DC-9, un bimoteur à réaction, dont la disparition ferait disparaître la main-d'oeuvre de Winnipeg, où se fait l'entretien de tous les Viscount.

L'entretien des 23 Vanguard et des 16 DC-8 de la compagnie se fait à Montréal, où Air Canada a établi une base de 32 acres, au coût de \$20,000,000.

La compagnie déclare que le maintien de deux bases augmenterait le coût d'opération de \$40,800,000 au cours des cinq prochaines années.



Le Rév. Père Gérard Dufour, s.v., secrétaire du Comité régional de liturgie; Mgr Raymond Lavoie, aumônier diocésain de l'Action Catholique et conférencier invité lors de la première séance de formation liturgique; et M. l'abbé St-Georges Bergeron, président du Comité régional de liturgie. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

Thème de la Semaine étudiante 1965:

"Jeunesse étudiante au rendez-vous de la société"

"Jeunesse étudiante au rendez-vous de la société", tel est le thème de la Semaine étudiante 1965 organisée par la Jeunesse étudiante catholique. Pendant une semaine, les étudiants des niveaux élémentaire, secondaire et collégial seront appelés à s'intégrer pour les uns à leur univers de jeunes, pour les autres à la société tout entière. La Semaine étudiante 1965 veut amener les jeunes à se situer dans leur classe, dans leur école, dans leur communauté étudiante.

Elle veut que tous et chacun participent davantage à l'animation des divers organismes qui existent dans l'école.

Une action apostolique

La Semaine étudiante a acquis ces dernières années une grande popularité dans le milieu étudiant. Grâce à la méthode "Vois-Juger-Agir" propre aux mouvements d'action catholique, cette période permet de sensibiliser le milieu à des valeurs nouvelles et amène chez l'étudiant le désir de contribuer à l'édification de ce milieu dans lequel il vit. En cela, la semaine étudiante revêt un sens véritablement apostolique. Et elle couvre les trois domaines propres à toute action: vie professionnelle, sociale et politique.

Un travail d'équipe

La Semaine étudiante n'est pas l'appanage de la J.E.C. c'est la semaine du milieu tout entier. Les étudiants sont appelés à travailler en équipe et les enseignants aussi. Les deux groupes sont appelés à unir leurs forces pour saisir davantage les diverses réalités du milieu et pour les animer.

Ce qui caractérise l'action étudiante pendant ces quelques jours c'est l'optique chrétienne qui guide toutes les initiatives.

"Face à la vie de l'école la conception chrétienne y voit une petite société d'étudiants et d'éducateurs groupés en vue d'un bien commun: l'éducation; elle y voit aussi une cellule de l'Eglise. Elle favorise la connaissance mutuelle et l'amitié entre les membres, la compréhension entre les autorités et les étudiants..."

PARUTION DU PREMIER NUMERO DU JOURNAL DU MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE

Le premier numéro du Journal du Travail paraîtra cette semaine. Cette publication de 76 pages devient le journal mensuel du ministère du Travail de Québec. Le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, a signé dans le premier numéro une lettre de présentation.

Le Journal du Travail veut refléter toute l'activité du ministère du Travail et attirer l'attention du public sur des questions fondamentales des relations patronales-syndicales. Outre les chroniques de l'ancien Bulletin d'information, on y trouve aussi de nouveaux chapitres, notamment: les accidents du travail, la Commission du salaire minimum, les bureaux de placement, la Commission des relations de travail, les Services techniques, le Service de conciliation et d'arbitrage.

Le Journal veut aussi être le lien régulier entre les employeurs et les employés d'une part et le ministère du Travail d'autre part.

Le Journal du Travail présente aussi des données statistiques touchant l'emploi et la main-d'oeuvre, une terminologie française des termes des conventions collectives et une revue des événements du mois en relations de travail.

Le Journal du Travail est mis gratuitement à la disposition de ceux qui en font la demande.

ASSURANCES
AUTO — FEU — VIE
Jean Chalifour & Fils
888, du Roi — Tél.: 529-2183

MARQUIS MARCEAU & JESSOP
avocats
500 est, Grand-Allée
Edifice La Laurentienne
Tél.: 529-9791

EXAMEN de la VUE lunettes
LE SOIR sur rendez-vous
Ste-Foy 1313 Route de l'Eglise
Dr JACQUES M. DE SERRES
OPTOMETRISTE
Le jour, 466 de la Couronne

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR
CAMILLE GELINAS, M.D.
Suite 380, Edifice Grand-Allée,
550 est, Grand-Allée, Québec.
Stiplement sur rendez-vous
Tél.: 523-1471

QU'ON COURE... à L'ACTION ?

Elegante nécessité

MACHINE A DICTER PHILIPS 82

Si simple à utiliser... elle écrit toutes ses rivaux

- Plus petit chargeur jamais utilisé
- Enclenchement automatique de la bande
- Commandes à distance
- Régulateur de son
- Enregistre les 2 parties d'une commande téléphonique

Gerard Poulin (1961) Inc.
Clavigraphes
Raymond Caron - Propriétaire
770 Côte d'Abraham — Tél.: 522-6276



M. Pierre de Grandpré a été nommé directeur général des Arts et des Lettres au ministère des Affaires culturelles. Né à Montréal le 28 janvier 1920, M. de Grandpré fit ses études à la Sorbonne. Il obtint sa licence es lettres en 1951. Il fut correspondant du "Devoir" à Paris. Il écrivit deux romans, dont l'un qui est en revue et l'autre en librairie, "Marie-Louise des Champs". Il prépare actuellement un roman et des essais littéraires.

Prêt de \$330,000 pour l'érection d'une maison pour 88 étudiants

OTTAWA (P.C.) — La Société centrale d'hypothèques et de logement annonce qu'elle a approuvé l'octroi d'un prêt de \$330,000 pour la construction d'une maison à l'intention de 88 étudiants de l'Université Bishop de Lennoxville, Québec. Ce prêt est remboursable dans 50 ans et porte un intérêt annuel de 5 3/8 pour cent.

Pour les travailleurs sociaux, ce serait un "génocide culturel"

Montréal (P.C.) — La Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec affirme que ce serait un "génocide culturel" de refuser aux Canadiens français résidant en dehors de la province de Québec le droit d'éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle.

Dans un bref présenté à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme rendu public aujourd'hui, la Corporation déclare que le refus d'accorder ce droit sappe les racines même des relations entre les deux groupes et donne naissance à des tensions culturelles.

Si la Confédération canadienne, qui est une association à part égale des deux groupes fondateurs, doit survivre, le droit à l'éducation dans la langue maternelle doit être assuré, déclare le bref.

La Corporation, qui groupe 800 membres, a aussi mis en garde contre le fait de considérer le nationalisme au-dessus de tous les autres facteurs.

La liberté, le bien-être et la paix sociale sont des buts que le gouvernement doit d'abord rechercher. Si ces valeurs s'harmonisent avec l'avancement du nationalisme, il n'y aura pas de problème", prétend la Corporation.

Le bref de la Corporation a été préparé par un comité dirigé par le vice-président, M. Louis Beupré et approuvé par le conseil d'administration présidé par M. Roger Hamel.

Marcotte comparait sous une seconde accusation de meurtre

MONTREAL. — (P.C.) — Georges Marcotte, qui purge actuellement une condamnation à la prison à vie, après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un policier, a comparu devant un juge hier, pour connaître la date de son procès sous une deuxième accusation de meurtre.

La couronne a demandé que le procès soit remis à la session de mai des Assises, ce qui fut accordé.

Marcotte avait été reconnu coupable du meurtre du policier Claude Marneau, au cours d'un vol de banque à St-Laudrent, en 1962. Il avait également été accusé du meurtre qualifié d'un autre policier, le constable Denis Brabant, mais n'a pas encore subi son procès dans cette affaire.

Sa condamnation à mort avait été commuée en emprisonnement à vie, l'autome dernier, au milieu de beaucoup de discussions. Le procureur général du Québec, M. Claude Wagner, n'avait pas aimé la décision du cabinet fédéral et avait annoncé que Marcotte subirait un deuxième procès pour meurtre. La couronne réclamait de nouveau la peine de mort.

Signalisation bilingue

Toronto (P.C.) — Le ministre ontarien des Affaires municipales, M. Wilfrid Spooner a autorisé l'installation d'affiches de signalisation bilingues dans les municipalités ontariennes.

M. Spooner a déclaré à l'Assemblée législative que les municipalités pouvaient installer des panneaux de signalisation bilingues, mais il a souligné que son ministère préférerait qu'elles adoptent des règlements ad hoc en premier lieu.

La question avait été soulevée par M. Léo Troy, libéral bi-

EXAMENS DE LA VUE
Dr André Crevier
OPTOMETRISTE
869 est, rue St-Joseph — Tél.: 522-2556
Edifice MARCEL MASSICOTTE

Colloque annuel des enseignants franco-ontariens

La vérité sur les changements survenus au Québec depuis 1960 souvent pas connue en dehors

Par René CAPPONE

EDMONTON (P.C.) — La vérité au sujet des profonds changements survenus dans le Québec depuis 1960 n'est souvent pas connue en dehors de cette province.

Les étudiants ont aussi été mis au fait qu'il fallait améliorer les communications entre Québec et le reste du Canada si l'on désirait atteindre les objectifs nationaux.

La Semaine du Canada français avait pour fin d'assurer un échange de vues relativement au Canada français entre les étudiants de l'Université de l'Alberta et cinq étudiants de la province de Québec.

L'unique moyen de triompher des malentendus entre le Canada français et le Canada anglais consista à améliorer la communication entre les deux éléments du pays, a déclaré M. Joe Clark, directeur de la publicité de la Semaine.

IALOGUE NECESSAIRE

Environ 5,000 personnes, la plupart des étudiants de l'université, ont assisté aux conférences, aux discussions de groupe et aux séances cinématographiques données au cours de la semaine.

Rien que la Semaine du Canada français ne visait point à la formation de vœux ou de recommandations, elle a prouvé la nécessité d'un dialogue entre les deux grands groupes ethniques.

L'évolution d'une nouvelle société qui se poursuit dans la province de Québec depuis 1960 se fait sentir à l'intérieur du Québec et hors de la province, comme on peut s'en rendre compte les intéressés au problème.

NOUVELLE OPTIQUE

"La révolution paisible" du Québec se traduit par des changements dans le système d'éducation de la province, de nouvelles démarches visant à la rendre maîtresse de son économie et de nouvelles relations avec l'Eglise catholique.

Ces changements ont abouti à une entière révision par le Canada français de ses attitudes et de ses aspirations dans le domaine social, économique et politique.

Le Canada tout entier bénéficiera de la réalisation d'un Québec fort et prospère, ont été unanime à dire les étudiants et conférenciers canadiens-français.

Un des problèmes capitaux auxquels fait face Québec est celui de son économie. Les Canadiens français ne possèdent qu'environ un dixième du total des investissements faits dans la province et peu nombreux sont les administrateurs francophones occupant des postes élevés dans les grandes industries.

MONOPOLES

Depuis 1960, la province a étatisé ses services électriques et créé de nouveaux organismes comme la Société générale de financement et un Conseil économique.

Dans le champ des relations fédérales-provinciales, le Québec met l'accent sur les moyens propres à assurer son développement.

Pour la raison que la reconstitution du Québec incombe au gouvernement provincial, les Canadiens français sont hautement intéressés à la politique provinciale.

D'UNE COTE A L'AUTRE

La préservation de la culture française dans le Québec et hors de la province représente l'un des objectifs des Canadiens français. Ils affirment que le Canada français ne se borne pas à Québec mais s'étend d'une côte à l'autre.

Vendredi soir, le romancier Hugh MacLennan, de Montréal, affirmait que Canadiens français et anglais portaient un égal intérêt à leur pays et pour la première fois commencent à faire preuve de nationalisme.

L'auteur de "Deux Solitudes", un roman portant sur les relations entre Anglais et Français du Québec, a déclaré qu'au moment où éclatait la "révolution" du Québec, en 1960, le Canada souffrait de léthargie.

Il a soutenu devant les 1,000 personnes qui assistaient à une conférence tenue à l'occasion de la Semaine du Canada français que la crise actuelle du pays était psychologique.

CLISE DE CROISSANCE

Le facteur de ce désarroi est la névrose collective qui nous porte à haïr notre croissance, dit-il. Toutefois il ne faut jamais désespérer d'un névrosé.

Selon M. MacLennan, le débat au sujet du drapeau canadien n'a jamais été un débat entre le Canada français et le Canada anglais mais plutôt entre l'avenir et le passé.

"Le pays, dit-il, semble avoir grandi en dépit des efforts accomplis pour couper court à cette croissance. Il rappelle qu'au moment où l'arrivée à Montréal pour la première fois, il y a près de 30 ans, il constata qu'en tant qu'individus Canadiens français et Canadiens anglais semblaient s'aimer les uns les autres.

A une question qui lui est posée par un auditeur, M. MacLennan répond qu'il est difficile pour lui que ce soit d'apprendre une langue seconde.

Les délégués se préoccupent d'abord de réorganiser leurs services dans la province de Québec.

"La lecture personnelle, c'est l'affaire de tout le monde" (M. Onésime Tremblay)

TORONTO. — (P.C.) — "La lecture personnelle, c'est l'affaire de tout le monde, de dire un inspecteur de l'enseignement bilingue en Ontario, M. Onésime Tremblay, de Sudbury, au colloque de l'Association des enseignants franco-ontariens, samedi, à Toronto.

Participant à une table ronde consacrée à l'approche d'une affirmation initiale, "La lecture: clé du succès", M. Tremblay ajoutait: "En fait, personne n'en prend la responsabilité. A nous d'agir".

En présence de quelque 400 enseignants des écoles franco-ontariennes, un autre participant, M. Jean-Marc Tessier, du Collège de l'Éducation de Toronto, rappelait que "la lecture n'est plus l'appanage d'un groupe" et que "le livre a envahi toutes les couches sociales de la population".

"Celui qui se refuse à l'invitation même du livre, c'est-à-dire à la lecture, se condamne irrémédiablement à la médiocrité tout comme à la stagnation intellectuelle, dit-il aussi. Même au niveau des études approfondies, l'assiduité à la lecture s'impose au diapason même d'une réalité en voie constante de transformation et de renouvellement".

Pour sa part, traitant de l'influence de la lecture, Mlle Carmelle Mine, présidente de l'Unité régionale des enseignants de Toronto, y voit à la fois l'enjeu et le gage de "notre avenir" et de "notre survivance même", tout comme de "l'épanouissement de l'intelligence et de la personnalité" ainsi "que la source multiplicatrice de notre culture".

GOUT DU LIVRE

Un membre du Toronto Metropolitan Separate School Board, M. Charles Arsenault, souligna que "le goût de la lecture peut être précisé par le goût du livre". M. Arsenault est aussi président des Éditions Champlain, de Toronto, et l'un des directeurs de l'Association des Commissions des écoles bilingues d'Ontario, nota de plus comment "du livre à la lecture, le passage se fait facilement".

D'où l'unanimité chez les participants quant à la fréquentation précoce, dès le bas âge chez l'enfant, tant du livre même que de la bibliothèque familiale.

La bibliothèque familiale la fierté de posséder son livre d'images d'abord puis de lecture par la suite, et si possible le rayon personnel pour "ses livres", tout sert à initier l'enfant au livre et à en favoriser le goût et l'histoire.

Après s'être arrêté à la nécessité d'une initiation précoce à la lecture, au foyer, dès la tendre enfance, à deux et trois ans, M. Tremblay expliquait alors qu'il est sain de démontrer à l'enfant, le temps venu, que la lecture est une source d'alimentation intellectuelle tout autant et tout aussi nécessaire que la nourriture qui est un aliment pour le corps.

M. Tremblay recommanda même l'enseignement formel de la lecture, c'est-à-dire les textes appropriés, les techniques et la méthodologie susceptibles de correspondre à cet apprentissage, le tout dans le cadre de la maîtrise du mécanisme de la lecture.

C'est alors que commande réellement l'exemple du maître qui lit lui-même, de noter M. Tessier. Cet exemple durant les heures ou périodes de lecture personnelle est plus éloquent, même s'il oblige l'enseignant à quitter l'étroitesse de la fenêtre.

Après s'être arrêté à la nécessité d'une initiation précoce à la lecture, au foyer, dès la tendre enfance, à deux et trois ans, M. Tremblay expliquait alors qu'il est sain de démontrer à l'enfant, le temps venu, que la lecture est une source d'alimentation intellectuelle tout autant et tout aussi nécessaire que la nourriture qui est un aliment pour le corps.

M. Tremblay recommanda même l'enseignement formel de la lecture, c'est-à-dire les textes appropriés, les techniques et la méthodologie susceptibles de correspondre à cet apprentissage, le tout dans le cadre de la maîtrise du mécanisme de la lecture.

C'est alors que commande réellement l'exemple du maître qui lit lui-même, de noter M. Tessier. Cet exemple durant les heures ou périodes de lecture personnelle est plus éloquent, même s'il oblige l'enseignant à quitter l'étroitesse de la fenêtre.

Après s'être arrêté à la nécessité d'une initiation précoce à la lecture, au foyer, dès la tendre enfance, à deux et trois ans, M. Tremblay expliquait alors qu'il est sain de démontrer à l'enfant, le temps venu, que la lecture est une source d'alimentation intellectuelle tout autant et tout aussi nécessaire que la nourriture qui est un aliment pour le corps.

M. Tremblay recommanda même l'enseignement formel de la lecture, c'est-à-dire les textes appropriés, les techniques et la méthodologie susceptibles de correspondre à cet apprentissage, le tout dans le cadre de la maîtrise du mécanisme de la lecture.

C'est alors que commande réellement l'exemple du maître qui lit lui-même, de noter M. Tessier. Cet exemple durant les heures ou périodes de lecture personnelle est plus éloquent, même s'il oblige l'enseignant à quitter l'étroitesse de la fenêtre.

Après s'être arrêté à la nécessité d'une initiation précoce à la lecture, au foyer, dès la tendre enfance, à deux et trois ans, M. Tremblay expliquait alors qu'il est sain de démontrer à l'enfant, le temps venu, que la lecture est une source d'alimentation intellectuelle tout autant et tout aussi nécessaire que la nourriture qui est un aliment pour le corps.

M. Tremblay recommanda même l'enseignement formel de la lecture, c'est-à-dire les textes appropriés, les techniques et la méthodologie susceptibles de correspondre à cet apprentissage, le tout dans le cadre de la maîtrise du mécanisme de la lecture.

C'est alors que commande réellement l'exemple du maître qui lit lui-même, de noter M. Tessier. Cet exemple durant les heures ou périodes de lecture personnelle est plus éloquent, même s'il oblige l'enseignant à quitter l'étroitesse de la fenêtre.



Président de la campagne de souscription

M. Charles Bouffard, a accepté la présidence de la campagne de souscription de la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour la section de Québec. Le vice-président est M. Guillaume Piette, ingénieur conseil, qui s'est fait connaître pour son dynamisme lors du Carnaval d'Hiver 1964.

Québec-Est

Létard élu président des Créditistes

Lundi, le 25 janvier dernier, avait lieu les élections des dirigeants du Ralliement Créditiste du comté de Québec-Est. Pour la circonstance, le député du comté, M. Robert Beaulé, et la présidente provinciale des dames créditistes, Mme Julienne Tremblay, étaient présents.

M. Fernand Létard a été élu président du comté. M. Jules Gravel, Philippe Langlois, Gérard Martineau et Charles Giguère furent élus au poste de vice-présidents. Le trésorier et le secrétaire seront nommés à la prochaine réunion de l'exécutif.

Après les élections, M. Beaulé prononça un bref discours et félicita les nouveaux élus, mettant en relief la responsabilité de chacun. Si l'on ne veut pas que le Ralliement soit rongé par le cancer des vieux partis, soit la caisse électoral, il appartient aux exécutifs de chacun des comtés de voir à la bonne marche du mouvement, car le Ralliement appartient à ses membres et ce sont eux qui en font une force réellement démocratique, a déclaré M. Beaulé.

Nous aussi, de l'Impôt fédéral, avons une déclaration à faire:

Il y a eu erreur dans l'impression de certaines formules d'impôt, en page 3.

Ce paragraphe est changé (voir ci-dessous)*

Ce paragraphe est supprimé

Ici, lire: "province de Québec"

Congrès des fonctionnaires fédéraux supérieurs de l'immigration à Québec

"Une nouvelle orientation", tel sera l'objectif d'un congrès des fonctionnaires fédéraux supérieurs de l'immigration qui sera tenu au Château Frontenac dans la ville de Québec, les 3, 4 et 5 février.

Le groupe de fonctionnaires supérieurs venant d'Ottawa, Trente-cinq fonctionnaires de dix-neuf bureaux locaux de l'immigration dans la province de Québec, représenteront la région.

L'honorable René Tremblay, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, avait laissé entendre qu'on procéderait à une telle réorganisation de son ministère, lors d'un communiqué public en août dernier.

Les délégués se préoccupent d'abord de réorganiser leurs services dans la province de Québec.

Leur services dans la province de Québec. Ils étudieront les rôles qu'ils peuvent jouer, en collaboration avec d'autres organismes locaux, dans l'évaluation des besoins de main-d'œuvre ainsi que des méthodes visant à améliorer l'accueil réservé aux immigrants et les services qui permettent à ces derniers de s'intégrer rapidement à la collectivité. Le congrès envisagera ensuite l'organisation nécessaire pour planifier et mettre en oeuvre les programmes qui découlent de ces rôles.

*paragraphe "c" Sauter la ligne «Impôt provincial sur le revenu» de la déclaration et portez le même chiffre d'impôt fédéral à payer» à la ligne «Impôt total à payer» de la déclaration.

Comme la province de Québec perçoit son propre impôt sur le revenu, l'impôt provincial sur le revenu établi par cette province ne doit pas être ajouté à l'impôt fédéral calculé sur la présente déclaration.

Ces erreurs d'impression n'affectent en rien le calcul de votre impôt. Tout le reste de la formule est exact, y compris la table de "calcul simplifié" (page 4). Si vous avez reçu (ou si vous



recevez) une de ces formules erronées, veuillez noter les corrections à y faire (voir ci-dessus). Et maintenant que notre "déclaration" est faite, à vous de faire la vôtre!

Ministère du Revenu National 750 est. boul. Charest, Québec, (P.Q.)

Ces corrections ne s'appliquent qu'au district de Québec

Les sports

à LAVAL

Lors des tournois annuels de quilles organisés par la C.A.U.L., au cours des deux dernières semaines, Georges H. Dufour de Sciences a remporté les honneurs chez les étudiants avec un triple de 516, tandis qu'Henri Gélinas a roulé 503 pour sa part. Le meilleur simple a été roulé par Gaston Mongeau avec 196. Chez les filles Christiane Camiré de Médecine a remporté les honneurs en triple, ayant totalisé également le meilleur simple avec 185.

Les séries éliminatoires de fin de saison commencent ce soir (mardi) alors que Sciences I fait face au Droit, Sciences II affronte Pédagogie, Arpentage visite Agronomie et Médecine reçoit les Lettres.

Au cours de la saison, l'équipe de Sciences I a fini en tête avec 28 points, suivie de Sciences II avec 23 points, Arpentage et Médecine ont totalisé chacun 21 points, tandis que le Droit avec 20 points s'assura du cinquième rang. Pédagogie, Agronomie et Lettres ont chacun réussi à obtenir 16 points, tandis que Commerce avec 12 points et Sciences sociales avec 6 points. L'équipe des Lettres a totalisé le plus haut simple soit 857 et le plus haut triple avec 2106.

Dans les honneurs individuels, Gaston Mongeau (Sc. II) a roulé la meilleure moyenne avec 144.6, et remporté ainsi le trophée Université Laval, tandis que Denis Asselin (Pédagogie avec 143.9, Yves Lachance (Sc. II) avec 142.6, Jos. Mayrand (Sc. I) avec 142.4 et Jacques Roy (Pédagogie) avec 141.4 furent les autres membres du "Big Five".

Les quarts de finale qui débutent cette semaine sont des séries de trois parties au total des points et sont en vue de l'obtention du Trophée "Commerce" remporté l'an dernier par les étudiants du Commerce.

BADMINTON

Grâce à une victoire de 5-2 contre la Médecine, le Commerce est monté en deuxième place du circuit interfaculté lundi dernier avec 48 points à son actif, soit un de plus que Médecine et deux de moins que les meneurs du circuit les Sciences sociales avec 50. Pédagogie est au quatrième rang avec 44.5 points, Pharmacie et Agriculture ont triomphé 5-2 respectivement, tandis que Pédagogie l'a emporté par 4-3 sur les Sciences sociales. Jeudi soir, à compter de 7.30 hres, au Patro Roc-Amadour, on procédera à la formation de l'équipe interuniversitaire.

BASKETBALL

Dans la ligue de la Cité, après deux défaites subies par le Rouge et Or aux matchs de Y.M.C.A. et du Séminaire respectivement, les joueurs du Rouge et Or ont triomphé par la marge de 12 points contre le Y.M.C.A. au "Y", mercredi dernier, en faisant un retour sensationnel au cours de la deuxième période pour effacer un déficit de près de 20 points accumulé dans la première moitié de la partie.

Dans la ligue interfaculté, mardi dernier, l'Education physique a triomphé des Lettres par 35-21, alors que Claude Gagnon et André Guilbault se sont mis en évidence pour les gagnants avec chacun 13 points. Dans la seconde partie, la Médecine, conduite par Jean-Luc Blanchet qui compta 16 points et Georges Laflamme 10 a triomphé des Sciences par 39 à 33. Raynald Lévesque s'est signalé avec 18 points pour les perdants. Les Sciences sont toujours en première place du circuit avec 9 victoires et 2 défaites, contre 8 victoires pour Médecine et 7 pour Education physique.

Ce soir (mardi) à l'Académie, à 7.00 heures, les Sciences affrontent les Lettres, puis à 8.00 heures, Commerce visite l'Education physique Mercredi à 7.00 heures, Médecine joue contre les Sciences sociales pour la première position du circuit.

HOCKEY

Mardi soir, dans le circuit interfaculté, grâce à une victoire aux dépens des Sciences sociales, l'équipe des Sciences est montée au second rang de la ligue puis la Pédagogie s'est assurée une place dans les séries éliminatoires en l'emportant par 7-3 sur l'Education physique. Yves Cormier et Jacques Roy ont réussi chacun 2 buts pour les gagnants.

Mercredi soir, la Médecine a remporté sa neuvième victoire de la saison en triomphant de l'Arpentage par 5-1. Paul Doudet a réussi 2 buts et une aide pour être le meilleur des gagnants, tandis que Marcel Simard, Claude Poulin, Yves De nau ont réussi chacun un but en plus de fournir une autre assistance. Pour leur part les Lettres ont triomphé de l'Agronomie par le compte de 10-6. Clément Vézina a été la plus grande vedette des vainqueurs avec 3 buts et 4 passes, tandis que René Hardy réussissait 3 buts et Pierre Gosselin 2 buts et autant d'assistances. Four sa part Denis Lafontaine et Yvon Martel ont obtenu 3 et 2 buts respectivement pour les perdants.

Ce soir (mardi) à l'Arena de l'O.T.J. à 8.00 heures, Pédagogie rencontre le Droit, tandis qu'à 9.30 heures l'Education physique affronte le Commerce.

La ligue interuniversitaire présentera deux rencontres locales cette semaine à l'Arena de l'O.T.J. Mercredi à 8.00 heures, les Redmen de McGill viendront faire face au Rouge et Or, tandis que samedi à 2.30 heures, ce seront les Golden Gaels Queen's qui se mesureront aux porte-couleurs de Laval. Ces deux joutes sont des plus importantes pour le Rouge et Or qui lutte avec acharnement pour se mériter une place dans les séries d'après-saison.

NATATION

Samedi dernier, à la piscine Sir Arthur Currie, à McGill, les nageurs de Laval se sont classés au sixième rang sur un groupe de 8 équipes en liste à l'occasion d'un concours invitation organisé par l'Université McGill.

Jeudi dernier, lors du troisième concours masculin interfaculté, l'équipe de l'Education physique a remporté la palme avec 35 points contre les 30 du Commerce pour ainsi conserver une avance de sept points sur ce dernier après 3 concours. Les Sciences humaines ont totalisé 18 points contre 16 pour les Sciences. Chez les étudiantes, l'Education physique a dominé avec 34 points à son actif pour se maintenir au premier rang après 3 concours.

Deux nouveaux records de saison ont été établis. François Vachon de Commerce a pris 29.7 sec. pour parcourir le 50 m. style libre, tandis que Marcel Rheaume de Commerce également, n'a pris que 38.3 sec. pour parcourir la 50 v. à la brasse.

Chez les étudiants, outre Vachon à deux reprises et Rheaume, les autres marqueurs individuels furent François Dussault (Dr) et Richard Fardif (Ed. phys.) tandis que chez les étudiantes, Claire Laliberté, Lise Couture, Diane Auger et Hélène Giroux, toutes en Education physique ont été les gagnantes des courses individuelles. Les équipes d'Education physique ont remporté les épreuves de relais tant masculines que féminines.

LE BASEBALL MAJEUR LIMITE LES RISQUES D'UNE GROSSE CATASTROPHE

NEW YORK (P.A.) — La ligue Nationale de baseball a adopté un plan de désastre de \$2,500,000 afin de protéger les équipes qui pourraient perdre un grand nombre de joueurs par mort accidentelle ou invalidité.

Le plan, adopté lors d'une assemblée mi-hiver ici, protégera toute équipe qui perdra sept joueurs ou plus et assurera des remplaçants fournis par les autres équipes du circuit.

La police s'élève à \$2,500,000, dont le coût sera défrayé par les 10 équipes de la ligue.

En cas d'un tel désastre, chacune des neuf autres équipes du circuit présentera une liste de 12 joueurs, ou l'équipe affectée pourra puiser pour remplacer ses absents. On ne pourra choisir plus de deux joueurs sur chaque liste, au maximum 18.

Le prix d'achat pour chaque joueur choisi est \$100,000 chacun, payable avec l'assurance.

Ainsi, si une équipe perd plus de 18 joueurs dans un désastre, elle recevra 18 remplaçants des majeurs pour \$1,800,000 et la balance de la police, à \$100,000 par joueur, sera dis-

ponible pour trouver des remplaçants ailleurs.

La ligue Américaine de baseball possède un plan semblable depuis 1964, à \$75,000 pour chaque joueur perdu.

X X X

NEW YORK (P.A.) — Les Braves de Milwaukee ont obtenu

EN PRIMEUR à Québec

La Zone de ski de la Vallée du St-Laurent invite tous les skieurs de la région à assister à une fête sur le thème de Noël, le samedi 6 février, au Palais Montclair, à 8 heures lan.

Ce film est le plus récent de ceux tournés par le célèbre cinéaste du ski John Jay, et il est en primeur à Québec. Ce spectacle est présenté par la Zone de ski de la Vallée du St-Laurent conjointement avec la Brasserie Dow, le samedi 6 février, au Palais Montclair, à 8 heures lan.

Il est à noter qu'il n'y aura aucun frais d'entrée (admission gratuite). Ceux qui sont intéressés à voir ce film doivent néanmoins se procurer un laissez-passer en s'adressant aux présidents des clubs de ski ou, à Montréal, 685, rue St-Jacques, à Montréal, 1052.

Le bonspiel a mal débuté pour les équipes locales

PAR JEAN POULIOT

Seulement trois équipes de la région de Québec ont remporté leur première rencontre, lors de la première journée d'activité dans le 52e bonspiel international qui a débuté hier sur les glaces des différents clubs de la région. Comme toutes trois avaient été tirées dans la compétition François Jobin, il ne reste donc plus aucune équipe de la vieille capitale éligible pour le trophée Château Frontenac. On sait que les 128 équipes prenant part au bonspiel sont inscrites soit dans le Château, soit dans le François Jobin, et que les perdants tombent dans l'une des 15 autres compétitions qui se poursuivront toute la semaine.

Les trois équipes québécoises invincibles sont celles de Bruce Crutchfield, du Cambrai qui a vaincu Lemieux, de Danville 11-6 et Twalits, de St. Thomas, 8-4; de John Coughlin, du Victoria, qui a battu en première ronde Leroux, de Rimouski, 5-4 et Cormier, de Moncton, 11-5 en deuxième ronde; de Simon Rivier, du club Québec, qui a disposé d'abord de Slatcher, de Weston, par 8-6 et de Tanner, de Walkerton, par 13-8.

1ère RONDE FATALE La première ronde du Château ou du François Jobin fut fatale à 19 des 27 équipes de la région de Québec. Cependant, il faut préciser que certaines équipes ne se forcent pas trop en première joute,

car il est permis, grâce à la compétition Dow International de se racheter par la suite et de demeurer en liste pour les deux plus grands honneurs qui sont le trophée du Lieutenant-gouverneur et le Grand Aggregate Seagram.

Les équipes de Pugh (Cambrai), Giguère (Québec), W. Rourke (Cambrai), Bignell (Victoria) et Germain (Cambrai-Fyon), après avoir gagné leur première ronde, ont perdu leur seconde et ne sont plus éligibles au Lieutenant-Gouverneur.

Par contre, les équipes suivantes ont perdu leur première ronde pour tomber dans la compétition Dow International et ont alors gagné leur 2e match pour demeurer éligibles aux plus grands honneurs. Il s'agit de C.A. Emond, Gaston Amyot, Jacques Girard, Jean-Paul Fortin, Roméo Roy, Bob Monast, Roger St-Hilaire, Ray Malenfant et Gerry Jobin.

EQUIPE-SURPRISE L'équipe de Jim Guy, qui avait d'abord été inscrite comme skip, a changé son enregistrement pour celui de Winnipeg, d'où viennent les trois autres curiers, pour devenir la seule inscription du Manitoba.

Un coup d'oeil sur le palmarès des joueurs permet de l'établir parmi les favorites, puisque Guy a pris part trois fois au championnat canadien sur l'équipe de l'Ontario, et que Charles Read et Coop Williams ont remporté le Brier sur l'équipe du fameux Ken Watson.

En première ronde, l'équipe manitobaine a vaincu celle de Pierre Greco, du Jacques-Cartier par 9 à 8, puis elle a disposé de Foster de St-Jean Thistle par 15 à 3.

Ligue féminine QUEBEC-DISTRICT

Mlle Margot Grenier, du St-Jean-Baptiste, s'est emparée de la première position chez les moyennes individuelles en tirant le magnifique triple de 540 composé de 171, 178 et 191. Elle a aidé son équipe à disposer du Photo Leclerc par 4 à 0. En plus de Margot Grenier, Noëlla Cook a tiré 43, Rachel Fiset 427 et Georgette Belleau 424. Pour le Leclerc, Ghislaine Giroux 496, Jeannette Lavoie 43 et Andrée Labbé 401.

Rolande Desjardins, avec son simple de 218, remporte le prix Dow de la semaine. En plus elle a complété son programme avec des simples de 141 et 187 pour un triple de 547 et aidé le Centre Durocher à disposer du Motel Admiral par 3 à 1. Th. de Boisbriand et Gisèle Gilbert ont eu des triples de 477 et 408 tandis que pour le Motel Admiral Huguette Berthiaume, Mimi O'Neil 442 et Simonne Guay 468.

Le Centre St-Pascal a causé une autre surprise en disposant du Centre Mgr Marcoux par 4 à 0. Madeleine Thomassin avec 413, Pierrette Caron 412, Rolande Parent 451 et Yolande Corrigan 409 ont contribué à ce gain. Pour le Marcoux Jeannie Bonneau a tiré 454.

Le J. Bouchard et Fils Salle Limolou a disposé de l'équipe du Tournoi Provincial, qui depuis quelques programmes, perd de sa vigueur et est menacé de perdre la deuxième position. Madeleine Desmarais a tiré 436 pour les gagnantes et Jacqueline Marcoux 436 pour le Tournoi P.

Le Salon Frontenac a perdu 3 à 1 contre le Henri Hébert Inc. Colette Parent avec 439 et Monique Hébert 428 ont le mieux figuré chez le Hébert.

POSITION DES ÉQUIPES

PJ	Tot. Pts
Centre Durocher	45 35401 49
Tournoi Provincial	45 29237 47
Salon Frontenac	45 30214 33
Motel Admiral	45 30193 32
Centre St-Jean-Baptiste	45 29838 32
Centre St-Pascal	45 28837 29
Centre Mgr Marcoux	45 28658 28
J. Bouchard et Fils Salle Limolou	45 28359 28
Photo Leclerc	45 28343 21
Henri Hébert Inc.	45 27018 17

MOYENNES INDIVIDUELLES

Nom	Tot.	PJ	Moy.
Margot Grenier	4988	33	147.17
J. Bilal	6101	42	145.11
G. Levesque	5192	36	144.5
L. Leclerc	6426	30	144.3
R. Desjardins	5978	42	141.4
R. Daigle	4654	33	140.14
G. Belleau	4761	34	140.1
M. Béland	4621	33	140.1
F. Gobeil	4195	30	139.83
S. Guay	5439	39	139.18
Y. Corrigan	5161	37	139.18
V. Levesque	4572	33	138.2
M. Mathieu	5578	39	137.35
T. de Boisbriand	4979	36	137.35
L. Lavoie	5364	39	137.31

Plus haut simple individuel

L. Hébert	532
-----------	-----

Plus haut triple individuel

R. Daigle	507
-----------	-----

Plus haut simple d'équipe

Centre St-Pascal	846
------------------	-----

Plus haut triple d'équipe

Salon Frontenac	2300
-----------------	------

Les équipes québécoises

Ont perdu en 1ère ronde:

- Winter Club (Chénail); Fleur de Lys (Beaudry); Jacques-Cartier (Girard); Fleur de Lys (Derouin); Jacques-Cartier (Emond); Jacques-Cartier (G. Amyot); Cambrai (J. Rouke); Jacques-Cartier (P. Amyot); Échemin (St-Hilaire); Victoria (Malmelan); Jacques-Cartier (Jobin); Jacques-Cartier (Greco); Fleur de Lys (Urbain); Québec (Roy); Jacques-Cartier (Fortin); Winter Club (Vézina); Jacques-Cartier (Pouliot); Fleur de Lys (Labbé); Winter Club (Monast).

Ont perdu en 2e ronde:

- Cambrai (Pugh); Québec (Giguère); Victoria (Bignell); Cambrai (W. Rourke); Cambrai (Yvon) - Germain.

Invincibles:

- Cambrai (Crutchfield); Victoria (Coughlin); Québec (Rivier).



HIEP

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Waterloo	22	11	0	1	0	45

Ligue Américaine

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Baltimore	22	11	0	1	0	45

Ligue Junior A du Québec

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Victoriaville	22	11	0	1	0	45

Ligue Américaine

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
St-Jérôme	22	11	0	1	0	45

Ligue Américaine

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
St-Jérôme	22	11	0	1	0	45

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Toronto	11	10	1	0	0	43

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Montréal	10	9	1	0	0	41

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Waterloo	11	2	0	0	0	34

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Waterloo	11	2	0	0	0	34

Ligue Interuniversitaire

Équipe	G	P	N	PP	PC	Pts
Waterloo	11	2	0	0	0	34



Ces deux curlers, Paul McNamara et Gord Shaw, font partie de l'équipe de Paul Murphy, de Midland, Ontario, les touristes des bonspiels. Cette équipe se transporte d'un tournoi à un autre par avion particulier et son itinéraire de l'an dernier comprenait entre autres, l'Ecosse. (Photo l'Action, par Marcel Laforee)



C'est le président Jean-Paul Fortin qui a donné le signal de départ du 52e bonspiel international en lançant la première pierre hier matin. Pas moins de 756 joutes se disputeront sur les glaces de la région avant la fin de cette compétition. (Photo l'Action, par Marcel Laforee)

Grande compétition provinciale de la Patrouille canadienne de ski à Stoneham

Pour la première fois à Québec, les Québécois amateurs de ski auront l'opportunité d'assister au Championnat Provincial de la Patrouille Canadienne de

ski au Centre de Ski Stoneham. Cet événement sera commandité par la Brasserie Dow et mettra à l'épreuve les meilleurs secouristes de ski de la province.

La Zone Laurentienne enverra son équipe qui est considérée comme une des meilleures en Amérique du Nord. Les autres régions représentées seront les zones d'Ottawa, Cantons de l'Est, Saguenay, Baie Comeau et Québec.

Samedi, le 6 février prochain, à compter de 10.00 a.m., il y aura des compétitions de premiers soins et des démonstrations de sauvetage avec l'é-

quipement qu'utilise la Patrouille Canadienne de Ski.

Dimanche le 7 février, le programme sera comme suit: une course d'obstacles suivie d'un slalom spécial qui permettra aux secouristes de démontrer leur habileté dans les situations les plus difficiles. Le tout se terminera par la remise de prix et trophées, gracieusement de la Brasserie Dow.

Le public est cordialement invité à venir assister à ces compétitions et démonstrations qui permettront de constater le travail accompli et d'examiner l'équipement employé par la Patrouille Canadienne de Ski

en vue d'une protection toujours plus grande pour les skieurs.

GOLISÉE
★ PATINAGE ★
CE SOIR
8 à 10 hres
● Patineurs et patineuses 50¢
(Au-dessus de 16 ans)
SPECTATEURS — SICK LOGES
ADULTES ET ENFANTS 35¢
(Taxe et charge de service incl.)

Hockey pee-wee

C'est cette semaine que débutent les séries éliminatoires dans la ligue pee-wee Massicoite.

Au terme d'une saison bien remplie, le St-Joseph a été couronné champion, et il passe automatiquement en finale. Cependant, les équipes As de Limolou et St-Albert, ainsi que Beauport et Montmorency devront s'affronter dans des séries 2 de 3. Les deux gagnants se mesureront en finale pour déterminer qui rencontrera les protégés de Jacques Lacroche.

Pour ce qui est de la cédule régulière qui vient de prendre fin, disons que c'est Yvon Fournel qui s'empara du championnat des compétiteurs avec 25 points. Son coéquipier Yves Alain a fait de même chez les gardiens de buts, ayant conservé une moyenne de 2.32 par partie. Le Beauport est le club le plus puni, avec un total de 129 minutes au pénitencier.

Voici d'ailleurs le classement final

des joueurs:

Nom	G	P	N	PP	PC	Pts
Yvon Fournel	19	39	16	75	10	46
St-Joseph	17	24	21	45	46	46
René Desjardins	11	26	16	44	29	44
Gaëtan Genest	16	12	23	35	21	44
Michel Gauthier	16	12	23	35	21	44
Robert Hébert	16	12	23	35	21	44
J.-Pierre Larocche	16	12	23	35	21	44
As	16	12	23	35	21	44
Pierre D. Houpt	16	12	23	35	21	44
As - Limolou	16	12	23	35	21	44
Claude Leblond	16	12	23	35	21	44
St-Joseph	16	12	23	35	21	44
Daniel Desjardins	16	12	23	35	21	44
As	16	12	23	35	21	44
Denis Bernier	16	12	23	35	21	44
As - Limolou	16	12	23	35	21	44
Jean Case	16	12	23	35	21	44
St-Joseph	16	12	23	35	21	44
Denis Alain	16	12	23	35	21	44
As - Limolou	16	12	23	35	21	44
Beauport	16	12	23	35	21	44
Jocelyn Landry	16	12	23	35	21	44
St-Albert	16	12	23	35	21	44
Gaëtan Genest	16	12	23	35	21	44
St-Albert	16	12	23	35	21	44
Michel Rivard	16	12	23	35	21	44
Giffard	16	12	23	35	21	44
Denis Tremblay	16	12	23	35	21	44
Robert Lafrenière	16	12	23	35	21	44
Montmorency	16	12	23	35	21	44
Gaëtan Fournier	16	12	23	35	21	44
Montmorency	16	12	23	35	21	44
Montmorency	16	12	23	35	21	44
Denis Alain	16	12	23	35	21	44
Denis Anzer	16	12	23	35	21	44
Denis Gagné	16	12	23	35	21	44
St-Albert	16	12	23	35	21	44
St-Albert	16	12	23	35	21	44

INFORMATION...

MODERN PLYWOOD

L'ENDROIT DE L'ECONOMIE
VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE
Payez meilleur marché. Voici quelques exemples

BOIS PLOMBERIE, PEINTURE, ETC.	
Plastifoam, Mille pieds	77 ⁰⁰
Isolation 2", Mille pieds	37 ⁰⁰
Tuiles à plafond, La tuile à partir de	.10
VENEER PRE-FINI 4' x 8' feuille	3.95
CONTRE-PLAQUE à l'épreuve de feu feuille 4' x 8' SHEETING	5-16 2.55 3-8 3.05 1-2 4.25 5-8 5.20 3-4 6.30
1/2" 1 coté amélioré - feuille 4' x 8'	4.75

MODERN PLYWOOD REG'D
74 boul. Pie-XI
St-Gérard-Majella
(Chemin du Camp Valcartier)
OUVERT LE SOIR

TEL.: 842-1969 — TEL.: 842-1969 —



Sports en Coulisse

Par Jacques Revelin

La publicité précédant ce passionnant combat n'était pas surfaite

L'encercle que l'on a fait couler depuis quinze jours pour mousser la publicité autour du combat entre Floyd Patterson et George Chuvalo n'a pas été gaspillée car ceux qui laissent entrevoir une bataille spectaculaire et très contestée n'ont pas "monté un bateau" aux amateurs de boxe surtout à ceux qui ont payé pour la voir au Madison Square Garden ou devant un écran de télévision. Ce fut véritablement un GRAND COMBAT comme on en avait pas vu depuis belle lurette. Du début jusqu'à la fin, les deux boxeurs se martelèrent le visage et le corps sans jamais vaciller. Toutes les attaques ont immédiatement été suivies de vigoureuses ripostes et, lors de plusieurs corps à corps, il fut surprenant de ne pas voir s'effondrer l'un ou l'autre des combattants.

Ce combat ne manquera certes pas de réhausser la considération du grand public envers un sport glissant sur la pente de la déchéance tout en consolidant l'autorité de la nouvelle association mondiale de la boxe (W.B.A.) qui revient le mérite d'avoir confronté l'ancien monarque au champion canadien. C'est par des batailles de qualification comme celle d'hier que le pugilisme va redorer son blason sur la scène sportive internationale.

Patterson n'a pas surclassé nettement son rival canadien

Patterson, comme nous l'anticipions, a remporté la victoire. Son triomphe fut toutefois moins net et sa domination moins accentuée qu'il était permis de le prévoir. C'est pourtant un ex-champion du monde en excellente forme qui a fait sa réapparition, hier soir, mais son rival ne se laissa pas facilement surclasser et riposta même avec une remarquable vigueur qu'il contraindit Patterson à exploiter au maximum ses talents pour arracher la victoire.

Les atouts de l'ancien monarque furent encore une fois sa vitesse d'exécution, la précision de ses coups, son agilité doublée d'une grande souplesse pour esquiver les poings de son adversaire et sa force de frappe qui ne fut toutefois pas foudroyante. Patterson n'a pas changé de style depuis l'époque de son règne. Sa garde est toujours maintenue très haute devant son menton qu'il sait fragiler. Il est par ailleurs demeuré très mobile grâce à son jeu de jambes merveilleusement agiles par son vieillissement.

Le vainqueur d'hier soir a néanmoins étalé quelques défauts anciens qu'il n'a pas corrigés. Ses poings sont toujours orientés vers la tête de son rival qu'il néglige à tort de frapper au corps. Il utilise encore son "kangourou-punch" toujours aussi inefficace et même dangereux pour lui car il le place en complet déséquilibre. Patterson a par ailleurs démontré une grande faiblesse dans les corps à corps en manquant totalement d'agressivité au point de paraître paralysé. Il n'a toujours pas et n'aura jamais sans doute la chance de la hargne souvent nécessaires pour démolir ses adversaires ébranlés. Hier encore, il interrompit lui-même plusieurs belles séries au visage de Chuvalo comme s'il voulait limiter leur ravage. Cette modération aurait pu lui coûter la victoire...

La révélation de ce combat fut sans contredit George Chuvalo, en dépit de sa défaite. Le boxeur torontois démontra de réels talents jusqu'alors méconnus. Bien loin d'être confus, son comportement dans l'arène ressemble à celui d'un boxeur au style classique. Marchant constamment à la rencontre de Patterson, il lançait ses poings vers lui aux instants propices en variant ses coups pour les diriger tantôt vers le visage, tantôt au corps. C'est dans les échanges de près, le long des câbles et dans les coins de l'arène que le Canadien s'est surtout distingué alors qu'il fut même supérieur à Patterson. Ce dernier l'a d'ailleurs avoué après le match en admettant qu'il avait du modifier sa tactique pour se maintenir plus écarté de Chuvalo dont plusieurs coups lui firent mal dans les engagements de près.

Le Canadien a prouvé également qu'il est un solide encaisseur car il fut touché sévèrement à plusieurs reprises mais ne broncha pas et recula encore moins. Il est par contre difficile de savoir s'il a de la dynamite dans ses poings car il n'a pas atteint suffisamment le menton sensible de Patterson pour qu'on puisse évaluer la puissance de son "punch".

George Chuvalo ne s'est donc pas déprécié en succombant devant Patterson. Par le match courageux et souvent énergique qu'il a livré, sa valeur s'est au contraire affirmée aux yeux de tous les amateurs de boxe de l'Amérique du Nord et le voici considéré désormais comme l'un des meilleurs pugilistes de l'heure.

Deux combats médiocres ont précédé la grande bataille

Le premier combat de six rondes entre les deux poids-lourds André Bélanger et Claude Roy fut plus ou moins animé et attrayant et ne se termina pas avant la limite, comme les spectateurs s'y attendaient. Le Québécois André Bélanger se montra plus agressif que son rival au début de la rencontre et l'un de ses premiers coups blessa légèrement Claude Roy à l'oeil droit. Pendant les trois premières minutes, les deux pugilistes restèrent à mi-distance pour s'échanger des directs et des faibles crochets souvent imprécis. Ébranlé avant le premier repos, Bélanger récupéra très vite et redevenant très mobile à la seconde reprise. Il se fit toutefois sonner à nouveau mais vacilla sans perdre tout à fait l'équilibre et termina la deuxième ronde très éprouvé mais encore lucide.

La bataille se poursuivit sans excès d'animation, les deux combattants obligeant souvent l'arbitre Ralph MacNaughton à intervenir pour les décoller à la suite d'accrochages souvent confus et sans effet. A la quatrième, Bélanger tituba encore après avoir accusé réception d'un dur coup de Claude Roy boxant tantôt à la manière d'un droitier et parfois comme s'il était gaucher. Manquant visiblement de finesse, le pugiliste de Montmagny ou de St-Damien ne parvint pas à exploiter sa force physique très supérieure en manquant de précision de la métropole. Simard était manifestement trop gras et moins mobile qu'autrefois quand il boxait à la salle paroissiale St-Malo. Il fut constamment dominé par Arnold Sparks qui le blessa à l'arcade sourcilière gauche, l'une des parties sensibles du Québécois.

Ce combat, dans l'ensemble, fut très monotone et constamment interrompu aussi par des corps à corps et des accrochages. Le pugiliste de couleur obtint justement la victoire pour avoir gardé constamment l'initiative et touché plus souvent son adversaire à la tête, sa cible favorite. L'assistance ne contesta pas le verdict unanime et fut visiblement déçue du rendement de celui qui mettait tant d'animation (jadis) entre les douze câbles d'une arène.

PATTERSON TRIOMPHE AU TERME D'UN DUR ET PALPITANT COMBAT

Ce fut un "grand" match

NEW YORK (AFP-PC-PA) — Floyd Patterson, ancien champion du monde des poids lourds, a finalement battu le robuste Canadien George Chuvalo aux points en 12 rounds, lundi soir, au Madison Square Garden. Le combat acharné du début à la fin s'est déroulé devant une salle comble. Plus de 19,000 spectateurs avaient pris place dans la célèbre salle newyorkaise qui retrouva, pour un jour, l'ambiance des grandes réunions de boxe. Patterson était légèrement favori pour l'emporter sur le Canadien. Celui-ci combattit avec un courage étonnant, avançant constamment sur Patterson malgré les puissants jabs du gauche de celui qui fut le plus jeune champion du monde des poids lourds. Au fait, Patterson a encaissé les coups au corps de son rival en tentant de faire oublier ses deux humiliants K.O. aux mains de Sonny Liston.

Le juge Joe Armstrong a favorisé Patterson par 8-4, le juge Tony Castellano par 7-5 et l'arbitre Zach Clayton par 6-5-1, tandis que la Presse Canadienne favorisait le vainqueur par la marge de 6-5-1.

A plusieurs reprises, Patterson dut livrer un combat désespéré, incapable de venir à bout de la résistance presque surhumaine de son adversaire.

Dès le premier round, Chuvalo fut durement touché d'un jab au visage et pendant tout le reste du combat il donna l'impression de se battre avec le nez cassé. Il était, en tout cas, incapable de respirer du nez même pendant les minutes de repos.

Au dixième round, dans les dernières secondes, Chuvalo lança, en corps à corps, une série de courts crochets du gauche et du droit. Les dernières arrivèrent au visage de Patterson au moment où sonnait la fin du round. Patterson était presque titubant et il dut être guidé par l'arbitre vers son coin, perdu un moment au milieu du ring.

Au round suivant, Chuvalo, éprouvé par des séries impitoyables des deux poings au visage ne put profiter de son avantage. C'est Patterson qui l'enleva, comme le dernier d'ailleurs, s'assurant une victoire aux points qui, un moment, paraissait compromise.

La résistance du Canadien, qui s'était présentée avec un avantage de poids de 10 livres, enthousiasma la foule et notamment un ardent groupe de partisans canadiens qui agitaient au-dessus des têtes le nouveau drapeau canadien.

Patterson fut le premier à rendre hommage à son adversaire après le match: "Chuvalo a conquis le public ce soir, probablement plus que moi, car j'ai été incapable de venir à bout de sa force", déclara l'ancien champion du monde aussitôt après le combat.

Cassius Clay, actuel détenteur du titre, qui commentait le match à la télévision pour les quelque 250,000 spectateurs réunis dans des cinémas aux États-Unis et au Canada, promit solennellement de défendre son titre contre Floyd Patterson: "Tu as droit au titre, Floyd, hurla Clay en sautant sur le ring après le combat, tu l'as mérité ce soir".

Ce fut certes le combat le plus excitant présenté à New York depuis des années et Chuvalo n'avait rien à se reprocher même s'il a encore beaucoup à apprendre.

Le Torontois menait par la marge de 5-2 après les sept premières reprises, selon la Presse Canadienne, et semblait en voie de causer une surprise à Patterson, favori à 7 contre 5 avant le match.

La foule a versé \$166,423 aux guichets du Garden. Il faudra ajouter les recettes récoltées en circuit fermé. Patterson, qui avait une garantie de \$50,000, récoltera environ \$135,000 pour ses 32

1-2 pour cent, tandis que Chuvalo amassera environ \$60,000, pour sa garantie de 20 pour cent.

Clay fut particulièrement démonstratif sur le ring en adressant ses félicitations à Patterson. Celui-ci, heureux de sa victoire mais déçu par la façon dont il l'avait acquise, déclara:

"Je veux rencontrer Cassius Clay pour le titre, retrouver une nouvelle fois Sonny Liston et ensuite me retirer des rings".

Patterson lança des baisers à la foule qui le soutint avec vigueur pendant le combat en le secondant à partir du cinquième round de vibrants: "LETS GO FLOYD".

Les deux boxeurs reçurent une bruyante ovation en montant sur le ring, mais sentimentalement Patterson était indiscutablement le favori de la foule.

Ce fut un combat dur qui passionna le public pendant tous les rounds et pendant toutes les secondes de chaque round. Patterson, prudent au début, toucha Chuvalo surtout grâce à ses rapides jabs au premier round. Le Canadien avançait à travers le barrage.

Il se montrait supérieur dans les corps-à-corps, mais l'arbitre séparait trop vite les deux boxeurs, désavantageant ainsi le Canadien. Après le combat, à la radio, Patterson devait déclarer:

"Mes coups dans les corps-à-corps étaient si puissants que j'ai dû changer mon style et rester à distance".

C'est ce qu'il fit devant un Chuvalo avançant constamment, bien planté sur ses deux jambes, rappelant un peu Rocky Marciano, et encaissant, sans ralentir l'allure, crochets gauches au visage et droites fulgurantes. Aussitôt après ces séries, il lançait à son tour, ses crochets gauches visant surtout Patterson au corps.

Patterson accusa plusieurs de ses coups et finalement, au dixième round, retourna secoué dans son coin. Ce round fut avec le huitième un des plus furieux du combat pour tant d'un acharnement peu commun.

Chuvalo saigna du nez au premier round et reprit le combat le nez enflé. Il fut coupé légèrement à l'oeil droit au troisième round et au gauche au neuvième, mais ces blessures ne furent pas graves.

Mais Patterson aussi dut effectuer plusieurs "retours" courageux après avoir dû subir les assauts, quelquefois désordonnés mais toujours puissants du Canadien. Patterson était pour les parieurs favori à 7-5 seulement, mais l'ovation que lui réserva la foule de New York à la fin du combat, saluant son courage, lui fit venir les larmes aux yeux. Il pleura un moment dans son coin.

Il avait toujours considéré le public de New York comme se moquant de lui ou cherchant à le tourner en dérision, surtout après ses deux défaites face à Sonny Liston.

Patterson, qui s'est séparé de son manager Gus D'Amato, n'avait pas combattu à New York depuis son match-revanche contre Ingemar Johansson qui lui permit de devenir le premier poids lourd à reconquérir son titre.



PATTERSON ET CHUVALO SOUHAITENT TOUS LES DEUX UN MATCH REVANCHE

New-York — (P.A.) — "J'ai prouvé que je n'étais pas fait en porcelaine, j'ai démontré que je pouvais encaisser un coup", s'est écrié l'ancien champion Floyd Patterson à la suite de sa victoire par décision unanime en 12 rounds sur le Torontois George Chuvalo.

Fatigué et ruiselant de sueur, le boxeur parlait de ses plans futurs.

"Je crois avoir prouvé que je méritais une chance au titre de Cassius Clay. Je crois pouvoir reprendre le titre des poids lourds.

"Même si Chuvalo s'est gagné plus d'admiration dans la défaite, je crois avoir prouvé aux journalistes qui m'ont tant critiqué que je pouvais encaisser un coup et continuer à me battre".

Patterson a précisé que si le combat revanche Liston-Clay se réalisait, il devra livrer un autre match en attendant. Il s'est dit prêt à affronter Chuvalo de nouveau, "car celui-ci mérite une autre chance".

Patterson a admis que le Canadien l'avait blessé à plusieurs reprises. "Il m'a fait mal à l'estomac et au menton, mais je m'étais si bien entraîné que j'ai pu tout encaisser", a-t-il ajouté avec fierté. "Ce fut là ma plus grande satisfaction dans ce match".

Patterson s'est dit inspiré par les cris de la foule qui l'invitait à achever son rival vers la fin.

Patterson a révélé qu'il s'était entraîné spécifiquement pour un

combat contre un type comme Chuvalo, "mais c'est justement quand j'ai été le plus agressif que j'ai encaissé ses meilleurs coups".

Patterson n'aurait pas nécessairement l'idée de se battre au Garden, préférant la Suède, mais il fut persuadé par le promoteur Ted Brenner.

A part ses revers par K.O., Patterson a admis que Chuvalo était le plus dur boxeur qu'il avait affronté, après Dick Wagner, en 1953.

Patterson n'affichait aucune marque extérieure, mais il a tenu à rendre hommage au Canadien pour sa puissance. Il a conclu: "J'espère avoir prouvé en encaissant tous ses coups que je mérite une autre chance au titre".

CHUVALO
NEW YORK (P.A. - AFP) — "Je ne pouvais tout simplement pas livrer mon genre de combat", a déclaré un Chuvalo triste lundi soir, après un revers par décision unanime en 12 rounds, devant Floyd Patterson.

"J'ai réellement tenté de tout donner dans les deux dernières rondes", a révélé le champion canadien.

"Je ne croyais pas avoir besoin nécessairement d'un K.O. pour triompher, mais je n'ai pas pu à l'allure du match.

"Je n'ai pas aimé la façon dont l'arbitre a dirigé le combat.

"Chaque fois où je me réchauffais, l'arbitre intervenait et il ne me laissait pas livrer mon genre de combat". En somme, il a donné l'impression d'avoir eu plus de difficultés avec l'arbitre qu'avec Patterson.

"Patterson n'est pas un coéquipier dangereux", a dit Chuvalo. Le Canadien a dit qu'il n'a-

vait jamais été blessé pendant le match acharné, même s'il a encaissé de nombreuses combinaisons de son rival.

"Mes coups à la mâchoire étaient seulement ordinaires, ce qui m'a surpris, car, avec sa rapidité, j'aurais cru qu'il engendrerait plus durement".

Chuvalo était de bonne humeur malgré le verdict et il a conversé avec enthousiasme avec les nombreux reporters dans son vestiaire.

Il aimerait rencontrer Patterson de nouveau, à Toronto de préférence.

"Nous n'aurions rien de plus qu'un match-revanche, peu importe l'endroit", a lancé son gérant Irving Ungerman.

Chuvalo s'est dit assuré de mettre son rival K.O. dans un autre combat.

Il affichait une coupure au-dessus de l'oeil gauche, une bosse sous le droit et plusieurs meurtrissures, mais il a déclaré n'avoir ressenti aucun mal.

"On peut dire une chose pour George Chuvalo, il n'a jamais reculé devant un homme", ce furent parmi les premiers commentaires entendus après le combat.

Il venait de Mme Lynne Chuvalo, entre sourires et sanglots. Elle attendait de pouvoir être admise auprès de son mari.

Le manager du Canadien, Irving Ungerman, a demandé à Teddy Brenner, un match-revanche. "Nous méritons un match nul", déclara-t-il d'abord avant de modifier son affirmation: "Nous méritons la victoire".

L'épouse du boxeur regrettait surtout "toutes ces semaines d'entraînement", "oh pauvre George, il a tant travaillé... il avait mis tout son coeur dans ce match".



● Comme tous les athlètes avant une dure compétition, George Chuvalo a fait une grosse provision de calories en absorbant un volumineux steak saignant quelques heures avant de monter dans l'arène du Madison Square Garden pour affronter Patterson. On le voit ici décomant lui-même la portion de viande qu'il se propose d'avaler. (Téléphoto UPD)

Soirée reconfortante pour tous les amateurs de boxe

New-York. — (P.A.) — La boxe a connu un regain de vie rappelant les beaux jours des années 20, lors du match Chuvalo-Patterson hier soir.

Une foule de 19,100 spectateurs envahissait le Garden, où les billets étaient épuisés. Les gens tentaient en vain d'obtenir des billets aux prix offerts par les promoteurs qui brillaient par leur absence.

Parmi les célébrités assises près de l'arène, on notait Jim Farley, Gene Tunney, Toos Shor, Rocky Marciano, etc.

Les reporters expérimentés ne se rappelaient pas d'avoir vu tant de publicité en première page des journaux new-yorkais pour un match non titulaire.

Dans la soirée de lundi, un peu plus de deux heures avant le début du combat entre Floyd Patterson et George Chuvalo, à Madison Square Garden, les organisateurs de la rencontre ont reçu un coup de téléphone anonyme, annonçant qu'une

bombe avait été placée dans les sous-sol de l'établissement.

Après des recherches minutieuses, qui ont duré une heure et quart, la police en a conclu qu'il s'agissait d'une mauvaise plaisanterie.

Cassius Clay a été accueilli par des huées à son arrivée à Madison Square Garden afin de remplir son rôle de commentateur en circuit fermé au match Patterson-Chuvalo.

Le champion a gesticulé à l'endroit de la foule, qui a fait entendre quelques applaudissements après les huées.

Clay a pris place près de l'arène, dans la section réservée aux journalistes.

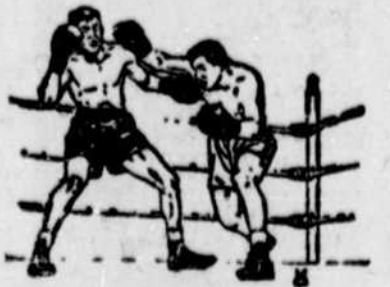
Billard

Le tournoi de skittle, calibre Inter-médiaire "A" mais de classe "B" pour le championnat du Québec métropolitain, se poursuit à la salle de billard St-Jean, 722 rue St-Jean, à Québec. Une horaire de \$200.00 est toujours à l'enjeu ainsi que le superbe trophée O'Keefe. Ce concours est certifié par le Congrès des larcades du Québec, et le public est invité à assister aux nombreuses rencontres qui se jouent tous les jours de la semaine. Voici le classement après 4 semaines d'activités:

Table with columns: Nom du joueur, P.J, Pts Moy. Lists names like Michel Plante, Lucien Côté, André Chabot, etc.

En souplesse...

● Les trois juges des deux combats préliminaires étaient Camille Anger, Claude Faguy et Gerry O'Brien. Voilà bien longtemps qu'ils ne s'étaient pas assis au bord d'une arène de boxe... ● Le conseil municipal de Québec était représenté au Colisée par les trois échelons Gaston Filibotte, Emilien Boissinot, et Damase Blais. Aucun membre du Progrès Citoyen ne semblait être présent. Ayant dans leur groupe un champion de curling, c'est peut-être le bospital international qui les intéressait davantage, tout au moins son côté social... ● Ce n'est pas sur un écran géant que les Québécois ont vu se dérouler le fameux combat entre Patterson et Chuvalo. Celui que l'on avait installé au Colisée était quatre ou six fois plus petit que l'écran utilisé le printemps dernier pour télédiffuser en direct quelques joutes des As durant les éliminatoires...



TOKYO — Shigemasa Kawakami, 184, du Japon, a gagné par décision sur Kyu Soom, 152, de Corée du Sud, en 10 rounds.

Liston s'attendait à un triomphe plus expéditif

DENVER PA — L'ancien champion Sonny Liston, qui avait choisi Floyd Patterson pour mettre George Chuvalo K.O. en cinq rounds, a dit que son favori "n'avait pas profité de l'occasion quand il en avait la chance".

Liston, qui était au nombre des 20,000 personnes regardant le combat en circuit fermé à l'Auditorium de Denver, a ajouté: "Floyd portait un coup, puis il reculait".

Assis au milieu de plusieurs de ses admirateurs, Liston écoutait leurs huées chaque fois que Cassius Clay, qui a détrôné Liston, faisait des remarques désobligeantes à son endroit.

Liston n'a pas voulu comment la façon dont Clay a décrit le combat. Avant le match, Liston avait confié à un journaliste qu'il s'attendait à ce que Patterson "mette Chuvalo K.O. en cinq rounds sans difficulté.

Il a ajouté: "Je n'aurais aucune difficulté contre aucun des deux boxeurs". On sait que Liston a mis Patterson K.O. en un round à deux reprises en 1962 et 1963.

CASSIUS CLAY
"Il est facile de constater que Floyd Patterson est vainqueur", a lancé le champion Cassius Clay à la fin des hostilités, dont il était commentateur en circuit fermé. "J'ai misé sur le mauvais gars, Floyd devrait avoir une chance à mon titre". Quelques secondes plus tard, Clay a sauté dans l'arène à féliciter chaleureusement le gars qu'il avait surnommé le lapin. "Tu auras une chance à mon titre, tu l'as mérité" a lancé Clay.

Mikita revient à la surface

MONTREAL (P.C.) — Stan Mikita, des Black Hawks de Chicago, s'est sensiblement rapproché de son coéquipier Bobby Hull, meilleur compte de la ligue Nationale de hockey, récemment. En effet, il a réduit à huit points l'avance de ce dernier, qui occupe la tête avec 64 points, dont 37 buts. Hull, qui n'a pas compté au cours des cinq derniers matchs des Hawks, devra réussir 14 buts en 23 joutes s'il veut améliorer le record de 50 en une saison.

Ce que j'en pense

Par Jean POISSON

OU SONT LES PRIVILEGES ?

Quand le président Jack Riley fit sa visite à Québec pour remettre le trophée Ted Oke aux As, il se plaignit après la joute de la facilité avec laquelle les marqueurs officiels distribuent les assists et il donna comme exemple un jeu sur lequel Clément Labrecque avait obtenu une aide, alors qu'il se contentait de mettre un joueur adversaire en échec devant les filets.

Nous n'avons pas les chiffres des aides qui se donnent dans chaque ville, mais nous possédons le nombre de buts et d'aides de chaque équipe du circuit. A l'aide de ces chiffres, on s'aperçoit que les Bears de Hershey sont les plus choyés des marqueurs, chez eux et à l'étranger, et que les Bisons de Buffalo les suivent de près. Baltimore est le moins favorisé alors que les As de Québec se tiennent dans un juste milieu. Voici ce tableau :

	Buts	Aides	Moy.
Hershey	159	286	1.80
Buffalo	153	270	1.76
Pittsburgh	139	225	1.73
Providence	118	201	1.70
Springfield	137	229	1.67
Québec	178	295	1.66
Cleveland	122	202	1.65
Rochester	171	283	1.65
Baltimore	156	254	1.63

La générosité à l'égard des Bears et des Bisons explique en partie que Mike Nykoluk ait, l'an dernier, terminé la saison avec une fiche de 9 buts et 65 aides et qu'Art Stratton domine la liste des compteurs actuellement avec 12 buts et 54 aides, soit onze assists de plus que son plus proche concurrent dans cette colonne.

DIPLOMATIE DE JOHNNY KEANE

Le nouveau pilote des Yankees de New York visitait récemment Rochester, une ville où il a déjà géré les Red Wings de la ligue Internationale.

Comme un amateur lui faisait remarquer qu'il était encore partisan des Cardinals de St-Louis, Keane répondit: "Ça ne m'offusque pas du tout, car ils sont dans l'autre ligue".

Un interlocuteur renchérit alors: "Moi je suis partisan des Orioles de Baltimore".

— "Je suppose que c'est très normal, puisqu'ils ont leur club-ferme à Rochester".

Enfin quand un troisième invité poussa la note un peu loin en disant: "Je hais les Yankees parce qu'ils gagnent trop souvent", Johnny conclut: "Vous allez probablement les haïr plus que jamais en 1965".

HOCKEY ET EDUCATION

On se serait cru à la St-Jean-Baptiste samedi, alors que Gilles Tremblay, Claude Provost et Camille Henry furent les invités sur le réseau anglais de télévision.

En les écoutant s'exprimer avec facilité et intelligence dans la langue de Shakespeare, nous ne pouvions nous empêcher de constater qu'ils avaient choisi la bonne voie en décidant de faire une carrière du hockey professionnel. Evidemment, il faut l'habileté naturelle pour faire un joueur, mais pour ceux qui la possèdent, c'est aujourd'hui une carrière comme une autre.

Des confrères qu'ils ont quittés en 10e ou en 12e année, combien aujourd'hui s'expriment aussi facilement dans les deux langues, ont autant voyagé, gagnent le même salaire et peuvent jouir d'un tel fonds de pension? On est vraiment très loin de la période des "hockey bums".

LA BOXE N'EST PAS MORTE

Le combat Patterson-Chuvalo aura servi à prouver que la boxe n'est pas morte. L'assistance de 19,000 spectateurs au Madison Square Garden, celle de 3,000 au Colisée, ont montré qu'un match naturel entre un boxeur et un coqneur a le don d'attirer les foules autant que toutes les déclarations d'un Cassius Clay.

Quelle différence entre la réaction de la foule hier soir et celle qui a suivi le match Clay-Liston! Il y aura toujours de la place dans le monde pugilistique pour des boxeurs honnêtes qui n'ont aucun lien avec le pégre.

C'est nettement le meilleur combat qu'il nous ait été donné de voir depuis les débuts de la télévision en circuit fermé.

L'ANECDOTE DU JOUR

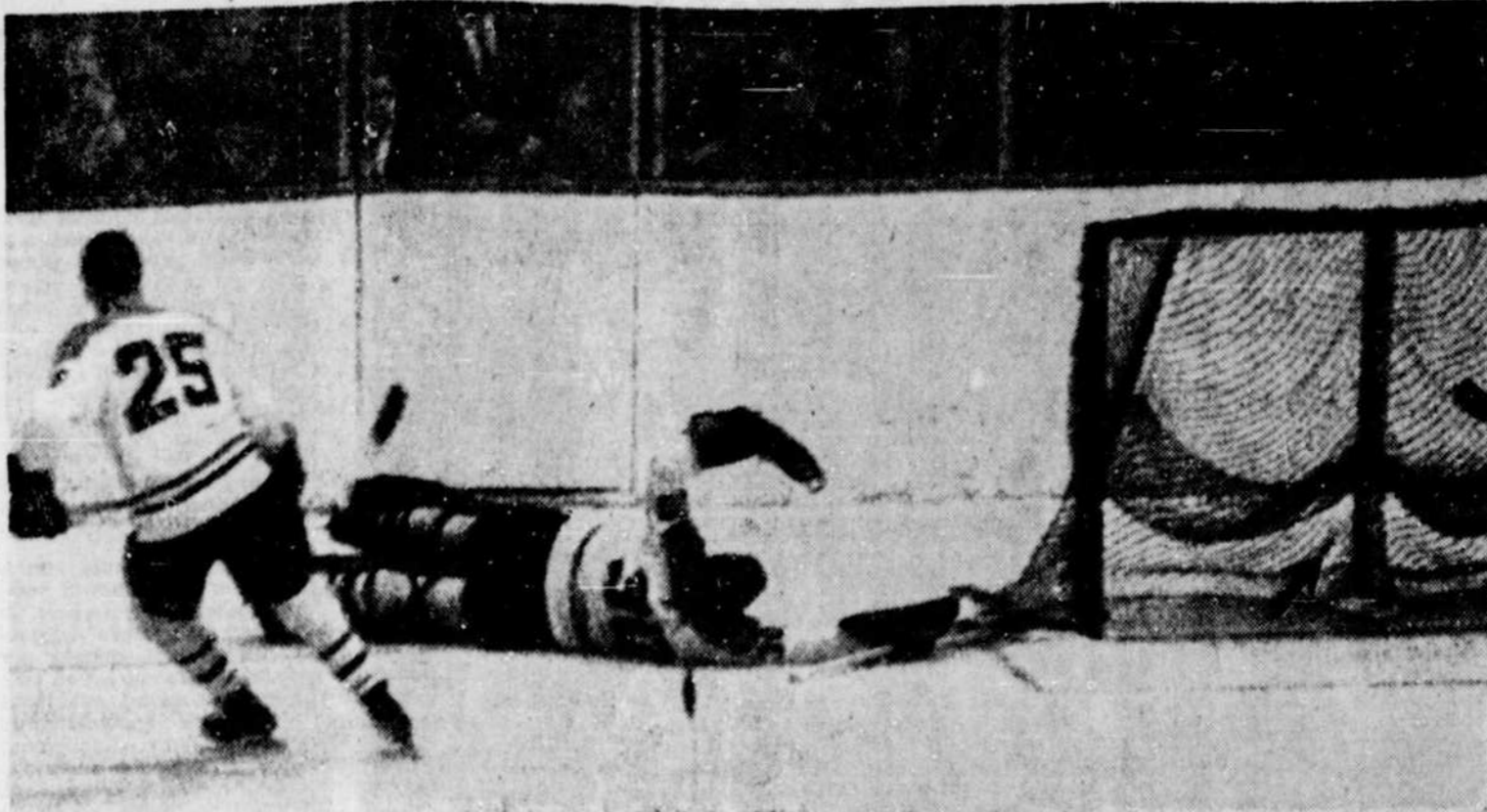
- "As-tu rencontré le gros Jos? Il a perdu 50 livres".
- "Est-ce qu'il s'entraîne pour un combat?"
- "Non, sa bibliothèque est passée au feu".

ICI ET LÀ.

Un des inscrits au bonspiel est officiellement enregistré comme ayant 86 ans. Il s'agit de l'ontarien d'origine chinoise Walter Louie, qui a l'air d'avoir 55 ou 60 ans, mais qui prétend avoir été reçu membre il y a six ans, d'un club groupant les curiers de 80 ans et plus. — Les Clippers de Baltimore offrent un billet d'étudiant à \$1.00 pour toutes leurs joutes locales. — Selon Jean-Paul Fortin, le 4e neuf du parcours de Boischatel, lorsqu'il sera prêt en 1966, sera le plus beau de tous.

Howie Glover a effectué un retour au jeu avec Cleveland en fin de semaine. — Meilleurs vœux de prompt rétablissement à Gérard Cook, l'expert en courses de l'Action, qui a subi une appendicectomie. — Les professeurs de la périphérie de Québec auraient eu beaucoup plus de succès auprès de leurs élèves, s'ils avaient gardé leurs journées pédagogiques pour la semaine du tournoi pee-wee.

C'était la première fois samedi depuis qu'ils ont été échangés que Worsley, Rochefort et Balon jouaient contre Plante, Marshall et Goyette. — Se rétablissant rapidement de son dernier accident, Laurent Giroux songe sérieusement à prendre part à la course de 5 milles de Manchester. — Un tuyau pour les éclaireurs qui assisteront au tournoi midjet: surveillez Normand Royer, du Donnacona. Il est le fils de feu Edy Royer.



Il n'y a pas si longtemps encore ces deux joueurs du Canadien de Montréal portaient l'uniforme des As de Québec. Il s'agit en effet de Léon Rochefort et de Lorne Worsley qui viennent de tenter inutilement d'arrêter un lancer de Doug Monks durant la partie disputée dimanche soir à Chicago. Les Hawks blanchirent les Montréalais par 3 à 0 ce soir-là. Les deux anciens porte-couleurs de la vieille capitale ne furent pas évidemment les seuls responsables de cet échec. (Téléphoto U.P.I.)

On accroche trop Bobby Hull selon Tommy Ivan

CHICAGO (P.A.) — Tommy Ivan, gérant des Black Hawks de Chicago, s'en est pris aux officiels de la ligue Nationale de hockey, hier, sous prétexte que Bobby Hull "était privé" de ses chances d'établir un record de buts en une saison. Hull n'a pu compter au cours de cinq joutes consécutives, après avoir réussi 37 buts en 42 matchs. Hull dispose encore de 23 parties pour compter 14 buts qui lui permettraient d'améliorer le record de 50 buts qu'il partage avec Maurice Richard et Bernard Geoffrion, ex-Canadiens de Montréal.

"La raison ne réside pas dans le fait que Hull ne joue pas assez bien maintenant pour améliorer le record, mais on ne lui permet pas d'afficher sa tenue habituelle", a dit Ivan. "Il y a deux semaines, j'étais sûr qu'il réussirait... maintenant, je n'en ai que l'espoir."

"Les arbitres n'imposent pas le quart des punitions qu'ils devraient aux joueurs qui tentent de tenir Hull en échec. On l'accroche, on le retient et on le fait trébucher plus que tout autre joueur dans la ligue. Parce que Hull est le grand joueur qu'on sait, les arbitres semblent ignorer ce dont il est l'objet et l'abus est énorme."

LES MENEURS

	B	A	Pts	Pen
Hull, Chi.	37	27	64	22
Mikita, Chi.	16	40	56	132
Ullman, Det.	21	24	45	37
Esposito, Chi.	17	24	41	27
Howe, Det.	16	25	41	78
Provost, Mtl.	17	23	40	16
Goyette, N.Y.	9	30	39	6
Pilote, Chi.	7	31	38	86
Henry, N.Y.	21	15	36	20
Backstrom, Mtl.	17	19	36	25
Gilbert, N.Y.	18	17	35	32
Bucyk, Bos.	16	18	34	16
Rousseau, Mtl.	8	25	33	18
Mahovich, Tor.	12	19	31	39
Delvecchio, Dt.	13	17	30	12
Kelly, Tor.	10	20	30	2
MacDonald, Det.	7	23	30	22
Pulford, Tor.	16	13	29	34
Richard, Mtl.	12	17	29	23

LES GARDIENS DE BUTS

	PJ	BC	Bl.	Moy.
Hodge, Mtl.	36	94	2	2.61
Worsley, Mtl.	9	14	1	1.56
Totaux Mtl.	45	108	3	2.40
Bower, Tor.	27	66	2	2.44
Sawchuck, Tr.	20	45	1	2.25
Totaux, Tor.	47	111	3	2.36
Crozier, Det.	43	107	4	2.46
Wetzel, Det.	1	4	0	8.00
Totaux, Det.	44	111	4	2.52
Hall, Chi.	25	69	1	2.76
Dejorjau, Chi.	22	48	3	2.18
Totaux, Chi.	47	117	4	2.49
Plante, N.Y.	30	100	2	3.30
Pailhé, N.Y.	17	48	0	2.88
Totaux, N.Y.	47	148	2	3.15
Johnston, Bos.	47	167	3	3.55
Norris, Bos.	1	4	0	4.00
Totaux, Bos.	48	171	3	3.56

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB

DETROIT	674
TORONTO	685
CHICAGO	686
BOSTON	636
MONTREAL	607
NEW YORK	495

"Les arbitres ne devraient pas tenir compte de la victime en imposant les punitions. Le joueur moyen succomberait devant les méthodes utilisées à l'endroit de Hull", a poursuivi Ivan.

"Mais il est très fort et très fier. Ils ne peuvent le faire tomber souvent, peu importe les moyens employés. De plus, il ne prendra pas un plongeon dans le but d'impressionner les officiels."

"Il est trop gentilhomme pour avoir recours aux tacti-

gues employées par Richard ou Gordie Howe quand on leur infligeait le même traitement. Ils pouvaient vraiment se venger. "Je ne crois pas que Hull doive recourir à de tels moyens, mais on devra certainement faire quelque chose".

Deux "vieux" Leafs se sentent encore jeunes

TORONTO (P.C.) — Deux vétérans de la LNH se sont comportés comme des recrues samedi soir et tous deux étaient heureux de leur tenue.

En effet, George Armstrong et Andy Bathgate, des Leafs de Toronto, en pleine forme après une absence prolongée en raison de blessures, ont contribué un but et une aide au gain de 6-1 sur les Bruins de Boston.

Armstrong ne semblait pas avoir manqué 11 joutes successives en raison d'une blessure à un genou. "Il a déclaré après le match: "Un repos vous fait du bien parfois. A chaque retour après une blessure, je me sens plus alerte mentalement. Il ne s'agit pas de condition physique, car je ne joue pas, mais vous semblez avoir une autre attitude mentale et tout va bien".

En dépit de la marge du gain, Armstrong a révélé que le match avait été dur.

"C'est toujours difficile, peu importe la marge victorieuse. Et n'oubliez pas qu'il faut travailler pour compter six buts".

Bathgate était également satisfait à son deuxième match depuis sa guérison au pouce.

Le pilote Punch Imlach n'était pas dans le vestiaire des vainqueurs.

BRUINS

Dans le vestiaire des Bruins, le pilote Milt Schmidt ne cachait pas sa colère.

"Je n'ai pas été satisfait d'aucun d'eux. Le seul joueur qui a brillé fut le gardien Ed Johnston et il est censé être celui qui a besoin de repos".

Johnston devait profiter de son premier repos de la saison avec l'arrivée de Jack Norris, des Blades de Los Angeles, mais l'équipement de ce dernier a été égaré en chemin.

Western défait Waterloo par 8-2

LONDON (P.C.) — Les Mustangs de l'Université de Western Ontario ont écrasé les Warriors de Waterloo 8-2 dans la ligue Interuniversitaire hier soir.

Reg Higgs, avec deux buts, Brian Conacher, Larry Babcock, John Heslop, Pete Kelly, Larry Chirocki et Ron Johnstone furent les compteurs des vainqueurs, tandis que Bob Meyer et Don Mervyn réussissaient les buts des vaincus.

SOMMAIRE

Première période	
1-Western, Conacher (Heslop, Higgs) ...	3.35
2-Waterloo, Meyer (Peacock) ...	3.53
3-Western, Babcock (Conacher, Bennett) ...	10.25
Punitions: Kelly 5.33, Conlin 10.21, Peacock 11.15, Winnick 17.39.	
Deuxième période	
4-Western, Higgs (Guthrie, Ball) ...	2.58
5-Western, Chirocki (Moore, Kelly) ...	3.17
6-Western, Johnstone (Heslop, Chirocki) ...	3.35
7-Western, Higgs (McPhail, Chirocki) ...	19.10
Punitions: Johnstone 7.50, Ball 17.41.	
Troisième période	
8-Western, Heslop (Johnstone) ...	0.40
9-Waterloo, Mervyn (Serth, Lawless) ...	5.18
10-Western, Kelly (Bennett, Babcock) ...	14.07
Punitions: Higgs 5.25, 8.06, Bonney, remplacé par Bennett 6.12, Conlin 9.01, 15.23, Johnstone 12.32, 17.51.	
Arrêts	
Soden	10 13 11 — 34
Bonney	10 12 14 — 36



Les amateurs qui suivront le tournoi de hockey midjet pourront revoir plusieurs "anciens" pee-wee du tournoi international. Sur la photo on distingue "Monsieur Slapshot" Arthur Quoquochi qui fit sensation avec les Indiens de Pointe-Bleue en 1962. Arthur jouera pour les Etiles du lac St-Jean. Cet événement, organisé dans les cadres du Carnaval se déroulera du 11 au 14 février, à l'Aréna du Parc Victoria. Quoquochi frappe si fort la rondelle que son bâton en plie... (Photo-Cable U.P.I.)

Le club pee-wee de l'O.T.J. est définitivement formé

Le gérant André Marceau de l'équipe de hockey pee wee, qui représentera l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Québec, dans le 6e tournoi international de hockey pee wee, vient de faire connaître le choix des 16 jeunes joueurs qui seront membres de cette équipe.

Le choix des joueurs a été fait parmi tous les jeunes qui fréquentaient les différents patinoires de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Québec et tous les moniteurs ont participé au vote organisé en vue du choix final.

A peu près tous les parcs de Québec auront au moins un représentant dans cette équipe toute étoile. Le Parc Victoria aura la plus forte représentation au sein de cette équipe avec 6 joueurs et le Parc Dollard aura 5 joueurs qui sortent de ses rangs. Deux joueurs viendront du Parc Hardy et les trois autres joueurs viennent des parcs d'Iberville, St-Mathieu et Ste-Odile.

L'instructeur Roger Huot, du Parc Ferland, et son adjoint Gaston Bidegaré du Parc Dollard ont donc du bon matériel sous la main et avec quelques séances d'entraînement et quelques joutes hors-concours, l'équipe pee wee de l'O.T.J. de Québec saura faire sa part dans la grande compétition du 6e tournoi international de hockey pee wee.

Dans les buts, Roger Huot pourra compter sur Gilles Lachance et Gilles Villeneuve. A la défense, on verra Pierre Verreault et Jocelyn Gagnon du Victoria; Daniel Burke et Robert Lemelin du Dollard plus Jean Côté du St-Mathieu.

A l'attaque, les lignes seront formées avec Pierre Ratté et Jean Lessard du Dollard, André Sylvain, et René Brown du Barry; Jean Fournier du d'Iberville; puis Yvon Verreault, Jacques Robitaille, Pierre Faucher et René Bégin du Victoria.

La direction de l'École de Hockey de l'O.T.J. de Québec lance un appel à tout organisme commercial ou autre qui serait en mesure d'assister financièrement cette équipe pee wee qui de celui qui acceptera de relever cet appel. L'équipe pee wee des parcs de Québec saura progresser rapidement et il ne s'écoulera pas tellement de temps avant que les porte-couleurs de l'O.T.J. de Québec viennent redorer le blason glorieux qui a si souvent couronné dans le passé, les succès des équipes des parcs de Québec.

Si quelqu'un désire entrer en communication avec le gérant général de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Québec à ce sujet, il y aura lieu de signaler le numéro 529-8833 ou s'adresser au chalet central, Parc Victoria, à Québec.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	B.	A.	Pts
Stanton, Buf.	12	54	66
Lundé, Buf.	34	29	63
Lizenberger, Roc.	16	43	59
Hannigan, Buf.	22	32	54
Horvath, Roc.	20	31	53
Hicks, Québec	22	31	53
Hoekstra, Québec	17	33	50
Gray, Québec	28	21	49
Gamble, Roc.	28	21	49
Morison, Québec	22	27	49
Melnik, Buf.	14	35	49
Nykoluk, Her.	7	42	49



Voici les membres de l'équipe du Canada qui a remporté le championnat mondial de bobsleigh à quatre hommes. De gauche à droite: le capitaine Victor Emery, Michael Young, Gerald Presley et Peter Kirby. (Photo-Cable U.P.I.)

LA FAMILLE TEBEBECHE



par Chic Young



TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder



Expansion américaine

WASHINGTON (A.F.P.) — En dépit de l'optimisme affirmé par le président Lyndon Johnson dans son message économique au Congrès, tous les experts s'accordent à prévoir que l'expansion américaine va connaître en 1965 un léger ralentissement.

Il ne s'agit pas encore d'une menace de récession. Les Etats-Unis vont entrer le mois prochain dans la 6^e année d'expansion économique ininterrompue et rien ne permet aujourd'hui de prévoir un coup d'arrêt. Seulement, l'expansion sera moins rapide en 1965 qu'elle ne l'a été en 1964. Le produit national s'accroîtra de 6,2 pour cent au lieu de 6,6 pour cent, estiment les experts.

La valeur-or
Le président Johnson a également formulé un programme de défense du dollar comportant notamment l'abandon partiel de la couverture de la masse monétaire américaine par 25 pour cent d'or, et annonçant un contrôle des sorties de capitaux à court terme.

Dans un message économique qu'il a adressé au Congrès, le président a recommandé de ne pas s'attendre depuis plusieurs semaines, que la règle des 25 pour cent soit maintenue, c'est-à-dire pour des billets de banque, mais qu'elle soit supprimée pour les dépôts des banques commerciales à la réserve fédérale.

"Nous devrions clairement mettre hors de doute notre capacité à utiliser notre ou pour tenir notre engagement de conserver au dollar la valeur-or de \$25 l'once", a dit le président Johnson au Congrès.

La réforme proposée par le gouvernement vise à renforcer la confiance internationale dans la monnaie américaine en libérant environ \$5 milliards de stocks d'or des Etats-Unis actuellement réduits à 15,400 millions pour faire face aux éventuelles demandes de conversion par les détenteurs étrangers du dollars.

Perspectives
En ce qui concerne les perspectives économiques des Etats-Unis eux-mêmes, le président Johnson a déclaré que le temps n'était plus où les périodes d'expansion étaient fatalement suivies d'une récession.

Il a fixé comme objectif économique pour 1965 :
— Un produit national brut de \$660 milliards, soit \$30 milliards de plus que le record atteint en 1964;
— Une réduction du chômage au-dessous du taux de 5,2 pour cent réalisé pour l'ensemble de 1964.

Le président Johnson a affirmé, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, que le gouvernement était déterminé à appliquer la politique fiscale nécessaire pour atteindre ces objectifs. Mais il a fait appel une fois de plus au secteur privé pour que soit maintenu l'essentiel de la stabilité des salaires et des prix.

"Nous ne pouvons pas plus nous permettre l'inflation en 1965 qu'en 1964. Je compte sur le sens de la responsabilité publique des dirigeants syndicaux et des dirigeants de l'industrie pour qu'ils prennent pleinement leur part de la protection et l'enforcement de notre stabilité".

Demandes ouvrières
En vérité, le gouvernement américain est inquiet des effets que les nouveaux contrats collectifs négociés dans certaines industries-clés ne mettent en péril la remarquable stabilité des salaires et des prix qui est à la base de la prospérité économique des Etats-Unis.

Les économistes gouvernementaux ont maintes fois déclaré que le règlement adopté à la fin de l'année dernière dans l'industrie automobile et aboutissant à un accroissement du coût de production de l'ordre de 4,5 pour cent était nettement inflationniste. D'autant plus, ajoutent-ils, que les profits réalisés par l'industrie automobile seraient justifiés une baisse des prix maintenant impossible.

Dans son message économique, le président Johnson a mis les industriels et les syndicats en garde contre des augmentations de salaires qui dépasseraient l'accroissement de la productivité. Tout l'attention se porte désormais sur la négociation d'un nouveau contrat collectif. L'avenir de l'expansion économique des Etats-Unis en dépend dans une grande mesure.

Les banques canadiennes soulevaient peu d'intérêt. Toronto-Dominion a baissé légèrement.

Les assurances bénéficiaient d'un certain appui tandis que les propriétés et les trusts étaient fermes. Les sidérurgiques ont enregistré de petits gains.

De la Rue a progressé dans le compartiment des papeteries qui est resté calme mais ferme.

Les textiles étaient irréguliers tandis que les automobiles avaient tendance à se raffermir. Woolworths a fléchi. Shell et Royal Dutch ont baissé parmi les pétroles.

Emissions d'obligations
On annonce l'émission de débentures de \$350,000, de Grenache Inc., à 6 1/2% et 7%, accompagnées de droits de souscription, échéant le 2 janvier de 1966 à 1977.

La maison Grenache Inc. fait des affaires depuis 1911. Elle fabrique et distribue la crème glacée, les confitures, le caramel les marinades et les garnitures pour tartes. La compagnie poursuit un programme d'expansion depuis un bon nombre d'années. En effet, ses ventes sont passées de \$1,340,155, en 1955 à \$3,600,000, pour l'année 1964, soit une hausse de 268% ou une moyenne de 29% par année. Ses profits avant amortissement intérêts et impôts sont passés de \$81,162 en 1955 à \$240,000, pour l'année 1964, soit une hausse de 295% ou une moyenne de 33% par année.

BESTIAUX
MONTREAL (P.C.) — Les échanges étaient nombreux avec des prix de 50% plus élevés que lundi dernier au bœuf et à la viande.
Les bœufs de choix étaient de \$23.25 à \$23.50, les bœufs de \$22 à \$23, ceux de qualité moyenne de \$19 à \$21.50, et les communs de \$12 à \$19.

Les bonnes vaches rapportaient \$20.50, celle de qualité moyenne de \$17.50 à \$19.50, et les communes de \$12 à \$17.50.

Les bonnes vaches se vendaient de \$14.50 à \$16 celles de qualité moyenne de \$13.50 à \$14.50, les communes de \$11.50 à \$13.25, et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de \$8 à \$11.75.

CITE DE QUEBEC
AVIS PUBLIC
Nous donnons avis public que la Cité de Québec a adressé à la Législature à la présente session, pour demander de modifier ses divisions électorales et réduire de seize à douze le nombre de membres du Conseil municipal à quatre au lieu de dix-neuf fonctions; pour fixer un Comité électoral composé du maire et de deux membres; pour fixer le mode de scrutin; pour modifier la composition de la Commission d'expansion; pour approuver certaines modifications à la loi concernant la Cour Municipale de la Cité de Québec; pour obtenir des pouvoirs, spéciaux afin de faciliter le remplacement des sautés ou maisons inscrites dans la Cité; pour modifier le territoire où sont établies les zones industrielles; pour autoriser un emprunt de \$250,000.00 destiné à l'aménagement de la rue St-Jacques, entre l'avenue Bourlamaque et l'avenue des Brablers; pour modifier la loi relative aux taxes municipales sur le nouveau centre de la Cité de Québec; pour modifier la loi relative au paiement des intérêts sur les redevances municipales; pour préciser

Prix des métaux

MONTREAL (P.C.) — La Dominion Tar and Chemical Company Ltd a rapporté aujourd'hui un profit net consolidé pour l'année se terminant le 31 décembre 1964, de \$24,963,000, ou \$1.60 l'action, au regard de \$20,832,000 ou \$1.41 l'action, en 1963.

Le profit net est calculé après déduction de toutes les dépenses et charges, dont \$5,879,000 en impôt sur le revenu différé. Il n'y a pas eu d'impôt différé en 1963.

Les ventes pour l'année ont été de \$385,958,000, contre \$352,657,000 l'année précédente.

Il y a eu une amélioration sensible durant le dernier trimestre de 1964, avec des ventes de \$100,377,000, soit une hausse de \$7,536,000 sur la même période en 1963.

Le président de l'entreprise, M. W. N. Hall, a déclaré que le bon de \$500 pour la construction de maisons l'hiver et l'augmentation de la taxe de vente le 1er janvier 1965, ont stimulé la construction durant le dernier trimestre. Il en est résulté une hausse considérable des profits dans le commerce de vente de matériaux de construction de l'entreprise.

Le président de l'entreprise, M. W. N. Hall, a déclaré que le bon de \$500 pour la construction de maisons l'hiver et l'augmentation de la taxe de vente le 1er janvier 1965, ont stimulé la construction durant le dernier trimestre. Il en est résulté une hausse considérable des profits dans le commerce de vente de matériaux de construction de l'entreprise.

Les produits chimiques ont également enregistré un gain marqué dans les profits, durant le dernier trimestre de 1964, sur 1963.

Londres
LONDRES (P.C.) — Les cours étaient fermes aujourd'hui à la Bourse de Londres où les titres de tout repos faisaient des progrès. Les valeurs négociées en dollars baissaient généralement.

Parmi les valeurs canadiennes, Algoma, Aluminum Limited, B.A. Oil, Hollinger, Massey-Ferguson et Noranda perdaient du terrain. Consolidated Paper, Consolidated Mining et Imperial Oil réalisaient de petits gains. Canadian Pacific a baissé.

AMENDEMENT POUR LES DOSSIERS
Cadamel Mines Limited: — La compagnie a soumis à la Bourse Canadienne un amendement pour ses dossiers. Il y est divulgué ce qui suit:
1) L'assignation par Morgan Securities Limited de son 25% d'intérêt par Winchell Corporation Limited et Winchell Corporation Limited à David Agency de 350,000 actions libères de la compagnie.
2) Un changement dans le conseil d'administration de la compagnie et l'élection de M. Sydney Albert Perry, de Toronto, comme administrateur aux fins de remplir la vacance créée par la démission de M. Anthony Camisso.

INSCRIPTION ADDITIONNELLE
Dacring Explorers Corporation Ordinaires aditionnelles, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, de la compagnie, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 26 janvier 1965, vu l'augmentation de son capital-actions de 4,000,000 à 7,500,000 actions.

NOUVELLE INSCRIPTION
Garney Mines Limited: — 5,000,000 d'action ordinaires, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, de la compagnie, se trouvent inscrites le 29 janvier sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne. Sur ce total 2,323,559 sont émises et en circulation. Leur symbole au télécrypteur sera "GML".

AVIS
Par respect à la mémoire de Sir Winston Churchill, les bourses de Montréal et Canadienne ont observé deux minutes de silence à onze heures A.M., le 25 janvier 1965.

PRETS AUX COURTIERS
Les emprunts, contre valeurs collatérales, contractés par les firmes membres des Bourses de Montréal et Canadienne atteignent le 31 décembre 1964 le total de \$34,099,491 comparativement à \$25,452,467 au 30 novembre 1964 et \$22,377,192 au 31 décembre 1963.

DOSSIER AMENDE
New Continental Oil Company of Canada Ltd — La compagnie a soumis à la Bourse Canadienne un dossier amendé pour ses filiales; il y est divulgué ce qui suit:
1) Quo conformément à une offre de Permo Gas & Oil Ltd,

en date du 4 septembre 1964, et dont les détails ont déjà été publiés, Permo a acquis 1,098,000 actions émises de la compagnie en échange d'actions de Permo, à raison d'une action de cette dernière pour chaque action de Continental Oil; ce qui a porté ses détentions de 2,269,543 actions à 3,367,534 actions de New Continental, dont l'équivalent de 56,125,66 actions de 6,000,000 actions de New Continental, autorisées et émises.

Informations financières

CONSEIL DE REGIE DE LA BOURSE CANADIENNE POUR 1965
M. J.T. Thompson a été réélu président du Conseil de régulation de la Bourse Canadienne lors de la réunion annuelle tenue à Montréal le 28 janvier 1965. M. Thompson était réélu, la semaine dernière, gouverneur et membre du Comité consultatif de la Bourse de Montréal.

Il est vice-président de la firme Molson & Co. Limited.
M. H.A. Wheeler, vice-président et secrétaire de la firme Hugh Mackay & Company Ltd., a été réélu vice-président du Conseil, et M. C. Guy, de la firme Braut, Guy, Chaput & Cie, a été réélu secrétaire-trésorier.

M. J.C. Forey, agent de change indépendant, et M. W.H. Leggat, de la firme Leggat, Bell, Gouinlock Ltd., ont été élus membres du Conseil de régulation.

M. W.L. Downes, de la firme W.D. Latimer Co. Limited, et M. J.H. Norris, de la firme Collier, Norris & Quinlan Limited, ont été réélus au Conseil.

M. F.H. Godin, de la Société de Placements & Co. Ltd., et M. J.V. Kerrigan, de la firme Kingston & Mackenzie, ont été élus gouverneurs et membres du Comité consultatif de la Bourse.

EXERCICE D'UN ENGAGEMENT FERME
Equity Explorations Limited: — La Bourse Canadienne a été avisée par la compagnie que le 19 janvier 1965 elle a reçu paiement pour 400,000 actions à 25c chacune; ce qui a complété l'engagement ferme de souscription pris en vertu de l'accord en date du 7 décembre 1964 conclu avec J.P. Cannon, au nom d'un client.

AVIS
Barnat Mines Limited: — La compagnie a fait savoir à la Bourse Canadienne que conformément aux clauses d'un accord en date du premier octobre 1964, la compagnie a pris et payé un autre \$100,000 de débentures à revenu non garanti, convertibles, 5% de Wasamac Mines Limited.

United Steel Corporation Limited: — La Bourse de Montréal a été notifiée qu'en vertu d'un ordre de la Cour supérieure de l'Ontario, Clarkson Company Limited a été nommé syndic et gérant des propriétés et actifs de la compagnie. Cette action fut prise par la compagnie National Trust Limited, fiduciaire en vertu d'un acte de fiducie et d'hypothèques se rapportant à une émission d'obligations hypothécaires, émises de la série "A", de la compagnie. La Bourse précitée a en plus été avisée qu'une demande en faillite a été présentée le 19 janvier 1965 à la Cour supérieure de l'Ontario, au nom de Newman Structural Steel Limited, un créancier de l'entreprise.

Norac Finance Corp. — Les actions de la classe "A" de la compagnie ont été rayées de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne le 22 janvier 1965.

Western Mines Ltd — La Bourse Canadienne a accepté l'avis de la compagnie, consentant des options sur un paquet de 25,000 actions non taxables, au prix de \$4.00 chacune, réservées pour fins d'émission en vertu du plan d'options sur des actions de l'entreprise.

La Bourse Canadienne a été avisée des changements suivants survenus au cours de la période du 25-30 septembre 1964 au 31 décembre 1964 et durant cette terminée le 6 janvier 1965.

Barnat Mines Ltd — La compagnie a acheté 120,000 actions de Wasamac Mines Ltd pour \$20,000 et elle a vendu 10,200 actions de Lake Shore Mines Ltd pour \$24,125.50 et 29,950 actions de Northern Ontario Naturel Gas pour \$597,263.

East Malartic Mines Ltd — Elle a acheté 52,600 actions de Barnat Mines Ltd pour \$39,643 ainsi que 17,600 actions de Northern Ontario Gas pour \$405,200.

Francoeur Mines Ltd — Elle a acheté 1,500 actions de Northern Ontario Naturel Gas pour \$33,887.50.

Lake Shore Mines Ltd — Elle a acheté 73,000 actions de Malartic Gold Fields Ltd pour \$49,180.

Statistique du logement
Avec 12,163 logements commencés dans les centres urbains en décembre et 9,133 logements commencés dans les régions rurales au cours du quatrième trimestre, le nombre de logements commencés dans toutes les régions a atteint un total de 165,658 en 1964. Ce chiffre représente une augmentation de 11.5 pour cent sur les 148,624 logements commencés au cours de l'année 1963 et dépasse même le chiffre record antérieur établi en 1958 dans la mise en chantier de logements. Le nombre de logements parachevés et le nombre de logements en construction à la fin de l'année ont également constitué de nouveaux records. Le nombre de logements commencés dans tous les centres a en effet atteint un total de 150,963, soit 17.3 pour cent de plus que le total de 128,211 atteint en 1963. Le nombre de logements en construction est passé de 96,613 à la fin de l'année 1963 à 107,718, à la fin de l'année 1964.

Les prêts LNH ont été approuvés en 1964 pour 58,333 logements soit une hausse de 3.3 pour cent par rapport à l'année 1963. Cette augmentation est due à la diminution de 9.7 pour cent des prêts consentis par les prêteurs agréés, mais qui a été plus que contrebalancée par une augmentation de 19.6 pour cent des prêts directs de la SCHL. Les prêts directs de la SCHL, en 1964 est attribuable au programme d'encouragement de la construction de maisons en hiver.

LE NAPOLEON

PARIS (P.C.) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, coté aujourd'hui 42.60F au marché libre de l'or français.
L'ancien, pièce américaine de 50, vaut 104F.

COTE DE L'OR

LONDRES (P.C.) — Cote de l'once d'or fin au argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.13-1/2 à l'achat et \$35.12-1/2 à la vente.
Prix de l'once d'or de Troy à la Bourse londonnière de lingots: \$35.27-3/4, 251 shillings, 5-1-2 pence.

HYDRO-QUEBEC

Appel public d'offres Nos A-547 - A-548
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h.30 a.m. comme suit:
— A-547: Fourniture de câble triphasé électrique.
— A-548: Fourniture de 14,625 entretentes amortisseurs pour lignes de transport d'énergie.

Appel d'offres No A-547
Le lundi 22 février 1965 — Fourniture de câble triphasé électrique.
Appel d'offres No A-548
Le lundi 22 février 1965 — Fourniture de 14,625 entretentes amortisseurs pour lignes de transport d'énergie.

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui sont en mesure de manufacturer complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres No A-547".

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manufacturer complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres nos A-547 - A-548" selon le cas.

HYDRO-QUEBEC
Appel public d'offres No B-381
CENTRALE DE RAPIDE DES ILES
Trois (3) transformateurs de puissance de 28/37.2 MVA

HYDRO-QUEBEC
Appel public d'offres Nos A-545 - A-546
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure normale de l'Est, comme suit:
— A-545: L'Hydro-Québec se engage à accepter ni la plus soumission ni aucune des autres.
— A-546: L'Hydro-Québec se engage à accepter ni la plus soumission ni aucune des autres.

Appel d'offres No A-545
Le jeudi 18 février 1965 — La fourniture de 3 rouleaux compacts vibrants automoteurs de type lourd.
Appel d'offres No A-546
Le jeudi 18 février 1965 — La fourniture de 1 pelle d'une capacité nominale de 3 1/2 v. cu. à moteur diesel.

Appel d'offres No A-547
Le jeudi 18 février 1965 — La fourniture de 3 pelles d'une capacité nominale de 2 1/2 v. cu. à moteur diesel.
(Des soumissions peuvent être offertes par un ou tous les articles susmentionnés.)
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres No A-545 - A-546" selon le cas.
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Prix canadien des métaux

MONTREAL (P.C.) — Prix de gros à la livre en fondeur canadienne.
Lait de 1 tonne: Etain \$1.30 pour 100 livres; plomb, 17% cents; zinc, première qualité de l'ouest, 16% cents; antimoine de haute qualité (90% zinc) 10% cents; lingots de cuivre, 30 cents; 100% antimoine de haute qualité (99.5 pour cent) nominal 68% cents; 100% antimoine de haute qualité (99.5 pour cent) réel 68% cents; 100% première qualité de l'ouest, 14% cents; haute qualité 15.10; haute qualité spéciale 15% cents; aluminium en lingots (99.5 pour cent) 26 cents, cuivre 35 cents.

HYDRO-QUEBEC

Appel public d'offres No AQ-10
Montréal, le 28 janvier 1965.
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi 22 février 1965, relativement à la fourniture de

Appel public d'offres No AQ-9
Montréal, le 28 janvier 1965.
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi 22 février 1965, relativement à la fourniture de

Appel public d'offres Nos A-547 - A-548
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h.30 a.m. comme suit:
— A-547: Fourniture de câble triphasé électrique.
— A-548: Fourniture de 14,625 entretentes amortisseurs pour lignes de transport d'énergie.

DIRECTEUR DES ACHATS
10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui sont en mesure de manufacturer complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel d'offres No AQ-9".

HYDRO-QUEBEC
Appel public d'offres No S-40
POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN
Poste Terminus de Beauveville

Appel public d'offres No S-40
Des soumissions cachetées doivent être adressées, en cinq exemplaires, aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q., à temps pour être reçues avant 10h.30 a.m. heure normale de l'Est, le jeudi 18 février 1965, relativement à

la conception, la construction, les essais et la livraison de trois (3) transformateurs, triphasés, à deux enroulements, 37.2 MVA, 131.4 kV/13.8 kV pour l'aménagement de Rapides des Iles, le tout en conformité du document d'appel d'offres No B-381.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Bureau des appels d'offres et contrats, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q.
et en obtenir copie contre un paiement de \$25 l'exemplaire complet, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.
Le montant versé pour l'obtention du document d'appel d'offres ne sera pas remboursé.
Seules les personnes, sociétés, compagnies, et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada, sont invitées à soumissionner.
Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Appel d'offres No S-40".
Ni la plus basse soumission, ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.
Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 28 janvier 1965.

Les agents de réclamations sont soumis à des règlements précis

Par Roger BRUNEAU

Les agents de réclamations seront assujettis à des règlements précis, à compter du premier avril prochain.

Le lieutenant-gouverneur en conseil a adopté le 20 janvier dernier les règlements qui découlent de la Loi des agents de réclamations (12-13 Elisabeth II chapitre 57) adoptée à la dernière session.

Aux termes de la loi, un agent de réclamations est une personne qui, pour autrui et contre rémunération, enquête sur un sinistre ou un accident, évalue les pertes ou estime les dommages en décaissant ou négocie le règlement de la réclamation en résultant.

Les règlements traitent des permis et de la demande des permis, des établissements des catégories de permis et des classes de détenteurs de permis.

Au chapitre des qualités requises de toute personne qui

solicite un permis ou un renouvellement, les conditions se résument ainsi: le requérant doit résider dans le Québec, être âgé d'au moins 21 ans, avoir complété une 11e année. Cette personne devra établir sa solvabilité, sa probité, sa compétence, et connaître suffisamment la Loi et les règlements de la corporation. Chaque personne devra aussi subir un examen écrit et même dans le cas d'un renouvellement de permis, si le Surintendant des assurances le juge à propos.

ACTES DEROGATOIRES

Certaines actions ou omissions constitueront pour l'agent de réclamations des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de sa profession. Voici l'énumération qu'on fait de ces actions ou omissions.

a) ne pas suivre les instructions de son commettant ou

employer;

b) posséder un intérêt autre que professionnel, dans le règlement d'une réclamation;

c) ne pas révéler à son commettant ou employeur, les violations de contrat, la fraude, les fausses représentations ou déclarations, la fabrication de preuve et tous autres renseignements de ce genre qu'il connaît et qui sont susceptibles d'influer sur la décision dans le règlement d'une réclamation;

d) ne pas, lorsqu'il agit pour plus d'un commettant dans une même affaire, aviser immédiatement chaque commettant des intérêts dans cette affaire de tous les commettants pour lesquels il agit;

e) tenter de réaliser un profit, d'acquiescer un intérêt autre que ses honoraires ou salaire dans une affaire qui lui est confiée;

f) tenter de convenir ou con-

venir avec une autre personne que son commettant qu'elle l'informerait d'un accident ou sinistre;

g) obtenir ou tenter d'obtenir d'une personne autre que son commettant des détails sur des polices d'assurance, en vue d'être désigné comme agent de réclamations pour le règlement d'une réclamation qui s'y rattache;

h) représenter faussement à un assureur qu'il a été chargé par un autre assureur d'agir pour lui dans le règlement d'un sinistre ou d'un accident;

i) agir ou prétendre agir au nom d'un commettant sans l'autorisation de ce dernier;

j) conseiller à un réclamant de ne pas recourir aux services d'un avocat;

k) effectuer un règlement avec un réclamant représenté par un avocat sans le consentement de ce dernier;

l) permettre à un agent de réclamations classe "junior", de solliciter des affaires;

m) induire en erreur une partie intéressée quant à l'identité ou à l'intérêt de son commettant ou de son employeur.

Le respect du dimanche donne la mesure de la vitalité de la société

Par Jean Martel

Le Conseil sacerdotal d'études sociales, qui fut fondé en 1948 par l'Assemblée des évêques du Québec, a pour fonction d'étudier les questions que les évêques veulent bien lui soumettre.

Le Conseil sacerdotal d'études sociales, qui fut fondé en 1948 par l'Assemblée des évêques du Québec, a pour fonction d'étudier les questions que les évêques veulent bien lui soumettre.

Le Conseil ne se prononce pas en faveur du travail le dimanche dans les fabriques de pâtes et papiers; il ne s'oppose pas à cette demande, cependant. Toutefois, il souligne qu'il importe de savoir si, en cessant la production le dimanche, les fabriques de pâtes et papiers, ne peuvent rivaliser avec leurs concurrents sur le marché canadien et international.

En d'autres mots, le Conseil fait remarquer qu'il faut savoir s'il est nécessaire aux compagnies de faire de la production le dimanche ou s'il leur est simplement avantageux de produire ce jour.

Le Conseil affirme que le problème doit être étudié en tenant compte d'une part des valeurs que représente l'observance du dimanche et d'autre part des impératifs de la vie économique.

VALEURS FAMILIALES

Le respect du dimanche permet à certaines valeurs familiales de se conserver. Par exemple, il favorise les réunions de familles et permet au père de maintenir des liens étroits avec son épouse et ses enfants. La collaboration des conjoints à l'oeuvre d'éducation des enfants est largement favorisée par la cessation du travail le dimanche.

VALEURS SOCIALES

Le Conseil fait remarquer qu'il n'est pas indifférent à la vie sociale que la plus grande partie possible des travailleurs cessent leur labeur en même temps et à un jour fixe.

VIE ECONOMIQUE

Le Conseil reconnaît, cependant, que les exigences de la vie économique nous obligent à travailler le dimanche par exemple pour éviter des dommages d'une exceptionnelle gravité.

L'Eglise reconnaît que certains secteurs de l'industrie ou certains genres de fonctions exigent par leur nature même, une attention ou un service qui ne peuvent être suspendus le dimanche sans un déchet très grave pour la société.

Toutefois, la société entière doit savoir résister à des avantages économiques transitoires qui empêcheraient les gens de respecter le dimanche.

Calendrier

MARDI, 2 FEVRIER 1965
La Purification de la Ste Vierge

S. Blaise, évêque et m.
SOLEIL: Lever: 7:09
Coucher: 4:51

LUNE: Lever: 6:00
Coucher: 6:00

Les marées de mardi, 2 fév.
Hautes: 7:13 a.m. — 7:22 p.m.
Basses: 2:27 a.m. — 2:17 p.m.

Les marées de mercredi 3 fév.
Hautes: 7:45 a.m. — 7:54 p.m.
Basses: 2:59 a.m. — 2:54 p.m.

PHASES de la LUNE de FEVRIER
Nouvelle lune le 1, à 11:36 a.m.
Premier quartier le 9, à 3:53 a.m.
Pleine lune le 15, à 7:27 p.m.
Dernier quartier le 23, à 0:39 a.m.

N.B. — L'heure indiquée est d'après l'heure normale de l'Est.

Aujourd'hui

MARDI
Palais Montclair. — Le Théâtre du Nouveau Monde présente "Les Fantastiques".

Conseil Central des Syndicats catholiques — Assemblée régulière à 8 h. p.m. à leur local, 155 est, boul. Charest.

Club Musical des Dames — Au Château Frontenac à 8 h. 30 p.m.

Club Altrusa — A 6 h. 30 p.m. chez Kerhulu conférence du Dr Amyot-Jolicoeur sur la chirurgie plastique.

MERCREDI
Richelieu. — Au Château Frontenac à 12 h. 30 p.m. conférence Me Pothier Ferland.

Le Beaverpine gagne la canne à pommeau d'or

Pour la deuxième année consécutive le cargo Beaverpine, du Pacifique Canadien, vient de remporter la canne à pommeau d'or du port de Québec.

Le navire de 6,000 tonnes est arrivé à Québec au milieu de la matinée venant de Londres.

La canne est une décoration décernée au capitaine du premier navire océanique à venir ancrer dans le havre québécois au début de chaque année. Il doit avoir Québec comme point de destination.

L'an dernier le Beaverpine avait atteint Québec le 8 janvier.

"SON BONHEUR EST LE NOTRE"

Pas un papa, pas une maman ne désire voir son enfant devenir une victime de l'alcoolisme, du dévergondage!

Que fait chacun ou chacune pour prévenir de telles catastrophes?

Espace parlé par H. Pélouquin

Verres de Contact
Centre d'Application de Lentille Cornéenne

DR FERNAND BELLEMAIRE, M.D.
425 est, Boul Charest
Québec — 529-3694

Achetez au PRIX du GROS votre BAGUE de FIANCAILLES

CADEAUX de NOCES
Montres — Verre taillé — Verre soufflé — Pierres de naissance — Briquets — Ensembles de toilette — Boutons de manchettes — Bases de marbre — etc... Une maison de plus de 18 ans de service.

IMPORTATEUR-DIAMANTAIRE

RENE MARCOUX
365 DE LA COURONNE TEL.: 524-8722

REPARATIONS DE MONTRES — TRAVAIL GARANTI

un foyer confortable est chauffé à l'électricité

Renseignez-vous sur le chauffage à l'électricité. Demandez la brochure "Le chauffage à l'électricité". Elle vous sera adressée gratuitement.

Service d'information
Case postale 1607
Québec 2

Veuillez, s'il vous plaît, me faire parvenir gratuitement la brochure "Le chauffage à l'électricité".

NOM _____
ADRESSE _____

Compagnie QUEBEC POWER
Filiale de l'Hydro-Québec

Le commerçant doit payer la taxe de vente

Par Roger BRUNEAU

Il appartient aux commerçants de payer la taxe de vente de six pour cent sur les articles qui sont livrés à des clients en échange de timbres-primés, coupons ou autres bons du genre.

C'est ce qui ressort d'un arrêté en conseil (No 40) adopté le 5 janvier dernier, conformément à la Loi de l'impôt sur la vente au détail.

L'arrêté en conseil constitue un document d'interprétation de la loi, et il a pour but de faire disparaître toute ambiguïté quant à savoir si c'est le consommateur échangeant ses bons contre des marchandises, si c'est le commerçant acceptant les bons du consommateur, ou si c'est la compagnie qui fabrique les timbres et distribue les produits aux commerçants qui doit payer la taxe de vente.

La loi dit que tout vendeur qui fabrique ou achète des biens mobiliers corporels imposables, pour les donner avec des biens mobiliers corporels non imposables qu'il vend, est considéré comme consommateur à l'égard de ces biens qu'il a achetés pour donner et doit payer la taxe à son fournisseur sur le prix d'achat.

La loi dit aussi que toute personne qui fabrique des biens mobiliers corporels et convient de fournir certains avantages à un vendeur de primes pour chaque prime vendue ou pour un montant déterminé de primes vendues, est considérée comme consommateur à l'égard de ces primes jusqu'à concurrence de la valeur des avantages ainsi fournis et doit payer la taxe au taux de six pour cent sur ce montant.

LE CLIENT

Certains détaillants, qui se voyaient dans l'obligation de payer la taxe de six pour cent, aux termes de la loi, ont contourné la difficulté en exigeant une somme nominale (un sou, un dollar, etc.) du client au moment où ce dernier, après avoir remis des livrets de coupons accumulés, recevait un article quelconque en échange. Cette formule avait pour but de changer l'interprétation de la transaction et en faisait une revente au consommateur.

ECHANTILLONS

Un vendeur qui fabrique lui-même ou achète certains objets imposables en vue de les distribuer gratuitement dans un but publicitaire à titre d'échantillons, ou qui les distribue sous forme de récompenses ou de prix dont l'attribution dépend de la chance ou de l'habileté, est considéré comme consommateur quant aux biens donnés et doit donc en payer la taxe de six pour cent.

M. Louis St-Laurent fête son 83e anniversaire de naissance

L'ex-premier ministre Louis St-Laurent célébrait hier, son 83e anniversaire de naissance.

Cours de préparation au mariage

Les cours de préparation au mariage pour la région de Saint-Pascal débuteront le 16 février prochain, à 8 h. p.m. et se donneront dans l'école Marguerite Bourgeoise de Saint-Pascal.

Tous les couples qui se fréquentent sérieusement en vue du mariage au cours de cette année ou de l'an prochain auront grand profit à suivre ces cours. Ils sont priés de communiquer avec les responsables locaux ou d'appeler directement à Saint-Pascal l'un ou l'autre des responsables suivants: Gilbert Pelletier, tél.: 492-2321 ou 492-2934. Madeleine Michaud, tél. 492-2105. Abé Gaëtan Guimont, tél.: 492-2241.

Toujours alerte, l'ancien chef du gouvernement canadien s'est rendu à son étude comme d'habitude.

Il est retourné à la pratique du droit à sa retraite de la vie publique.

Une petite réunion familiale a marqué son anniversaire, hier soir, à son domicile de la Grande-Allée.

Palais de justice

Par Robert Giroux

Le travail des juges de la Cour Supérieure l'an dernier

Nous aimerions faire une rétractation concernant certaines statistiques erronées et incomplètes que nous avons publiées, jeudi dernier, concernant les activités à la Cour Supérieure au cours de 1964 et qui ne rendaient pas justice au travail imposant qui s'est effectué à cette Cour, pendant l'année qui vient de s'écouler.

À la Cour Supérieure de Québec même où, en moyenne trois juges président des causes dans autant de divisions, tous les jours de la semaine, le samedi excepté, il y a eu 1,239 causes entendues et réglées, au cours de l'année.

Un autre chiffre dont nous ne faisons aucune mention et qui révèle bien toute l'ampleur de la besogne accomplie par les juges de la Cour Supérieure de Québec est celui du total des causes entendues et réglées à Québec même ainsi que les 16 districts ruraux qui sont sous la juridiction de Québec.

En tout, un grand total de 3,059 causes ont été entendues et réglées au cours de 1964 dans le district d'appel de Québec. Ce territoire judiciaire comprend une vaste région qui va jusqu'à Noranda, en Abitibi, et jusqu'à Gaspé, dans la péninsule gaspéenne.

Le total des causes entendues et réglées par les juges de la Cour Supérieure de Québec, au cours de l'an dernier, représente approximativement 50% des causes inscrites sur le rôle.

Vol de bagues d'une valeur de \$8,700

Si le diamant bien taillé est un objet brillant, l'histoire de ce vol de bagues à diamants racontée en Cour des Sessions de la Paix est obscure sur quelques points.

L'accusé, un vendeur de 34 ans, de Ville St-Laurent, près de Montréal, était, semble-t-il, un mordu des bagues et des pierres précieuses.

Le 4 août, il se rendait à la bijouterie Henry Birks and Sons Ltd, dans la Côte de la Fabrique, à Québec. Là, il rencontra le conseiller technique de la maison pour se faire montrer des bagues et aussi pour en faire évaluer une qu'il portait au doigt.

Une minute après son départ, l'employé constatait la disparition d'un écrin contenant plusieurs bagues évaluées à \$8,700.

Quelques minutes plus tard, une Américaine qui passait devant le magasin rapporta une bague qu'elle avait trouvée sur le trottoir. C'était un des objets volés.

Deux jours plus tard, un policier de Hamilton arrêtait le prévenu alors qu'il sortait d'une succursale de Birks, dans cette ville ontarienne. Ayant trouvé sur sa personne un reçu postal pour un paquet recommandé parti de Toronto à destination de Ville St-Laurent, la police le livra aux policiers de la province de Québec.

Le colis devait être livré à une dame David, à la même adresse que le prévenu, à Ville St-Laurent. Un inspecteur des Postes alla livrer le paquet, à la demande de la police. La femme âgée, qui portait bien le nom de Mme David, refusa le colis, une première fois.

Au cours de la même journée, elle se rendit au bureau de Postes et réclama le paquet. Les policiers le réclamèrent ensuite et elle le leur donna. Il contenait les bagues volées chez Birks à Québec.

Pendant son interrogatoire d'hier, Me Marc-André Drouin, procureur de la Couronne, et S. H. le juge Alphonse Garon, qui présidait cette enquête préliminaire, voulurent savoir pourquoi elle n'avait pas accepté le colis adressé à son nom.

Parce que je n'étais qu'une gardienne d'enfants chez le prévenu, dit-elle, et que ce n'était pas normal que je reçoive un colis à cette adresse.

Devant son entêtement à ne donner que cette explication, le juge la déclara témoin hostile.

Je suis presque sûr mais pas absolument certain que c'est lui, avait au préalable déclaré l'expert de Birks de Québec qui a servi l'accusé lors du vol de bagues de diamants.

À la suite de la preuve de la Couronne, l'examen volontaire de l'accusé a été ajourné à huit jours.

JOYEUX CRAVEN 'A' L

Félicitations aux gagnants du concours "Joyeux Craven 'A' I"

ILS ONT GAGNÉ CHACUN \$100.00

- 101-M. J.-Louis Contin, Ste-Catherine, Cité Portneuf, P. Q.
- 102-Mme Rosaire Landry, 775, Chanoine-Scott, Ste-Foy, Québec 10.
- 103-Mme M. Thériault, 2426, Quatre-Bourgeois, app. 14, Québec 10.
- 104-Mme Cécile Letarte, 3290, St-Victorien, Giffard, Québec 5.
- 105-M. Léo McLaren, 785, chemin Ste-Foy, app. 5, Québec 6.
- 106-M. Henri Paré, 9487, avenue Royale, Ste-Anne-de-Beaupré.
- 107-M. Claude Girard, 2141, St-Louis-de-France, Ville Duberger, Qué. 8
- 108-M. Raymond Puchol, 1515, rue Des Meules, Québec 3.
- 109-M. Jean Deschênes, 375, 18e Rue, Québec 3.
- 110-M. Jacques Boucher, 27, rue Alexandre, Rivière-du-Loup, Qué.
- 111-Mlle Fleur Hawey, 571, St-Thérèse, Québec 8.
- 112-Mlle Lise Bédard, 405 ouest, St-Cyrille, Québec 6.
- 113-M. Thib. Rochette, 6, rue de la Fabrique, Québec 4.
- 114-M. Roland Bilodeau, 320 est, Commissaires, Québec 2.
- 115-Mlle Andrée Croteau, 420 est, des Bouleaux, Québec 3.
- 116-J.-M. Vaillancourt, 1980, rue Sheppard, Québec 6.
- 117-Mme Fern. Kirouac, 38, rue Botrel, Lauzon, Qué.
- 118-M. J.-Pat. Laffèche, 1067, ave. Jean-Dumetz, Ste-Foy, Québec 10.
- 119-Mlle Marcella Audet, 840 sud, Chanoine-Scott, app. 6, Québec 10.
- 120-M. J.-P. Grenier, C. P. 1180, St-Georges, Cité Beauce, P. Q.
- 121-M. Réal Charron, 31 ouest, rue William, Chicoutimi, P. Q.
- 122-Mme Roger Gagnon, 501 est, rue des Frères, Québec 3.
- 123-Mme Pat. Banville, 115, rue St-André, Rivière-du-Loup, P. Q.
- 124-M. Jacques Roy, 1605, Mgr-Taché, Ste-Foy, Québec 10.
- 125-Mme Paul Carrier, 346, de l'Église, app. 1, Québec 2.
- 126-M. Claude Marcoux, 782, avenue Chèvremont, Ste-Foy, Québec 10.
- 127-M. Roger Dion, 521, 1ère Avenue, Ville St-Georges-Est, Bce.
- 128-M. J.-Arthur Burns, 1279, Chanoine-Morel, Québec 6.
- 129-M. Gérard Lafond, 1042, ave. du LongSault, Ste-Foy, Québec 10.
- 130-Pierrette Dumas, 219 ouest, St-Cyrille, Québec 6.
- 131-M. Denis Fillion, Scott-Jonction, Cité Dorchester, P. Q.
- 132-M. Ghislain Lavoie, St-Fidèle, Cité Charlevoix, P. Q.
- 133-M. André Hamel, 1355, De Callières, Québec 6.
- 134-M. Jean Boiteau, 452 est, Des Saules, Québec 3.
- 135-Huguette Renaud, 721, Principale, Ste-Flore, Cité St-Maurice, P. Q.
- 136-Claudette Matte, 440, rue St-Gabriel, Québec.
- 137-Mme Gaston Savard, 7175, avenue Delisle, Charlesbourg, Québec 7.
- 138-M. Harv. Beaudoin, 156, rue de l'Aviation, Québec.
- 139-M. Denis De Carufel, St-Justin, Cité Maskinongé, P. Q.
- 140-M. Yvon Dugol, 831, avenue Cartier, Québec 6.
- 141-M. René Emond, 189, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, P. Q.
- 142-Mme Benoît Légaré, 7225, Curé-Doucet, Charlesbourg, Québec 7.
- 143-Mme C. Thibault, 19, D'Amours, B. P. 489, Matane, P. Q.
- 144-M. Yvon Dumais, 38, rue Ste-Marie, Rimouski, P. Q.
- 145-M. Ozanam Roy, 106, rue Rouleau, Charlesbourg, Québec 7.
- 146-M. J.-P. Falardeau, 2624, rue Biencourt, Ste-Foy, Québec 10.
- 147-M. Richard Pelletier, 2705, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec 10.
- 148-M. Gaston Maheux, 319, 9e Rue, Québec 3, P. Q.
- 149-M. G.-E. Guillot, 2555, Lapointe, Québec 10, P. Q.
- 150-M. André Lasnier, 710, La Suète, Québec 10, P. Q.

IL EST ENCORE TEMPS POUR VOUS DE GAGNER DES CENTAINES DE DOLLARS. NE MANQUEZ PAS CETTE BONNE OCCASION.

Vous trouverez dans chaque paquet de Craven 'A' une des lettres composant les mots "Joyeux Craven 'A' I." Collectionnez suffisamment de lettres pour former ces deux mots et vous gagnerez \$100.00 en argent. Vous trouverez les détails du concours dans chaque paquet.

CRAVEN 'A'